

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2013

Ordre du jour :

Installation d'un Conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 5 novembre 2013.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Élection du 10^e Adjoint au Maire.

1.2 - Élections de membres et de représentants du Conseil au sein de diverses commissions ou organismes.

1.3 – Remplacement de trois membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

1.4 – Rapports annuels 2012 : SIPPAREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP Délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de la fourrière automobile, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sépard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville.

Police municipale

1.5 - Convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.

Juridique, Marchés Publics, archives, documentation

1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert concernant le marché des assurances pour le compte de la Commune de La Garenne-Colombes et du CCAS.

1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion de la structure d'accueil petite enfance, située 8, rue Pierre-Sépard.

1.8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion de la structure d'accueil petite enfance située 8, rue Pierre-Sépard.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Rapport commun :

- décision modificative n° 2 ;
- ouverture de crédits 2014 ;
- avance sur subventions ;
- tarifs 2014.

2.2 - Contrat de développement Département des Hauts-de-Seine/Ville de La Garenne-Colombes.

Ressources Humaines

2.3 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois.

2.4 - Personnel communal – Prolongation du dispositif expérimental d'entretien professionnel.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Adhésion au chèque emploi service universel (CESU) pour les accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 6 ans.

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, espaces verts

- 4.1 - Réseau de vidéoprotection :
- Convention d'occupation du domaine public non-routier du réseau d'assainissement départemental entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine ;
 - Protocole entre la Ville et la SEVESC pour l'exploitation de réseaux de télécommunications dans les collecteurs d'assainissement départementaux.
- 4.2 - Convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib'.

Urbanisme

- 4.3 - Approbation de la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme.

Aménagement urbain

- 4.4 - ZAC des Champs-Philippe – protocole d'accord avec l'indivision SEGONNE – acquisition amiable de la propriété sise à La Garenne-Colombes – traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation.
- 4.5 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004 - Rectification de l'acte de transfert foncier en dates des 30 et 31 mai 2013 par la SEM 92 au profit de la Ville de La Garenne-Colombes des biens acquis par la SEM 92.

V - Divers

- 5.1 - Vœu relatif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à La Garenne-Colombes.
- 5.2 - Décisions.
- 5.3 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 01, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Monsieur, je vous propose de débiter la séance.

Je vais vous donner lecture des délégations de vote ; j'ai reçu la délégation de M. Perrée, M. Pinta arrivera en retard et, en attendant, M. Pouilly a sa délégation de vote, M. Citerne à M^{me} Vingerling, M^{me} Kalfon à M^{me} de Bellabre, M. Graux à M^{me} Thimel, M. Barraquand à M. Ballin, M^{lle} Haberah à M. Zacaropoulos, M^{lle} Bachelet arrive, mais est en retard, à M. Gizardin en attendant.

Je n'ai pas reçu le pouvoir de M. Macé, de M. Ranji...

M^{lle} Naturel

Ils vont arriver.

M. le Maire

D'accord.

Ni de M^{me} Armand et de M. Conway.

Avant de débiter la séance, j'ai la peine de vous annoncer le décès de M. Brazier, qui est décédé le 18 novembre, que vous aviez désigné le 6 juin pour siéger à la CCSPL, en remplacement de M^{me} Brison.

(Entrée en séance de MM. Macé et Ranji.)

Par ailleurs, j'ai reçu de M. Macé une demande d'associer à cette minute de silence à M. Brazier la mémoire de Nelson Mandela. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de vous lever pour cette minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Je vous remercie.

Nous devons désigner un secrétaire de séance ; j'ai reçu la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

M. Dubois est donc secrétaire de séance.

Installation d'un Conseiller municipal.

M. le Maire

Le premier point à l'ordre du jour est l'installation d'un conseiller municipal.

Je souhaite la bienvenue à M^{me} Gamblin, que je ne vous présente pas, Mesdames et Messieurs : M^{me} Gamblin est présidente du Cercle des Arts plastiques, entre autres.

Madame Gamblin, vous serez totalement installée dans le Conseil Municipal quand vous aurez fait l'effort de devenir me rejoindre pour que je vous remette votre insigne.

On peut applaudir M^{me} Gamblin !

(Applaudissements.)

(M. le Maire remet son insigne à M^{me} Gamblin.)

Merci infiniment.

M^{me} Gamblin remplace Claudine Labrousse, qui a démissionné du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 5 novembre 2013.

M. le Maire

Je dois également vous demander si vous avez reçu le procès-verbal de la séance du Conseil 5 novembre.

Avez-vous reçu ce procès-verbal ?

Avez-vous des questions à ce sujet ? Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Élection du 10^e Adjoint au Maire.

M. le Maire

J'ai reçu la candidature de M. Ballin.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Pas d'autres candidatures ? *(Non.)*

Monsieur Ballin, vous voulez prendre la parole pour expliquer...

M. Ballin

Pas spécialement.

M. le Maire

Vous n'êtes pas obligé.

M. Ballin

Je n'avais pas spécialement prévu de reprendre la parole derrière.

Ce serait avec plaisir que je reprendrais la fonction d'adjoint au Maire pour tout ce qui est finances ; je continuerais à veiller sur la bonne santé des finances garennoises.

M. le Maire

Merci infiniment.

Pas d'autres candidats...

Monsieur Macé, vous êtes candidat ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Ce soir, nous assistons peut-être à l'énième épisode peu glorieux de votre municipalité, en ce qui concerne maintenant la démission de l'ancienne deuxième maire adjointe, qui, je le rappelle, a été première maire adjointe et la seule femme de La Garenne-Colombes jusqu'à maintenant qui a occupé ces fonctions, de 2008 à 2011.

(Entrée en séance de M. Graux.)

Je ne vous rappellerai pas de quelle manière, une nouvelle fois, la justice vous a donné tort quand vous avez voulu, dans un coup de force habituel sur les dossiers municipaux, changer entre M. Perrée, qui avait été rétrogradé à l'époque, en 2008, de premier maire adjoint qu'il avait été de 2001 à 2008, à deuxième maire adjoint. Il n'a eu certainement de cesse de vouloir récupérer son « mandat », son siège, comme on veut, de premier maire adjoint, il a réussi à un moment donné, certainement par usure vis-à-vis de M^{me} Labrousse et certainement suite à votre accord, mes chers collègues de la majorité municipale. Ce coup de force a été, une nouvelle fois, comme sur d'autres dossiers municipaux, sanctionné par la justice, parce que le Conseil d'État a annulé ces élections de l'ensemble des maires adjoints, parce que non conformes à la réglementation.

Une nouvelle fois – d'ailleurs, on aura l'occasion ce soir d'illustrer mes propos –, vous ne savez toujours pas gérer et appliquer les lois, et donc la justice vous a, une nouvelle fois, sur ce dossier, donné tort.

Nous déplorons, ce soir, deux choses.

Premièrement, ce départ peu glorieux de votre collègue, de M^{me} Labrousse, partie en catimini, n'allant pas jusqu'au bout de son mandat ; pour quelle raison ? On ne sait pas. Une personne qui vous a, Monsieur le Maire, en particulier, au contraire, soutenu tout au long de ces années.

De plus, ce soir, nous assistons, comme cela avait été le cas, d'ailleurs, au cours de ce mandat, à des moments où il y avait déjà eu, d'ailleurs, deux départs de maires adjointes femmes, à une absence de respect de la parité au niveau de la municipalité, parce que vous proposez de remplacer M^{me} Labrousse par M. Ballin, non pas que, Monsieur Ballin, nous ayons personnellement des choses contre vous, mais, en tout cas, c'est, une nouvelle fois, significatif du peu de cas que vous faites du rôle des femmes en politique, et donc de ce type d'élections.

Ce soir, nous allons présenter la candidature ô combien méritée d'Adélaïde Naturel.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Macé, tout d'abord, vous faites une peinture de Claudine Labrousse que personne ici n'a reconnue. Claudine Labrousse a été, une dizaine d'années, maire adjoint de La Garenne-Colombes, ce qui est un très beau parcours, après avoir servi la Ville en tant qu'agent municipal. Je ne suis pas certain que, dans l'opposition, beaucoup d'entre vous aient eu un tel parcours jusqu'ici ; je vous le souhaite à l'avenir.

Claudine Labrousse a décidé de quitter le Conseil Municipal à quelques semaines des élections municipales. Je pense qu'il y a suffisamment des gens en politique qui, comme on dit, s'accrochent à leur siège pour ne pas, au contraire, féliciter quelqu'un qui, librement, décide d'arrêter un mandat.

(Entrée en séance de M^{me} Bachelet.)

Cela a été une très bonne maire adjointe, très bonne première maire adjointe.

Que cela vous ennuie que l'on puisse organiser tranquillement et sereinement les passations de pouvoir, je le comprends.

Enfin, que, sans arrêt, vous ayez le mot « justice » à la bouche, Monsieur Macé, venant de quelqu'un qui travaille aux côtés d'un maire qui vient d'être mis en examen pour corruption passive, je trouve que cela reste un tout petit peu curieux et ironique de manier ainsi cette question de justice, alors qu'il ne s'agit que de justice administrative, bien entendu.

(Entrée en séance de M. Conway.)

Je note avec plaisir, et je vous félicite, Mademoiselle Naturel, votre candidature.

Avez-vous un mot à dire, comme M. Ballin, pour expliquer votre candidature ?

Je note que M. Conway entre en salle.

Bonsoir, Monsieur Conway.

M. Conway

Bonsoir.

M. le Maire

Mademoiselle Naturelle, je vous en prie, vous avez la parole.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voulais rendre hommage au travail de M^{me} Claudine Labrousse. Effectivement, on peut se féliciter que La Garenne-Colombes ait pu bénéficier d'une première adjointe femme. Je pense que pour le combat de l'égalité, ce n'est pas moindre. C'est dans cette vision de ce combat pour l'égalité des femmes que je propose ma candidature, parce que je pense que les femmes ont leur place dans la sphère publique, qu'elles ne sont pas cantonnées à la sphère privée.

Je vois qu'ici, par exemple, dans cette municipalité, effectivement, ce n'est pas votre fer de bataille principal, malheureusement. Encore à la dernière commission à laquelle j'ai assisté sur la délégation de service public concernant les espaces verts et leur entretien, il n'y avait que des élus femmes et un président homme ; je le regrette.

J'aurais aimé que ce « cantonnement » à des stéréotypes de ce genre soit dépassé, qu'on ne soit pas assujéti à des délégations comme l'éducation, la voirie ou les espaces verts, etc. Je pense qu'on peut s'occuper aussi des affaires soi-disant masculines.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Je pense que tout le monde a compris.

Les délégations d'éducation, de voirie, sont des délégations tout à fait honorables, Mademoiselle Naturel.

M^{me} Juvin-Marleix

Très importantes !

M. le Maire

Et assez importante, j'en conviens.

Nous allons passer au vote, puisque nous avons deux candidatures : M^{lle} Adélaïde Naturel et M. Jean-Philippe Ballin.

Je rappelle que certains d'entre vous ont des délégations de vote et qu'à ce titre, ils sont autorisés à voter deux fois.

(Entrée en séance de M. Pinta.)

(Il est procédé à l'élection du 10^e maire adjoint par vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par MM Dubois et Ranji.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 34 ;
- blanc et nul : 0 ;
- majorité absolue : 18 ;
- M. Ballin : 30 voix ;
- M^{lle} Naturel : 4 voix.

M. Ballin est élu 10^e adjoint au maire.

Toutes nos félicitations, Monsieur Ballin ! Venez récupérer votre écharpe.

(Applaudissements.)

(M. le Maire remet son écharpe à M. Ballin.)

1.2 - Élections de membres et de représentants du Conseil au sein de diverses commissions ou organismes.

M. le Maire

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour : élections de membres et de représentants du Conseil au sein de diverses commissions ou organismes.

Comme vous le savez les uns et les autres, nous appartenons à un certain nombre de commissions et d'organismes, parfois où nous représentons même la commune. M^{me} Labrousse appartenait à un certain nombre de structures, comme nous tous, et il faut donc la remplacer dans ces structures.

Elle avait été élue déléguée titulaire de la commission d'appel d'offres, de la commission compétente en matière de baux emphytéotiques administratifs, la commission de délégation de service public et la commission de délégation de service public pour la gestion en affermage de la crèche Voltaire.

Comme vous le savez, pour ces commissions, il s'agissait d'un mode de scrutin de liste, initialement, à la proportionnelle, donc M^{me} Labrousse avait un poste pour la majorité, bien entendu, l'opposition étant représentée ; je crois que c'est M. Macé, d'ailleurs, qui représente l'opposition dans toutes ces commissions, il y en a quatre, qui sont souvent assez répétitives, qui ont un sujet un peu identique.

Nous, la majorité, souhaiterions que M. Butet puisse représenter la majorité à la place de M^{me} Labrousse dans ces quatre commissions.

Il y a deux possibilités : ou bien le Conseil est d'accord pour que M. Butet remplace M^{me} Labrousse comme nous le faisons chaque fois, ou bien le Conseil ne le souhaite pas, et donc nous pouvons procéder par scrutin à main levée ou bien le Conseil souhaite que nous procédions à un mode de scrutin secret, et dans ces cas-là, nous voterons, évidemment, selon le scrutin de liste et j'aurai à redemander aux membres déjà présents s'ils souhaitent se représenter.

Est-ce que quelqu'un souhaite que nous fassions différemment de la solution qui consisterait simplement à changer le nom de M^{me} Labrousse par le nom de M. Butet dans ces quatre commissions ? Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette disposition ? Personne ?

Je prends acte qu'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, donc une acceptation unanime pour que M. Butet remplace M^{me} Labrousse dans ces quatre commissions.

Ensuite, M^{me} Labrousse appartenait au Comité technique paritaire, à la SEM de La Garenne-Colombes et au Syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole. Il s'agissait de scrutins individuels, et sur ces scrutins individuels, là aussi, je propose de remplacer M^{me} Labrousse :

- pour le Comité technique paritaire, par M. Butet ;
- pour la SEM, par M. Pouilly ;
- pour le Syndicat mixte ouvert Paris Métropole, où elle était membre suppléante, par M^{me} Gaillabaud.

Y a-t-il des oppositions ? D'autres candidats ? Est-ce que vous voulez que l'on fasse par scrutin secret, sachant que nous faisons ainsi à chaque fois qu'un membre du Conseil Municipal, de la majorité ou de l'opposition, doit être changé, nous demandons à sa liste si elle souhaite proposer un nom alternatif, ce que nous faisons actuellement ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Pour ces trois désignations, nous demandons un vote à bulletin secret.

Pour le Comité technique paritaire, je serai candidat.

Pour la Société d'économie mixte de La Garenne-Colombes : Adelaïde Naturel.

Pour le Syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole : Nordine Ranji.

M. le Maire

Très bien.

Je dois vous demander de préciser une chose, Monsieur Macé : pour le Syndicat mixte ouvert d'études, M. Ranji veut être titulaire ou suppléant ?

M. Macé

Comme on élit le remplaçant ou la remplaçante de M^{me} Labrousse, elle était quoi : suppléante ?

M. le Maire

Oui, elle était suppléante.

Vous ne voulez pas qu'on revote pour le poste de titulaire ?

M. Macé

Non.

M. le Maire

D'accord.

Je vous propose de faire trois votes.

Je crains que ce ne soit pas possible pour le Comité mixte paritaire et la SEM de La Garenne-Colombes... On peut faire un scrutin uninominal ?

(Les services confirment qu'il est possible de faire un scrutin uninominal.)

Je pensais qu'il fallait qu'on repasse la liste entière.

Personne ne s'oppose à ce qu'on fasse un scrutin uninominal ? *(Non.)*

Nous allons voter trois fois, successivement.

Nous procédons actuellement au vote, dans la catégorie titulaire, pour le Comité technique paritaire. Nous avons donc deux candidats : M. Christophe Macé et M. Jean-Pierre Butet.

(Il est procédé à l'élection du remplaçant de M^{me} Labrousse au sein du Comité technique paritaire par vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par MM Dubois et Ranji.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 35 ;
- blanc et nul : 0 ;
- nombre de bulletins exprimés : 35 ;
- majorité absolue : 18 ;
- Christophe Macé : 5 voix ;
- Jean-Pierre Butet : 30 voix ;

Je déclare donc que M. Butet nous représentera au CTP. Toutes mes félicitations, Monsieur Butet !

Nous passons au second vote ; il s'agit du Conseil d'administration de la SEM de La Garenne-Colombes. Deux candidats sont en lice : M^{lle} Naturel, Adelaïde de son prénom, et M. Pouilly, Alain de son prénom.

(Il est procédé à l'élection du remplaçant de M^{me} Labrousse au sein du Conseil d'administration de la SEM de La Garenne-Colombes par vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par MM Dubois et Ranji.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 35 ;
- blanc et nul : 0 ;
- nombre de bulletins exprimés : 35 ;
- majorité absolue : 18 ;
- M. Pouilly : 30 voix ;
- M^{lle} Naturel : 5 voix ;

Est donc élu M. Pouilly membre du Conseil d'administration de la SEM.

Nous allons maintenant passer au troisième vote ; il s'agit de désigner un suppléant au Syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole. Vous avez deux candidats : Geneviève Gaillabaud et Nordine Ranji.

(Il est procédé à l'élection du remplaçant de M^{me} Labrousse au sein du Syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole par vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par MM Dubois et Ranji.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne : 35 ;
- blanc et nul : 1 ;
- nombre de bulletins exprimés : 34 ;
- majorité absolue : 18 ;
- M. Ranji : 4 voix ;
- M^{me} Gaillabaud : 30 voix ;

M^{me} Gaillabaud nous représentera ; merci infiniment.

Il nous reste, pour clore ce point à l'ordre du jour, à proposer la candidature d'un représentant de la Ville qui pourrait exercer les fonctions de président-directeur-général de la SEM, puisque vous savez que la Ville étant actionnaire majoritaire de cette structure, nous devons, au sein de nos administrateurs, désigner celui que nous proposerons au Conseil d'administration pour être président-directeur-général.

Je vous propose la candidature de Jean-Pierre Butet. Nous allons voter sur ce point-là par « oui » ou par « non » ; quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret sur le « oui/non » ?

(M. Macé demande la parole.)

Vous demandez un vote à bulletin secret ?

M. Macé

Non, mais nous ne participerons pas à ce vote.

M. le Maire

Très bien.

Merci beaucoup.

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30 voix. Adopté à l'unanimité.

1.3 – Remplacement de trois membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. le Maire

Nous allons passer, Mesdames et Messieurs, au point suivant, qui est le remplacement de trois membres de la Commission consultative des services publics locaux.

Nous avons à remplacer Claudine Labrousse, Catherine Gamblin ici présente, puisqu'elle était sur le collège des non-élus et comme elle est désormais élue, elle ne peut plus y siéger ainsi, ès qualités, et pourvoir au décès de Gérard Brazier, dont nous avons parlé au début de cette séance.

Je propose au Conseil Municipal les candidatures de Jean-Pierre Butet en remplacement de Claudine Labrousse, de Marie Luciot en remplacement de Catherine Gamblin et de Vincent Nicot en remplacement de Gérard Brazier.

Avez-vous d'autres candidats à me proposer ? Est-ce que vous êtes d'accord pour un vote à main levée ? Pas d'opposition ? *(Non.)*

Nous passons donc au vote sur Jean-Pierre Butet. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Marie Luciot, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Vincent Nicot, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Seront membres du CCSPL : Jean-Pierre Butet, Marie Luciot et Vincent Nicot.

1.4 – Rapports annuels 2012 :

SIPPEREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP

Délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de la fourrière automobile, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sémard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville.

M. le Maire

Le point suivant est le point 1.4 ; il s'agit des rapports annuels 2012 d'un certain nombre de délégataires, rapports qui vous ont été présentés lors de la dernière CCSPL et pour lesquels je vous demande si vous avez des questions.

Pas de question ?

Monsieur Conway, je vous en prie, allez-y, puis Monsieur Macé.

M. Conway

Merci.

J'avais une remarque sur le rapport de SPIE Autocité. Ce rapport, avec le bilan financier, illustre de manière flagrante qu'en cédant la gestion des parkings avenue du Général-de-Gaulle et Charlebourg, la Ville s'est privée d'une recette de plus de 100 000 euros par an.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je regrette simplement que lors de cette Commission à laquelle vous avez participé, vous ayez été totalement muet sur cette question. Je vous ai demandé plusieurs fois si vous aviez des commentaires à faire et vous avez dit : « Non, je n'ai pas de commentaire à faire, je les réserve pour le Conseil Municipal », ce qui a, évidemment, blessé un certain nombre de membres de la Commission, qui avaient cette impression désagréable de ne servir à rien, en tout cas, de ne pas être suffisamment dignes pour recevoir vos commentaires.

En fait, c'est plus compliqué que cela ; évidemment, il y a une recette liée aux parkings, mais c'est cette recette qui sert, entre autres, à entretenir les parkings, parce que, voyez-vous, un parking, cela s'entretient et cela coûte cher.

C'est dommage que vous n'ayez pas posé la question à SPIE ce jour-là ; je crois que vous n'avez pas posé la question.

Je vous en prie, allez-y.

M. Conway

Ce soir, ce n'était pas une question, c'était une remarque ; je n'ai pas à faire la remarque à SPIE, je la fais au Conseil.

Par contre, je ne réponds pas aux questions du style : « Pourquoi un recours abusif ? », parce que la présentation est d'emblée biaisée et je n'ai pas l'habitude de participer à un débat où l'animateur, en l'occurrence vous, est partie prenante et dans lequel il n'y a aucune trace écrite de ce qui s'est dit, donc je réserve effectivement mes commentaires et je suis logique avec ce que je vous ai dit ce soir-là, quand vous avez, finalement, abordé ce point-là, pour dire que je réserve mes commentaires au niveau du Conseil Municipal.

M. le Maire

Monsieur Conway, je suis le président de la CCSPL, je n'y peux rien et vous n'y pouvez rien, c'est la loi. Il se trouve que j'ai été élu Maire – vous n'y pouvez rien ; moi, j'y peux peut-être un peu quelque chose – et que la loi demande que le Maire préside cette CCSPL. Je suis confus, mais je ne vois pas très bien comment je peux faire autrement.

Je regrette que vous ne vous exprimiez pas devant cette Commission ; c'est un commentaire que je peux faire. Je pense que cette Commission est intéressante, parce qu'elle y associe des habitants qui, parfois, sont intéressés aussi de savoir, non pas le dessous des cartes, mais d'avoir des explications directement de la part des élus ; c'était simplement l'objet de ma réflexion, mais vous avez raison, vous avez tout à fait le droit, bien entendu, de ne pas prendre la parole, que ce soit clair.

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Juste préciser que ce qui était à l'ordre du jour, c'était le rapport administratif de SPIE Autocité, et non pas les recours sur les Champs-Philippe, la création d'une association qui allait attaquer les habitants qui feraient des recours abusifs, etc. ; ce n'était vraiment pas à l'ordre du jour de cette Commission. Le seul point qui était à l'ordre du jour était le rapport d'activité et je fais mes commentaires ce soir dessus.

Je précise juste que j'ai également fait plusieurs réunions publiques sur le sujet, donc si des gens veulent m'entendre, je ne suis pas timide au point de ne pas parler, ils peuvent volontiers venir, c'est ouvert à tout le monde.

M. le Maire

J'entends avec intérêt que quand vous avez parlé de recours, vous avez ajouté : « recours abusifs ». Ce n'est pas moi qui l'ai dit, Monsieur Conway, je trouve que la vérité est intéressante à entendre.

M. Macé avait demandé la parole.

M. Macé

Juste, comme vous venez d'indiquer cela, quand on parle de « recours abusif », il y a une seule institution qui est habilitée à qualifier un recours d'abusif : la justice ; ce n'est personne ici, dans ce Conseil Municipal, encore moins les citoyens, c'est la justice qui estime si un recours est abusif. Rappelons les choses telles qu'elles le sont ; ce ne sont ni les uns ni les autres autour de cette table qui pourront dire qu'un recours est abusif. S'il l'est, c'est le juge qui l'estime, qui le dit et qui l'écrit. Voilà comment cela se passe.

En ce qui concerne maintenant ce rapport, j'ai plusieurs questions sur différents rapports qui nous sont présentés ce soir.

Tout d'abord, sur le Syndicat des eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, il est précisé, et c'est logique, parce que c'est ainsi, que le 30 juin 2015, le contrat va prendre fin avec la société Eau et Force. Nous avons entendu récemment le président de ce Syndicat, qui est adjoint au Maire de la Ville de Suresnes, indiquer qu'il était en train d'étudier le devenir de la gestion de l'eau de ce syndicat. Comme vous êtes l'un des vice-présidents, Monsieur Juvin, je voudrais en savoir un peu plus et que vous nous indiquiez un calendrier où le Syndicat va prendre un certain nombre de décisions sur la gestion future de l'eau, et en particulier, évidemment : est-ce que le Syndicat va décider de gérer directement cette question, qui est importante et dont les conséquences, on l'a vu quand il y avait des gestions directes de l'eau – on peut prendre la Ville de Paris, entre autres –, aboutissaient à une diminution non négligeable du coût de l'eau ?

M. le Maire

Merci.

Il s'agira, Monsieur Macé, très tranquillement, aux nouveaux Conseils Municipaux désignés de désigner eux-mêmes leurs représentants après mars et ceux-ci auront à décider du mode de gestion.

En fait, il y a, aujourd'hui, une discussion entre deux hypothèses. La première hypothèse est de rester en concession de service et l'autre est de reprendre l'eau en régie. Les deux solutions ont des avantages et des inconvénients. L'important est, au fond, de savoir si, premièrement, nous sommes capables d'assurer une qualité d'approvisionnement et une quantité d'approvisionnement, donc est-ce qu'un mode de gestion plutôt qu'un autre permet d'avoir de l'eau, premièrement, tout court, de l'eau de bonne qualité, qui respecte les critères environnementaux, les critères vétérinaires et qui ne soit pas trop chère ? La prochaine majorité du Syndicat aura à déterminer la position qu'ils auront à fixer.

Aujourd'hui, la majorité du Syndicat est en faveur d'un passage en concession, c'est-à-dire la reprise d'un contrat, non pas similaire mais un contrat de concession comme celui qui existe aujourd'hui, probablement de plus courte durée, puisqu'à l'époque, les contrats étaient de longue durée, mais, encore une fois, ce n'est que la position de la majorité du Syndicat aujourd'hui. Au mois de mars, il y aura peut-être une nouvelle majorité d'un Syndicat qui déterminera si elle souhaite ou pas continuer dans cette voie ou travailler différemment et aller vers la régie.

Maintenant, nous ne nous faisons aucune illusion, le pire, dans ce débat, est d'y aller avec des arguments théoriques et idéologiques, il n'y a pas une solution meilleure par essence qu'une autre. Quand on prend les grandes concessions d'eau, il y a plusieurs travaux qui ont été publiés là-dessus, on observe la chose suivante : globalement, quand on compare le prix de l'eau, et on ne va parler que du prix, parce que la question de la qualité est aussi une question importante qui est évidemment plus complexe, payé au robinet par le consommateur, est-ce que le prix de l'eau est plus cher quand vous avez de l'eau en régie ou est-ce que le prix de l'eau est plus cher quand vous avez de l'eau en concession, quand vous prenez un très grand nombre de contrats – encore une fois, les études d'universitaires l'ont montré –, l'eau est un peu plus chère quand vous êtes en concession que quand vous êtes en régie, tous contrats confondus.

La difficulté de cette analyse très globale, c'est quand vous comparez ce qui est comparable, c'est-à-dire l'état des réseaux, on observe un prix identique ; pourquoi ? Parce qu'il y a une tendance naturelle des pouvoirs publics locaux à passer en concession, d'autant plus facilement que les réseaux sont en mauvais état, puisque c'est évidemment au concessionnaire de porter la qualité de ces réseaux et de les entretenir.

De ce fait, c'est là où les réseaux sont en mauvais état qu'on passe plutôt en concession qu'en régie, et donc, du coup, c'est ce qui explique que, pris globalement, le prix de l'eau est un peu plus cher en concession qu'en régie.

Pourquoi le prix de l'eau a-t-il baissé quand certaines collectivités sont passées de la concession à la régie ? Il y a une cause mécanique, qui est que, tout simplement, à la fin du contrat, les réseaux sont remis par le concessionnaire aux pouvoirs publics et si le concessionnaire a bien fait son travail, il doit, en théorie, remettre des réseaux en bon état ; en tout cas, c'est dans le contrat.

À partir de là, ces travaux, qui ont été réalisés dans le mandat et qui ne pèseront plus, puisque, par définition, ils ont été réalisés, permettent de diminuer le prix de l'eau ; c'est comme cela qu'on explique mécaniquement la diminution du prix de l'eau durant la durée du premier contrat qui suit la rénovation de réseau.

Comme vous le savez, nous avons fait un très gros travail durant ces six ou sept dernières années, puisque nous avons travaillé sur les réseaux en plomb et, en particulier, nous avons sorti le plomb des réseaux d'eau, à la fois parce que le plomb, souvent, c'étaient des très vieux réseaux en mauvais état, avec pas mal de fuites, mais aussi parce que le plomb est mauvais pour la santé, donc *exit* les réseaux de plomb. C'est pour cela qu'il y a eu beaucoup de travaux, partout sur le territoire du Syndicat, mais en particulier aussi à La Garenne-Colombes.

Muni de ces éléments, Monsieur Macé, je pense qu'il appartiendra à la future majorité de se déterminer ; je vous ai dit mon sentiment, je pense qu'il n'y a pas un bon système versus un autre, contrairement à ce que certains essaient de vendre, il n'y a pas un bon système par rapport à un autre, il y a des systèmes qui ont des avantages et des inconvénients.

Très franchement, nous aurions à récupérer aujourd'hui en régie, c'est-à-dire en gestion directe, l'adduction d'eau, pour une petite Ville comme La Garenne-Colombes, mais aussi pour un syndicat qui n'est pas un immense syndicat comme le SEPG, je pense que ce serait compliqué, parce qu'il ne s'agit pas simplement de distribuer l'eau, vous l'avez bien compris, et c'est là qu'il y a une difficulté, il faut la produire, c'est-à-dire qu'il faut aller la chercher.

Comment va-t-on chercher l'eau ? On peut aller la chercher en Seine, ce qu'on fait avec l'usine du Mont-Valérien, mais pour une capacité qui ne répond pas aux capacités du Syndicat, environ 40 %, mais aussi on l'achète. On achète l'eau à qui ? À des sociétés qui pompent l'eau à distance de La Garenne-Colombes, et essentiellement Aubergenville, un peu Villeneuve-la-Garenne, je crois, mais de plus en plus faiblement, essentiellement Aubergenville.

Le contrat, si nous passions un contrat de concession, serait un contrat d'adduction, mais aussi de fourniture d'eau, c'est-à-dire qu'ils nous vendraient de l'eau à prix faible. Il y a fort à parier que si demain, nous passons en régie, ceux qui vendent l'eau, évidemment, vendraient l'eau plus chère, puisqu'ils n'auraient pas la possibilité de la distribuer aussi.

Vous voyez que c'est un sujet un peu complexe.

Ces dernières années, nous avons fait des travaux sur les réseaux pour éliminer les réseaux de plomb, comme je vous l'ai dit, mais aussi pour améliorer notre capacité de puiser de l'eau en Seine, pour faire éventuellement face à une rupture de l'approvisionnement par la vente, mais aussi, nous avons augmenté nos capacités de stockage d'eau, pour pouvoir faire face à une pollution, pour le coup, de nos voies d'approvisionnement.

Je pense que dans l'avenir, la vraie question va être, au-delà de savoir si on est en régie ou pas, de développer les questions liées à l'interconnexion de notre réseau avec les réseaux voisins, puisqu'une des manières de s'en sortir en cas de rupture de l'approvisionnement... C'est quoi une rupture de l'approvisionnement ? C'est un acte terroriste en Seine, c'est un acte terroriste sur nos stockages ou une pollution de Seine. C'est cela qui peut nous poser un vrai problème. Aujourd'hui, on s'en sort comment, face à une situation comme cela ? On réduit l'adduction d'eau essentiellement chez les consommateurs qui sont des sociétés et on utilise notre stockage.

Je pense que l'avenir est aussi de développer des interconnexions avec d'autres réseaux, en particulier de très grands syndicats dans le sud de l'Ile-de-France que tout le monde connaît, même si, évidemment, en cas d'attaque terroriste ou de pollution majeure, il y a fort à parier que ces réseaux seraient aussi l'objet de pollution.

Voilà les grands sujets sur l'eau que j'ai essayé de vous peindre à grande maille, Monsieur Macé.

Cela aurait pu faire l'objet d'une discussion, M^{lle} Naturel vous remplaçait lors de ce débat et je n'ai pas le souvenir que M^{lle} Naturel ait posé une question ; c'est dommage, parce qu'il y avait des représentants présents de ces sociétés qui auraient pu répondre mieux que moi à ces aspects techniques. Si vous êtes dans ces commissions, c'est pour poser des questions.

Monsieur Macé, vous aviez une deuxième et une troisième question, je crois.

M. Macé

Avant de poser mon autre question, juste une remarque.

Premièrement, on constate, et j'insiste sur ce point-là, que pour l'instant, quand il y a une prise en régie directe de la gestion de l'eau, cela aboutit à une diminution, donc aujourd'hui, c'est non négligeable pour nos concitoyens. Évidemment, et vous avez raison, il y a la question de l'entretien, qui nous est posée chaque fois, de l'ensemble de ce réseau-là.

En ce qui concerne, ensuite, la réflexion qui me semble devoir être menée sur ce sujet-là, la taille du Syndicat peut éventuellement poser problème en termes de gestion en régie, donc il y a une réflexion à mener aussi sur une alliance et un regroupement avec d'autres syndicats sur la gestion de l'eau. On peut éventuellement envisager la gestion par la Ville de Paris, entre autres, mais il y a d'autres solutions aussi.

C'est, à mon avis, la réflexion qu'il faut mener, et comme on est fin 2013 et que le renouvellement du contrat, qui arrive à expiration le 30 juin 2015, va arriver quand même rapidement, il faut bien que nous ayons les éléments et qu'à l'intérieur de ce Conseil Municipal, quels que soient celles et ceux qui seront élus en mars prochain, ce type de débat ait lieu.

La Commission est un élément important d'information, parce que siègent des élus, des citoyens, mais je rappelle que c'est aussi au sein de ce Conseil que les décisions sont prises.

En ce qui concerne, maintenant, ma deuxième question...

M. le Maire

Permettez-moi, Monsieur Macé, je vous interromps 5 secondes pour compléter ce que vous dites... Compléter, non, je ne me permettrai pas, mais pour commenter.

Je crois qu'il faut sortir de l'argument, pardonnez-moi, un peu simpliste qui est de dire : « Quand on est en concession et qu'on passe en régie, le prix de l'eau baisse », parce que je l'entends en permanence. Pardonnez-moi de vous dire que ce n'est pas un effet magique ; c'est simplement cet effet mécanique qui fait qu'en fin de concession, les réseaux ayant été entretenus et réparés, forcément, après la fin de la concession, le coût de leur entretien et de la distribution est moindre, et c'est comme cela qu'on peut baisser le coût ; ce n'est pas le

mode de gestion en lui-même, c'est absurde. Ce qui signifie qu'en fait, si on restait en concession, après un premier contrat qui nous a amenés à rénover le réseau, il est fort probable, en concession, qu'on ferait baisser aussi le coût de l'eau.

Je veux dire cela, parce que les gens ont l'impression qu'il y a un côté magique qui fait que quand on passe en régie, cela baisse. Pardonnez-moi, ce n'est pas tout à fait cela ; ce n'est peut-être pas cela que vous avez voulu dire.

Sur la question, sinon, du délai, on a quand même jusqu'en 2015.

Enfin, sur le devenir du syndicat, ma préoccupation est beaucoup plus précise que la vôtre ; c'est que le Gouvernement, comme vous le savez, est en train de faire voter une loi, d'ailleurs qui a été votée, elle va passer au Conseil constitutionnel, qui consiste, tout simplement, à retirer aux mairies une partie très importante de leurs compétences ; en particulier, vous savez, mes chers collègues, que si la loi est appliquée telle que le Gouvernement veut qu'elle soit appliquée, nous perdons la maîtrise de l'urbanisme dans nos communes, tout cela se décidera dans le fameux Grand Paris, qui décidera si La Garenne-Colombes est inconstructible, très constructible, etc.

Alors que nous définissons ici notre PLU et nos règles d'urbanisme, ce qui nous a permis de préserver l'urbanisme à La Garenne-Colombes jusqu'ici, cette loi donne ce PLU, les règles d'urbanisme, à un échelon qui n'est plus l'échelon garennois, vous n'aurez plus à décider vous-mêmes.

Pour les syndicats, c'est la même chose, il y a fort à parier que ces syndicats de communes vont être avalés par un grand tout dans lequel la Ville de La Garenne-Colombes va être dissoute, si je peux me permettre ce jeu de mots sur l'eau.

Vous avez raison de parler de la taille du Syndicat, mais, malheureusement, je crains que ce soit un sujet dépassé, Monsieur Macé. Nous allons être contraints d'être dissous dans un grand tout métropolitain.

C'est un peu curieux, d'ailleurs, d'appeler cela « loi de décentralisation », alors que cela revient, en fait, à centraliser les choses, mais c'est ainsi.

Je suis, comme beaucoup d'élus, de droite et de gauche, très inquiet de cette disposition législative qui consiste à déshabiller les mairies. Nous allons devenir des sortes de mairies d'arrondissement, nous aurons de moins en moins de pouvoirs ; c'est comme cela.

Vous aviez une deuxième question.

M. Macé

Comme vous avez commencé le débat sur la loi en devenir, parce que tant que le Conseil constitutionnel ne s'est pas prononcé, on ne peut pas dire que la loi est définitive, donc on va attendre ce que va dire le Conseil constitutionnel, je crois que vous caricaturez beaucoup cette présentation.

C'est un classique avec vous, vous voulez faire peur, mais cela, on le sait depuis des années. Il n'est pas question que les communes disparaissent, je ne sais pas où vous avez vu cela, les communes continueront à exister, fort heureusement. Il est question que sur certaines compétences importantes, d'ailleurs, pour une d'entre elles, Monsieur Juvin, le logement, pour laquelle, jusqu'à nouvel ordre, vous ne faites pas ce qu'il faut, c'est peut-être, d'ailleurs, à cause de vous qu'il faut voter ce type de loi...

(Rires sur les bancs de la majorité.)

Sur la question du logement social, par exemple, vous n'êtes toujours pas en application de ce qui a été demandé il y a plus de 10 ans avec un minimum de 20 % et, aujourd'hui, 25 %.

C'est vrai que comme vous ne voulez toujours pas faire ce qu'il faut, peut-être qu'à un moment donné, il faut prendre en compte la question du logement, qui est une question qui préoccupe largement nos concitoyens, et qu'enfin, il y ait une structure qui règle cette question, qui fasse du logement, d'ailleurs, dans tous types de logements qui sont à faire ; là, c'est gauche ou droite confondues, comme vous dites, qui font la même analyse : il faut construire des logements en région parisienne.

Aujourd'hui, des Maires comme vous, vous vous opposez à la construction de logements pour permettre à tous d'habiter dans des lieux comme La Garenne-Colombes comme dans d'autres villes. Voici cette réalité.

Il est vrai que cette question, qui est une des questions premières de préoccupation de nos concitoyens, il faut, évidemment, qu'à un moment donné, ce soit une question abordée et surtout gérée correctement.

Quand vous nous dites, mais cela fait rire et cela fait quand même aussi beaucoup rire : « À La Garenne-Colombes, on ne va plus gérer nos affaires », mais qu'est-ce que vous avez fait en 2010, mes chers collègues ? Vous avez décidé qu'au moins un quart, plus d'un quart, du territoire communal allait être géré par l'ÉPADESA. Vous êtes en train, aujourd'hui, de critiquer et de crier au loup par rapport à une compétence que vous n'auriez plus et vous avez fait cette chose-là avant même la loi, d'ailleurs, de confier à quelqu'un d'autre le devenir de ce quartier-là au niveau de l'ÉPADESA. Demain, on fait une nouvelle ZAC sur ce territoire-là, elle ne sera pas gérée par la Ville, elle sera gérée par l'ÉPADESA.

Attention à la présentation que vous faites et surtout ne refaites pas l'histoire ! Vous êtes les premiers à avoir « vendu » une partie du territoire de la ville pour que ce soit géré par d'autres. Voilà ce que vous avez fait ! Il faudra d'ailleurs le rappeler dans les semaines qui viennent, et surtout que vous disiez dans vos tracts ce que vous avez réellement fait. Il ne faut pas en avoir honte, vous l'avez voté ici, donc n'ayez pas honte de ce que vous avez fait et vous avez déjà bradé une partie du territoire de la ville.

Voici la réalité de votre gestion, une nouvelle fois, qui est démontrée.

Nous avons voté contre, donc nous sommes totalement tranquilles. Vous avez cédé une partie du territoire de La Garenne-Colombes à l'ÉPADESA ; voici où on en est, donc oui, c'est un peu rigolo d'entendre maintenant vos propos et crier au loup, mais c'est vrai que vous êtes dans une telle situation dans les semaines qui viennent où il faut crier au loup et faire peur que cela devient pour vos amis et vous-mêmes un débat politicien – pas politique – par rapport à ce qu'il y a à faire.

Comme vous avez fait cet aparté, je me permettais de vous répondre, mais maintenant, je vais poser ma deuxième question.

En ce qui concerne le rapport...

M. le Maire

Monsieur Macé, je vous interromps ; du coup, je vais aussi vous répondre.

M. Macé

D'accord.

M. le Maire

Monsieur Macé, on se répond...

M. Macé

J'ai tout mon temps ce soir.

M. le Maire

Moi également, cela tombe bien !

Monsieur Macé, premièrement, je n'ai pas dit que les communes allaient disparaître, le Gouvernement ne fait pas disparaître les communes ; il y aura toujours des Conseils Municipaux, il y aura toujours des Maires, il y aura toujours des Hôtels de Ville ; simplement, ils n'auront plus les compétences qu'ils ont aujourd'hui, on ne peut pas le nier, et parmi ces compétences, il y a des compétences fondamentales. Le logement, vous l'avez vous-même dit, ne sera plus géré ici. Qu'un Garennois ne vienne pas voir l'adjoint au Maire au logement ou les services du logement ou moi-même en disant : « J'ai un problème de logement, il faut que je sois logé » ; ce ne sera plus ici, cela se fera là-bas, ailleurs.

Prenons l'exemple de La Sablière, beaucoup d'habitants ont déménagé d'un immeuble à un autre, cela s'est passé ici et cela se passe souvent dans les services municipaux pour tenter de trouver des solutions personnelles ; demain, ce ne sera plus possible, le logement ne sera plus une compétence municipale.

Deuxième point, l'urbanisme ne sera plus une compétence municipale. Cela vous gêne qu'on dise cela, mais c'est une réalité, c'est la loi, c'est dedans. Alors, c'est vrai, il reste le Conseil constitutionnel. Ce qui me fait rigoler, c'est que vous dites : « La loi n'est pas encore la loi, il y a encore le Conseil constitutionnel », comme si vous espériez que le Conseil constitutionnel dise le contraire de ce qu'a dit le Gouvernement, ce qui est quand même paradoxal. Ce qui est prévu par la loi, votée par votre majorité, c'est que, Mesdames et Messieurs, l'urbanisme à La Garenne-Colombes échappe à la Mairie de La Garenne-Colombes. C'est vrai, il y a toujours un Maire, une Mairie, un Conseil Municipal, mais il n'a plus à décider de ces questions, et ce sont des questions fondamentales.

Troisièmement, votre aparté sur l'ÉPADESA, je ne peux pas croire que vous ne sachiez pas la vérité, donc cela signifierait que, peut-être, vous mentez un peu, mais je vous rappelle quand même que l'ÉPADESA, premièrement, ne modifie pas les règles d'urbanisme, c'est nous qui continuons à les définir, c'est quand même assez important. Deuxièmement, nous sommes représentés au Conseil d'administration et nous pesons. Troisièmement, si, demain, il y a une ZAC – je ne vois plus très bien où elle pourrait être dans le quartier – dans les Champs-Philippe, il y en a déjà une, elle ne sera pas plus ni moins gérée qu'elle ne l'était dans le passé.

Enfin, dire que je passe mon temps à faire peur, excusez-moi, je pense que les rôles sont un peu inversés. Celui qui gère tranquillement la commune, ici, ceux qui gèrent, c'est plutôt la majorité. Nous faisons face. Le Gouvernement, tous les jours, met des bâtons dans les roues aux Maires locaux, et d'ailleurs, il y a une fronde des Maires socialistes, vous êtes tout à fait au courant, les Maires socialistes sont furieux contre cette loi qui les dénude, donc ne dites pas que nous criions au loup, c'est vous qui ne cessez de crier au loup !

J'ai même souvenir de quelqu'un de l'opposition – je ne sais plus qui c'était – qui sortait un trac il y a deux ans en disant : « Regardez, à cause de l'ÉPADESA, il va y avoir des tours aux Champs-Philippe ! » Où sont-elles, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues ?

M. Ranji

Place de Belgique, par exemple.

M. le Maire

Des tours aux Champs-Philippe ! Je n'ai toujours pas vu de tours aux Champs-Philippe, tout simplement parce que c'est nous qui gérons l'urbanisme, mais c'est vrai, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la prochaine fois que nous aurons à délibérer de sujets urbains, si la loi est appliquée, et elle devra l'être le 1^{er} janvier 2016, je crois, à partir du 1^{er} janvier 2016, vous n'aurez plus votre mot à dire et si on veut vous mettre une tour, vous l'aurez et les habitants de La Garenne-Colombes ne pourront pas venir pleurer ici, parce que nous n'y pourrions rien. Si vous trouvez que c'est une avancée pour la Ville de La Garenne-Colombes, c'est formidable !

Ce que je dis, ce n'est pas être de droite ou être de gauche, la question n'est pas là, il y a des Maires de gauche qui disent comme moi ; c'est une vision centralisatrice, caricaturale des choses. On veut faire de nous des Maires d'arrondissement, des mairies d'arrondissement ; c'est cela, au fond. C'est vrai, il y a des Maires d'arrondissement, ils sont Maires, à Paris ; simplement, ils n'ont pas leur mot à dire sur l'urbanisme de leur quartier ; c'est une certaine vision des Maires.

Mais il ne faut pas mentir, il ne faut pas dire que c'est nous qui faisons peur, parce que ce n'est pas faire peur que de lire la loi.

Voilà tout simplement ce que j'avais à vous dire.

Voulez-vous me répondre, Monsieur Macé ?

Je vous en prie.

M. Conway veut répondre.

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Merci.

Sur cette histoire de permis de construire, je voudrais dire plusieurs choses.

La première, je rappelle – vous parliez d'un vote en Conseil Municipal – qu'on a eu, à l'époque, par rapport à l'EPADESA, énormément de mal à voir les tenants et aboutissants des modifications proposées. On sentait bien qu'il y avait une notion de tranquillité, parce que, dans votre esprit, à l'EPADESA, c'étaient des gens que vous connaissiez. Je rappelle qu'à l'EPADESA, l'État est majoritaire, avec les communes de gauche, ce qui n'était pas le cas à l'époque.

D'autre part, vous aviez fait ce vote en Conseil Municipal sans qu'il y ait eu le moindre débat, la moindre information, il n'y avait pas une page dans La Garenne Information sur ce sujet-là.

M. le Maire

Si !

M. Conway

Le fameux tract dont vous parlez, que j'ai eu l'honneur de distribuer avec mes collègues...

M. le Maire

Quel tract ?

M. Conway

Celui dont vous parliez, qui évoquait des tours, etc.

M. le Maire

Vous annonciez des tours.

M. Conway

Vous l'avez vu comme cela, vous vous êtes amusés à vous faire peur.

Ce tract avait pour but d'inviter les habitants à une réunion publique d'information, à laquelle réunion d'information sont venus des conseillers municipaux d'opposition des communes voisines qui étaient déjà dans le périmètre de l'EPADESA et qui ont partagé leur ressenti et leur expérience là-dessus.

Actuellement, il y a des tours qui défraient la chronique à Courbevoie, où on ne sait pas trop si, en fait, le Maire est d'accord avec ou s'il fait semblant de ne pas pouvoir faire quelque chose...

M. le Maire

Est-ce qu'il y en a à La Garenne-Colombes ? Non, il n'y en a pas.

M. Conway

Sur La Garenne-Colombes, je prendrai juste comme exemple une dernière délibération du Conseil Municipal où il y a eu plusieurs permis de construire qui étaient à délivrer et, vous vous en souvenez sans doute, j'avais fait remarquer qu'il y avait des permis de construire qui étaient délivrés par le Maire, donc vous, et des permis qui étaient délivrés au nom de l'État, donc ne dites pas que cela n'a rien changé. À partir du moment où vous avez transféré à l'EPADESA, vous étiez dans une logique dans laquelle vous vous êtes dépossédés d'un certain nombre de maîtrises de l'urbanisme dans ce domaine-là.

M. le Maire

Monsieur Conway, quand vous dites cela, excusez-moi, il n'y a rien derrière. Est-ce que, par exemple, aujourd'hui, c'est bien la Ville de La Garenne-Colombes qui définit l'urbanisme aux Champs-Philippe, oui ou non ? Les règles d'urbanisme, est-ce qu'elles sont définies à la Mairie de La Garenne-Colombes, oui ou non ? Répondez !

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Voilà ! Donc ne dites pas qu'on est dépossédé.

M. Conway

Vous me dites : « Oui ou non, répondez » ; laissez-moi répondre.

M. le Maire

Donc c'est oui, OK, je suis content de l'entendre dire, donc c'est nous qui décidons de l'urbanisme aujourd'hui à La Garenne-Colombes.

M. Conway

Je ne l'ai pas dit ; si vous faites les questions et les réponses, vous ne pouvez être que d'accord avec moi.

M. le Maire

Je précise simplement ce que vous dites.

M. Conway

Dans cette réunion, j'ai expliqué, en plus, qu'on ne verrait pas de changement à court terme, parce que l'EPADESA avait, entre autres, d'autres chats à fouetter et ne va pas bouleverser d'emblée pour se faire mauvaise réputation d'entrée de jeu, donc ce n'est pas maintenant que cela va se jouer, mais dans 20 ans, dans 15 ans. Eh oui, cela se prépare aussi !

M. le Maire

Merci beaucoup.

Accessoirement, tout le monde parle de l'EPADESA, j'ai oublié de vous dire que dans le cadre de cette loi sur le Grand Paris, qui fait de nous une commune sans pouvoir en matière d'urbanisme, l'EPADESA disparaît ; on est déjà ailleurs.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Quand je disais – je suis très respectueux de l'ensemble des procédures – qu'il faut attendre le Conseil constitutionnel, je ne suis pas en train de dire quel est le résultat du Conseil constitutionnel, mais vos amis politiques estiment que la loi est anticonstitutionnelle, en particulier le Président de ce Conseil Général, attendons sereinement ce qu'il en sera ; après, ce sera la loi et vous serez tenus, parce que c'est normal, et on aura l'occasion aussi de parler de l'application de la loi au sein de la ville de La Garenne-Colombes, de l'appliquer, qu'elle vous plaise ou non.

Après, il y a des procédures pour contester des lois, cela s'appelle des changements de majorité, cela s'appelle des nouvelles lois votées par une nouvelle majorité. Tant que ce n'est pas cela, la loi s'applique à tout le monde, y compris au Maire de La Garenne-Colombes. Que cela vous plaise ou pas, vous êtes là pour appliquer la loi, et c'est ce qui est bien dans notre État de droit et dans notre République. Ce point, on aura aussi l'occasion d'en parler tout à l'heure, que la loi s'applique même si Philippe Juvin n'est pas content de la loi...

M. le Maire

Monsieur Macé, est-ce qu'il vous arrive d'être courtois ? Évidemment, tout le monde applique la loi, mais j'ai le droit de dire que la loi est mauvaise.

M. Macé

Nous verrons bien quand on parlera des rythmes scolaires. Vous demandez que la loi ne s'applique pas, donc ne dites pas que vous êtes respectueux de la loi, vous êtes là pour proposer, ce soir, un vœu pour ne pas appliquer une loi de la République, votée normalement par les députés et les sénateurs ; voilà où on en est !

M. le Maire

Non, justement, Monsieur, elle n'a pas été votée ; c'est un décret, c'est un autre sujet. On mélange tout.

Évidemment, la loi, on appliquera, mais j'ai le droit de dire que la loi est mauvaise.

M. Macé

Non, vous avez le droit de dire que la loi ne vous convient pas ; ce n'est pas « mauvaise », vous portez un jugement. La loi ne vous convient pas ; prenez, à ce moment-là, les dispositions telles qu'elles sont prévues dans le cadre démocratique pour dire, quand vous serez de nouveau majoritaire, si vous l'êtes un jour, vous changerez cette loi.

M. le Maire

Très bien.

M. Macé

Ne faites pas une caricature de la loi, d'ailleurs, que vous ne connaissez pas définitivement, parce que le Conseil constitutionnel ne s'est pas encore prononcé ; on en reparlera. Vous avez dit qu'il y aurait un débat ; il y aura un débat avec tous les éléments. Vous vous êtes engagé à ce qu'il y ait un débat au sein de ce Conseil Municipal, donc j'imagine qu'au prochain Conseil Municipal, étant donné que le Conseil constitutionnel se prononce toujours dans un délai raisonnable, vous nous organiserez un débat sur l'application de cette loi et on pourra en discuter avec tous les éléments précis.

M. le Maire

Malheureusement, il n'y aura pas de débat sur l'application de la loi ; la loi s'appliquera.

M. Macé

C'est en contradiction avec ce que vous nous avez dit qu'on aurait un débat là-dessus...

M. le Maire

Si on nous dit : « La Mairie de La Garenne-Colombes ne décide plus, comme toutes les mairies, de son urbanisme », je ne vois pas comment on peut faire un débat.

M. Macé

C'est à géométrie variable ! Un jour, on débat ; le lendemain, on ne débat pas. Comme d'habitude, géométrie variable.

M. le Maire

Tout cela pour dire que votre majorité déshabille les communes et il faudra expliquer aux Garennois que l'urbanisme de La Garenne-Colombes, ce n'est plus à La Garenne-Colombes que cela se décidera, et ce sera dit au moment des élections municipales, n'ayez crainte !

M. Hervo

Absolument !

M. Macé

N'ayez crainte, les habitants sont en avance sur vous, qui vivez en partie dans le passé, dans un monde idéal qui n'existe qu'à travers vos lunettes ; les habitants connaissent déjà...

M. le Maire

J'ai des lentilles !

M. Macé

Maintenant.

M. le Maire

Cela fait six ans, mais ce n'est pas grave.

M. Macé

Cela ne fait certainement pas six ans, mais passons.

Les habitants connaissent déjà la métropole, Monsieur Juvin.

M. le Maire

Ah oui ?

M. Macé

Ils la fréquentent déjà, ils l'utilisent déjà, et les Garennois les premiers, ils utilisent tout cela.

M. le Maire

Vous expliquerez à des gens, quand ils cherchent un appartement, que c'est plus facile d'aller dans le 15^e arrondissement, sous une soupente !

M. Macé

C'est vrai qu'avec votre politique de logement, pour trouver un logement à La Garenne-Colombes, on est bien d'accord, c'est difficile et c'est l'exclusion d'un certain nombre de catégories de personnes, mais cela, on a compris que c'est votre politique depuis 30 ans...

M. le Maire

Monsieur Macé, ne faites pas une peinture catastrophique de vos propres mots ; allez-y.

M. Macé

Je ne fais pas une peinture, c'est la réalité. Quand on parle de la réalité, évidemment, cela vous gêne.

M. le Maire

Allez-y.

M. Macé

Voilà où on en est, et les habitants ont bien compris que la métropole existait et qu'il fallait la développer, quelles que soient, après, les institutions que l'on met sous ces mots-là, l'important, c'est que les gens vivent la métropole, vivent l'ensemble des communes, vivent des bassins de vie qui ne s'arrêtent pas aux limites administratives des communes, et vous devriez le savoir, à moins que vous rencontriez très peu de personnes qui vivent comme tout le monde vit et fréquentent pas mal de lieux et qui ne s'arrêtent pas aux limites garennoises.

En ce qui concerne, maintenant, ma deuxième question, cela concerne le rapport d'activité du délégataire de service public des marchés de La Garenne-Colombes. Il nous est indiqué, mais ce n'est pas la première fois, donc je vais continuer à poser ce type de question pour savoir où on en est, qu'il y a, en perspective, trois projets. Le premier est « *la réalisation d'un parking sous-terrain autour de l'église nécessitant le déplacement du marché découvert du centre pendant 18 à 24 mois* » ; cela fait des années qu'on en parle et on sait où on en est, où vous en êtes et ce que des gens ont fait à juste titre contre ce projet qui est évidemment fortement discutable.

Le deuxième est « *la reconfiguration du marché des Vallées et le traitement de ses abords immédiats actuellement à l'étude afin de redynamiser cet équipement* », je voudrais que vous nous en disiez un peu plus sur ce plan, troisième élément, « *l'ouverture d'un nouveau marché dans le secteur des Champs-Philippe* », et que vous nous indiquiez où nous en sommes sur ce dossier.

M. le Maire

Sur les Champs-Philippe, brièvement, mais je passerai la parole à Ghislain s'il le souhaite, nous souhaitons, dans le cadre de la rénovation du quartier des Champs-Philippe, à laquelle vous êtes opposés, je le rappelle, dans beaucoup de vos votes ici, attirer un marché au moins une fois par semaine, sur la place des Champs-Philippe. L'idée est de dynamiser le quartier, avec une offre commerciale qui complète celle des commerces existants ou qui vont bientôt ouvrir, avec un bémol, comme vous le savez, pour le petit supermarché qui est dans un immeuble qui fait l'objet d'un recours, je ne dis pas « abusif » ; comme vous le dites, le juge le fixera, mais, effectivement, on demandera au juge de déterminer si c'est abusif. Les commerces vont être livrés dans les semaines qui viennent, les premiers, et il nous a paru intéressant d'ouvrir un marché aux comestibles.

La question, ensuite, est de savoir si ce marché doit avoir lieu le matin, comme tous les autres marchés qui ont lieu à La Garenne-Colombes. Il nous a paru intéressant de travailler à une hypothèse qui consisterait à ouvrir un marché de fin de journée - début de soirée, c'est-à-dire permettre aux gens éventuellement de revenir de leur travail et de disposer d'un marché qui fonctionnerait. Plusieurs horaires ont été proposés et certains parlent de 16 heures - 19 heures, 20 heures, 17 heures - 20 heures, 20 heures 30, on est dans cette tranche-là, fin de journée, début de soirée, ce qui aurait pour effet, je crois, de s'ouvrir à une clientèle supplémentaire.

C'était votre question ; vous aviez une autre question...

M. Macé

Sur le marché des Vallées, il est indiqué : « *la reconfiguration du marché des Vallées et le traitement de ses abords immédiats actuellement à l'étude afin de redynamiser cet équipement* », savoir où nous en sommes.

M. le Maire

Sur le marché des Vallées, comme vous le savez, c'est un marché fermé, qui a des infrastructures persistantes ; certaines sont en état un peu ancien, une des hypothèses est d'y travailler et de les rénover, et de travailler aussi sur, éventuellement, une extension de ce marché vers l'avenue Joseph-Froment. Le marché souffre, en fait, d'une séparation physique par la rue du 8-Mai, entre l'avenue Joseph-Froment, qui est le lieu commercial du quartier, et le marché lui-même, il y a cette distance d'une petite centaine de mètres qui crée rupture. La question est de savoir si on pourrait apprivoiser cet espace pour attirer les gens vers ce marché.

Enfin, il y a les travaux qu'on s'apprête à faire sur ce marché, qui sont des travaux de peinture, d'isolation, etc., qui sont une des explications de la phrase qui est sur votre papier. Certains de ces travaux, en particulier ceux intérieurs, devraient avoir lieu en été, pour des raisons liées, tout simplement, à la température extérieure, c'est plus facile, et à la moindre fréquentation de celui-ci certaines semaines de l'été.

Monsieur de Boutray, vous aviez des choses à préciser, peut-être ?

M. de Boutray

Oui, sur le marché des Vallées, il y a aussi une troisième phase qui est la réorganisation de l'implantation des commerçants au sein de la halle. On s'aperçoit qu'aujourd'hui, elle n'est pas très structurée, pas très organisée et l'offre existante n'est pas vraiment mise en valeur. Il y a tout un projet de réorganisation de l'implantation des commerçants au sein de la halle, en créant, au milieu la halle, une espèce de petit pôle d'attraction et surtout un lieu de convivialité, avec, dans les mois à venir, probablement, une buvette, un café, histoire, vraiment, de créer un lieu de convivialité et de rencontre. Cela fait partie des projets qui sont en cours.

Le point important aussi est que nous avons un nouveau placier, qui est en place depuis deux mois, qui a une forte expérience des marchés garennois et on est très optimiste sur le fait que très prochainement, on va redonner une belle dynamique, avec, en tout cas, les éléments que l'on a aujourd'hui sur le marché des Vallées.

M. le Maire

Merci, Monsieur de Boutray.

Monsieur Macé, vous êtes satisfait ?

M. Macé

Tout à fait.

M. le Maire

Merci. Je le note ; c'est un plaisir.

M. Macé

En ce qui concerne maintenant les structures petite enfance, je voudrais savoir les mouvements de personnels intervenus dans les deux crèches ; je pense que notre collègue, M^{me} Fommarty, va pouvoir nous répondre.

Je suis étonné des salariés qualifiés ; on a quand même une majorité d'agents non qualifiés, en ayant des diplômes, certes, reconnus, mais qui ne sont pas des diplômes soit d'éducatrice de jeunes enfants, soit d'auxiliaire de puériculture.

Enfin, dernier point, quand vous nous disiez qu'il était important que la Ville confie ces équipements nouveaux à un délégué pour deux raisons, parce que, premièrement, vous n'arriviez pas à recruter, ce que, entre parenthèses, d'autres villes arrivent à faire, donc on peut déjà s'interroger sur ce premier élément, deuxième élément, parce qu'économiquement, c'était plus intéressant, je constate que les coûts nets que la Ville paye à ce délégué par berceau s'élèvent, d'une part, à 4 600 euros et, d'autre part, à 4 800. Quand on regarde une gestion municipale, et je pense que vous pouvez faire la même chose par rapport aux crèches municipales, nous sommes dans un coût net Ville identique, donc l'argument financier en disant : « Le berceau revient moins cher à la Ville » est un argument qui, aujourd'hui, ne se révèle pas pertinent.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Permettez-moi d'apporter deux ou trois précisions, puis M^{me} Fommarty, si elle le souhaite, prendra la parole.

D'abord, sur le personnel, Monsieur Macé, ces crèches sont sous le contrôle de la CAF, donc je ne sais pas pourquoi vous dites ce que vous dites, le personnel est conforme aux demandes des autorités de la petite enfance.

Quand vous dites qu'il y a une majorité de personnels non qualifiés, entendons-nous, au sens : « pas éducateur de jeunes enfants, pas infirmière et pas puéricultrice », c'est ce que vous avez voulu dire, bien sûr, c'est ce que prévoit la loi. Je crois que la loi, justement, est à 60 % de personnels non qualifiés désormais.

Je pense qu'il n'y a pas de souci, en tout cas, je ne le connais pas, et je serais très étonné qu'il y en ait ; je vous invite à peut-être relire le document.

Enfin, sur le coût, effectivement, nous sommes à 4 600 - 4 800 – c'est le chiffre que vous avez donné, je ne l'ai plus sous les yeux –, mais ne serait-ce que cet argument, et ce n'est pas le seul, est un argument qui, de toute façon, tient, puisque nous estimons que le coût d'un enfant – pardonnez-moi de parler de coût d'un enfant, mais, en termes de comptabilité publique, le coût d'un berceau par an – est à plus de 5 000 euros dans nos crèches municipales. Là, on est au-dessous de 5 000 euros, donc même économiquement parlant, c'est plutôt pertinent.

Enfin, troisième point, quand vous nous dites qu'il faut se poser les questions : pourquoi nous n'arrivons pas à embaucher alors que d'autres Villes embauchent, il y a une toute petite différence : nous avons un taux d'accueil en crèche qui passe entre 75 et 80 %, c'est-à-dire que nous avons beaucoup plus de crèches qu'ailleurs. C'est sûr, quand vous avez deux crèches et que vous paradez avec deux crèches dans votre commune, vous arrivez à embaucher, mais quand vous arrivez avec un nombre de crèches comme le nôtre, vous avez forcément plus de mal. C'est aussi la conséquence du fait que nous avons une politique extrêmement dynamique de création de places de crèche.

Madame Fommarty, vous aviez des choses à compléter, s'il vous plaît ?

M^{me} Fommarty

A priori, non. J'aurais argumenté comme vous en disant qu'effectivement, même si on n'a pas besoin, dans la crèche, de n'avoir que des éducatrices ou des psychomotriciennes, on est tout à fait dans les normes par rapport au nombre d'enfants qu'on accueille dans les différentes sections.

En plus, le coût du berceau – c'est le rapport 2012 –, avec le renouvellement de la délégation, en tout cas sur Voltaire, puisque Sémard n'est pas encore faite, a été légèrement diminué. Le bénéfice, même s'il n'est que de 200 ou 300 euros par enfant, si vous multipliez par le nombre d'enfants, ce n'est pas négligeable.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voudrais juste rappeler, lorsque se présentera le renouvellement de la délégation pour la crèche Pierre-Sémard, que j'avais voté, en son temps, au Conseil le cahier des charges qui visait à établir les critères de choix de délégataire et dans lequel il y avait quatre critères : un qui était d'ordre financier, qui pesait pour 25 % dans les critères généraux, et trois qui étaient d'ordre qualitatif. Lorsqu'on avait renouvelé le délégataire, fin juin 2012, j'avais pointé du doigt une erreur de calcul, et surtout, pour moi, une déviation de l'état d'esprit dans lequel on faisait cette délégation, puisqu'il y a eu renégociation et que, lors de la renégociation, il n'y a pas eu à nouveau la pondération des quatre critères pour, finalement, faire le choix final, et le choix final a été fait en intégrant purement l'aspect financier et en gommant les différences initialement constatées entre les candidats.

Lors du prochain renouvellement, je mettrai en place ou je vous demande de mettre en place une procédure qui permette de garantir que le critère financier continuera de ne peser que pour 25 % du choix.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Oui, la structure est en place, elle s'appelle « la commission d'appel d'offres », nous avons eu un vote tout à l'heure à ce sujet.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ? Je croyais que vous aviez terminé ; pardon.

M. Macé

Pour répondre à notre collègue, à M^{me} Fommarty, je constate, dans les équipes pédagogiques, que chaque fois, les personnes qu'on intitule « aides auxiliaires » sont majoritaires par rapport aux agents qui sont soit éducatrices de jeunes enfants, soit auxiliaires de puériculture ; c'est le constat dans ce qui nous est présenté dans le document.

On est dans un système d'organisation où le délégataire applique *stricto sensu* les ratios et ne tente pas de les améliorer en recrutant plus de personnels qui ont les diplômes d'auxiliaire de puériculture ou d'éducatrice de jeunes enfants.

Je rappellerai que quand il y a plusieurs sections, il est souhaitable d'avoir une éducatrice de jeunes enfants par section, vu ce qu'elle peut apporter en termes d'animation et de développement des enfants, ce qui n'est pas le cas, parce que, chaque fois, vous n'avez qu'une éducatrice de jeunes enfants, dans un cas pour deux sections, dans un cas pour trois sections. Je trouve que l'activité par rapport à cela n'est pas développée comme il faut.

Je vous avais aussi posé comme question, mais je n'ai pas obtenu de réponse, ma chère collègue, de savoir quel est le *turnover* que nous avons sur le personnel de ces crèches. Est-ce que vous avez des indications à nous donner ?

M. le Maire

Merci.

Vous avez une réponse à donner ou pas ?

C'est un peu dommage que vous n'ayez pas posé la question lors de la fameuse commission ; c'est fait pour cela, Monsieur Macé !

On va chercher le renseignement...

Sur ces sujets très précis, on aurait pu vous apporter la réponse, si vous aviez pris la parole...

M^{me} Fommarty

Je n'ai pas les chiffres précis là.

Effectivement, cette année, il est beaucoup plus stabilisé. En 2012, on avait eu un peu plus de *turnover*, parce qu'effectivement, il y avait eu un petit souci avec la directrice, etc., mais cette année, le personnel a été beaucoup plus stable.

Si vous voulez les chiffres précis, je vous les fournirai.

M. le Maire

Merci.

Et, accessoirement, les familles qui y sont, c'est quand même l'essentiel, semblent tout à fait satisfaites ; on les a rencontrées récemment.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Juste pour terminer ce point-là, et après, j'aborderai une autre question, je trouve, quand même, que la réponse est un peu surprenante ; le délégataire, vous le voyez, j'espère, régulièrement, il vous rend compte, dans des lieux bien déterminés, sur des points précis. Je pense que la gestion du personnel que ce délégataire a est un élément important ; c'est un des points que vous devriez... j'espère que vous l'abordez lors de ces réunions pour savoir ce qui passe, quel est le statut des agents, parce que je voudrais avoir des renseignements comme cela. Est-ce que ce sont des agents en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée ? Combien sont-ils réellement payés ? Est-ce que vous interrogez là-dessus, pour savoir ce qu'il en est ? Ce sont des éléments importants que, en tant que Ville qui confiait une délégation de service public à un prestataire, nous devrions contrôler régulièrement et vous devriez être en possibilité, quand on pose ce type de questions, de pouvoir nous répondre ; ce sont des éléments basiques ; sinon, le délégataire fait ce qu'il veut et ce n'est pas possible, parce qu'il faut le contrôler.

M. le Maire

Je vais vous répondre, Monsieur Macé, parce que, franchement, vous faites un numéro ce soir, je ne sais pas ce que vous avez mangé !

(Rires.)

M. Macé

Rien.

M. le Maire

C'est quand même très curieux, parce que vous prenez un air outré sur le fait qu'on ne contrôle pas le délégataire. Je ne sais pas ce que vous racontez, le délégataire, on le contrôle, on travaille avec lui tous les jours, on sait ce qu'il vaut. Votre liste, *via* M^{lle} Naturel, est invitée à la commission, où on peut poser des questions, elle ne dit pas un mot. Vous n'avez pas posé une question ! À quoi cela sert ? C'est là que l'on peut poser des questions techniques.

Ensuite, vous nous dites : « Oui, mais on ne respecte pas la loi, parce qu'il n'y a pas suffisamment de personnel qualifié » ; on vous démontre qu'on respecte.

Alors, vous reprenez la parole et vous dites : « Oui, mais ce n'est pas parce qu'on respecte, on pourrait faire mieux encore ». Oui, d'accord, mais on va jusqu'où comme cela ?

Enfin, dernier point, si vraiment vous vouliez qu'il y ait des points hebdomadaires sur la position du personnel, pourquoi vous ne l'avez pas dit au moment de la commission d'appel d'offres ? Vous auriez pu demander, vous êtes membre de la commission d'appel d'offres, qu'un élément soit ajouté au cahier des charges ; je n'ai pas souvenir, à l'époque, que vous ayez fait cette demande, mais j'ai peut-être un problème de mémoire.

C'est bien de faire son numéro, mais on est entre gens civilisés quand même ! La prochaine fois, je vous invite à demander à M^{lle} Naturel, qui représente votre liste, de prendre la parole et de poser des questions, qu'elle n'hésite pas, surtout, rien ne lui arrivera et on essaiera de lui répondre, c'est fait pour cela.

Ne venez pas, ensuite, faire un numéro comme vous le faites au Conseil Municipal, parce que c'est curieux, vous n'êtes pas comme cela habituellement, enfin je ne crois pas.

Mademoiselle Naturel, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas pour me défendre mais...

M. le Maire

Non, mais je ne vous attaque pas.

M^{lle} Naturel

... je vous rappelle le déroulement des commissions ; c'est à peine si j'ai eu le droit d'aller voter, parce qu'à la fin, il faut voter le renouvellement de la délégation de service public.

M. le Maire

Pardon, je ne comprends pas.

M^{lle} Naturel

Heureusement que certaines personnes de l'administration ont dit... J'ai voté contre, donc j'ai voulu m'exprimer ; c'est à peine si vous l'aviez vu à ce moment-là. Heureusement qu'on vous a signalé que je voulais voter, parce que vous êtes dans un mode de bâclage pendant les commissions qui est assez impressionnant...

M. le Maire

Je suis resté une heure et demie avec vous à cette réunion, je n'ai pas entendu le son...

M^{lle} Naturel

Vous êtes arrivé au milieu de la commission, vous avez enchaîné les points...

M. le Maire

Mademoiselle Naturel, je ne vous reproche rien...

M^{lle} Naturel

À ce moment-là, on s'en va.

M. le Maire

... mais je crois que la réunion a duré trois heures ; j'ai raté la première heure, M. Hervo la présidait.

M^{lle} Naturel

Pas sur les crèches. C'étaient 30 secondes top chrono, c'est à peine si j'ai eu le temps de voter, vous ne m'avez même pas vu pour voter, c'est M^{me} Pouette qui vous a signalé que je devais voter, que je n'étais pas d'accord avec votre vote et que j'allais voter contre.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle Naturel.

M^{lle} Naturel

Il faut voir aussi le contexte des commissions ; c'est un peu de l'abattage quand même. Pour s'exprimer, ce n'est pas évident. Après, je sais que dès que ce sont des questions de femmes qui font s'exprimer, c'est un peu difficile, mais il faut quand même voir le contexte des commissions, comment cela se passe.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle Naturel.

M^{lle} Naturel

À améliorer ! Je n'attends que cela.

M. le Maire

Je vous réponds, Mademoiselle Naturel.

La commission a duré trois heures ; c'est un abattage relatif.

M^{lle} Naturel

Pas à partir du moment où vous êtes arrivé.

M. le Maire

Une heure pendant laquelle je n'étais pas là, deux heures pendant lesquelles j'étais là. Je ne sais pas pendant l'heure pour laquelle je n'étais pas là, Jean-Pierre Hervo présidait, il pourra peut-être vous le dire, mais pendant les deux heures où j'étais là, je n'ai pas entendu le son de votre voix. Ne dites pas que c'est de l'abattage. On a vu, en trois heures, sept ou huit rapports ; vous pouviez poser des questions. Vous n'en posez jamais, je ne vous le reproche pas.

Vous avez le droit de vous taire, il n'y a pas de sujet, vous faites ce que vous voulez ; la vraie question est qu'ensuite, on arrive au Conseil Municipal, où il y a du public, où il y a un procès-verbal, et là, on a le droit à un grand numéro, qui aurait pu être réglé sereinement, si vraiment c'était important – peut-être que cela ne l'est pas autant –, en commission ; or, cela ne l'a pas été.

Je m'interroge ; il n'y a pas de taquinerie dans ma remarque, je me dis simplement : c'est curieux, vous ne posez pas les questions quand il n'y a pas de public.

Monsieur Macé, vous aviez la parole pour un point supplémentaire.

M. Macé

C'est vrai qu'avant 1983, qu'est-ce que c'était bien de siéger dans les Conseils Municipaux ! L'opposition n'était pas présente, cela durait 5 minutes, il n'y avait pas de débat, la vie de la cité n'était pas gérée, en fin de compte, d'une manière publique, c'était le bon temps.

Depuis – cela fait 30 ans seulement –, il y a des élus municipaux, ils sont là pour poser des questions et vos propos sont, d'ailleurs, particulièrement choquants ce soir par rapport à cela.

Dans un Conseil Municipal, je le rappellerai, parce qu'il faut, *a priori*, le rappeler, on gère les affaires de la cité. Donc, ce soir, sur tous les rapports que vous nous présentez, si nous avons envie d'intervenir, nous intervenons, et ce n'est pas parce qu'il y a eu des commissions avant, obligatoires, d'ailleurs, par la loi, donc vous ne faites rien d'extraordinaire, vous appliquez juste la loi sur ce point-là... Il y a des commissions, cela n'évite pas qu'il y ait un débat en Conseil Municipal ; que cela vous plaise ou non, peu importe, d'ailleurs, que cela vous plaise ou non que cela prenne du temps, peu importe. Si, les uns et les autres, nous avons envie de poser des questions, croyez-moi que nous allons continuer à vous poser des questions sur la gestion des services publics locaux de la Ville, qui sont importants, qui sont payés par les Garennois.

Quand nous posons des questions, je constate que nous n'avons pas de réponse sur la gestion courante des services locaux, dont les crèches sont une nouvelle démonstration ce soir que quand nous posons des questions précises, il n'y a pas de réponse.

Voilà la vérité ! Que cette vérité vous gêne et que ce soit dit en public devant tout le monde dans un compte rendu, je comprends que cela puisse vous gêner, parce que cela vous met, une nouvelle fois, mal à l'aise par rapport à la manière dont vous gérez cette Ville, mais c'est cette réalité-là, on a une nouvelle démonstration, ainsi soit-il, si on peut dire, par rapport à ce que vous êtes en train de ne pas pouvoir répondre à des questions précises sur lesquelles, la Ville devrait s'interroger ; c'est la base de tout contrôle d'une délégation de service public. Ce que je constate ce soir, c'est que ce n'est pas fait.

J'ai une autre question, maintenant...

M. le Maire

Je vais vous répondre sur ce point, Monsieur Macé.

D'abord, vous posez toutes les questions que vous voulez. Aucune de ces questions ne nous ennuie, puisqu'à chaque fois, vous avez la réponse.

M. Macé

Je n'ai pas de réponse.

M. le Maire

Je vous dis simplement que vous pourriez faire différemment et utiliser les commissions qui existent, et cela, j'ai le droit de vous le dire.

Deuxième point, je ne crois pas que vous n'ayez jamais posé une question à laquelle nous ayons refusé de répondre, nous avons toujours apporté une réponse à toutes vos questions.

La difficulté est simple : vous êtes dans une situation politique où vous avez du mal à faire valoir des arguments, parce que la Ville de La Garenne-Colombes est plutôt bien gérée – on va le dire comme cela –, et donc vous êtes ennuyé et les seules solutions pour exister que vous avez, c'est de créer l'incident : « Vous ne répondez pas à ma question ». Mais si, on répond à vos questions !

Vous avez posé deux questions. Vous avez dit : « Est-ce que c'est trop cher ? » ; je vous réponds : « Ce n'est pas trop cher, puisque c'est plus cher quand on le gère en régie ».

Vous avez posé une deuxième question : « Est-ce qu'il y a suffisamment de personnels qualifiés ? » Nous vous avons répondu avec M^{me} Fommarty qu'il y a autant de personnels qualifiés que c'est prévu par la loi. C'est tout, on a répondu à vos questions. Simplement, vous essayez de créer un incident.

Monsieur Macé, tout le monde est de bonne volonté ici, cessez de donner des leçons de morale en permanence, c'est irritant, parce qu'on a un petit sentiment, les uns et les autres, de... on a un sentiment curieux, on se demande ce qui se passe, il y a peut-être quelque chose qui nous échappe. Est-ce la période ? Je ne sais pas. Est-ce les prochaines échéances ? Est-ce tout cela ? Je suis étonné, c'est tout, mais ne dites pas qu'on ne répond pas à vos questions, parce que c'est faux, on y répond toujours. Si on ne sait pas y répondre pour des raisons techniques, on vous y répond avec un peu de délai, mais on vous y répond toujours. Ne dites pas qu'on ne répond pas à vos questions, ce n'est pas vrai.

Quant à : « Avant 1983, c'était mieux », je ne sais pas ; avant 1983, je n'étais pas là, je suis désolé. C'était peut-être mieux, mais c'était il y a très longtemps.

M. Hervo

J'y étais, je m'ennuyais.

M. le Maire

M. Hervo me dit qu'on s'ennuyait.

Comme cela, au moins, on ne s'ennuie pas ce soir.

Vous vouliez prendre la parole, Monsieur Macé.

M. Macé

Je ne crois pas que dans les commissions auxquelles nous participons et auxquelles je participe, nous ne posons pas de questions et nous n'intervenons pas, donc ne dites pas que dans les commissions, vous n'entendez pas le son de notre voix ; ce n'est pas vrai.

On intervient, chacun à sa manière, comme les collègues de la majorité interviennent à leur manière, il faut respecter cela, mais ne dites pas que nous n'intervenons pas, que nous ne sommes pas présents en commission ; ce n'est pas la réalité.

M^{me} Juvin-Marleix

Si.

M. le Maire

Si ; moi, j'y étais.

M. Macé

Je constate ce soir – je fais un constat, Monsieur le Maire, je ne fais pas autre chose – qu'on pose une question précise sur un élément qui me semble important sur la gestion du personnel de ces deux équipements qui ont été donnés en gestion, je n'ai pas de réponse sur un élément dont il me semble que la Ville devrait se préoccuper de ce type de questions. C'est tout, je ne fais pas de procès, je fais un constat. Je trouve dommage que des élus qui donnent en délégation un service public qui n'est pas des moindres, c'est-à-dire la gestion des crèches, ne s'interrogent pas sur la gestion du personnel, et quand on rend compte de cette délégation, ce qui est le cas ce soir, on pose une question précise, vous n'avez pas la réponse ; je ne fais pas de procès, je fais un constat, je trouve cela dommage et je trouve que ce n'est pas normal. C'est tout ce que je voulais dire.

Maintenant, j'ai une question en ce qui concerne le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France.

Je voudrais que vous me confirmiez deux points, Monsieur Juvin.

Premièrement, est-ce que vous êtes bien le sixième vice-président de ce syndicat ?

Deuxièmement, est-ce que cette fonction est indemnisée ?

M. le Maire

Je suis vice-président du Syndicat et cette fonction est indemnisée, oui. C'est d'ailleurs sur le site du Parlement européen.

M. Macé

D'accord.

C'est donc, *a priori*, normal, si je prends 2012 et 2013, sur les Conseils d'administration qui se réunissent, il y en a eu quatre en 2012, deux en 2013 et peut-être un troisième, en tout cas deux au premier semestre 2013, que sur ces six, vous avez été absent à cinq et présent à un seul Conseil d'administration.

Ma question, derrière, est : qu'est-ce que vous faites très concrètement pour ce Syndicat et pourquoi vous y êtes, si vous êtes absent à ce type de réunion, qui est l'élément important, où l'ensemble de ces délibérations est adopté et où, pareil, il y a un échange entre l'ensemble des représentants des communes à ce type de syndicat ?

M. le Maire

Monsieur Macé, quand vous n'arrivez pas à attaquer la gestion municipale, vous attaquez les personnes ; c'est un grand classique.

Je vais aux réunions de bureau de ce Syndicat, là où les choses se décident. Pardonnez-moi, c'est au bureau que les choses se décident. Je siège au bureau, je donne mon avis et je défends l'intérêt de La Garenne-Colombes.

Cette présence nous a permis de changer un linéaire très important de canalisations en fonte durant ces six dernières années, que, probablement, on n'aurait pas pu changer aussi rapidement. Bref, ma présence au Syndicat a évidemment permis de défendre les intérêts de la commune.

Votre technique qui consiste à fliquer les gens, malheureusement, vous les fliquez mal, parce que vous n'allez pas voir là où il est important d'être ; allez voir aux réunions de bureau, allez voir aux réunions techniques et vous comprendrez à quoi sert un vice-président qui défend les intérêts de sa commune, très simplement.

M. Macé

Est-ce que vous pouvez nous indiquer le montant de cette indemnité ?

M. le Maire

Il faut regarder la loi, je crois qu'elle est de l'ordre de 400 ou 500 euros par mois ; c'est de cet ordre-là, je crois.

M. Macé

Comme vous nous dites que vous êtes présent, vous allez donc pouvoir m'envoyer l'ensemble des éléments que vous nous dites : bureaux, réunions techniques, auxquels vous avez participé ?

M. le Maire

Pardonnez-moi, expliquez-moi !

M. Macé

Vous nous dites que vous participez aux réunions de bureau, à des commissions techniques ; je vous demande de m'envoyer les documents pour lesquels vous avez dit que vous étiez présent. Il doit bien y avoir des comptes rendus...

M. le Maire

Demandez-les !

M. Macé

Donnez-les moi, vous devez les avoir ! Vous avez bien un retour de comptes rendus de ce type de réunions ou pas ?

M. le Maire

Monsieur Macé, vous êtes flic ou quoi ? Vous faites une demande officielle au Syndicat – même pas à moi ; comme cela, il n'y aura pas de problème –, vous demandez au Syndicat ces documents, ils vont vous les envoyer, ils ne sont pas secrets, ils sont publics. Quel est le problème ?

M. Macé

Vous êtes là pour rendre des comptes, Monsieur Juvin. On vous pose des questions, vous êtes sixième vice-président de ce Syndicat, qu'est-ce que vous y faites, tandis que je constate qu'à six réunions sur cinq, vous n'êtes pas présent ? Qu'est-ce que vous y faites ? Quels sont les éléments que vous pouvez nous donner pour dire que vous y participez réellement ?

M. le Maire

Eh bien, Monsieur Macé, demandez...

M. Macé

C'est difficile ce soir, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues.

M. le Maire

Monsieur Macé, la seule question qui vous intéresse, c'est de taper personnellement les gens. C'est cela, votre problème.

Aujourd'hui, vous essayez de voir par le Syndicat du gaz. Il se trouve, ce n'est pas de chance pour vous, que je suis un de ceux qui participent à ces réunions techniques, ces réunions de suivi, auxquelles, parfois, même des élus ne vont pas.

Demandez au Syndicat, ils vous enverront tous ces comptes rendus et vous serez probablement rassuré, un peu déçu, probablement, un peu embêté. Demandez au Syndicat, ils vous les enverront, c'est public !

D'ailleurs, votre question sur mes indemnités, 400 ou 500 euros, je n'ai plus le chiffre en tête, est curieuse, parce que ce sont des indemnités publiques, fixées par la loi, que vous connaissez ; vous êtes le patron de l'administration d'une commune des Hauts-de-Seine, donc tous ces renseignements, vous les avez. Pourquoi vous me les demandez ? Il suffit de regarder le Code général des collectivités territoriales ; c'est dedans ; vous pouvez le calculer facilement.

Je ne vois pas l'intérêt de cette question, sauf à créer une sorte de *buzz* : « Regardez, il gagne 400 ou 500 euros pour le Syndicat du gaz » ; soit...

M. Macé

Je fais encore un constat ce soir : il y a des comptes rendus précis, et ce sont les seuls comptes rendus qui existent, des Conseils d'administration. Notre collègue, M^{me} Gaillabaud, nous a représentés sur cinq séances, vous étiez présent à une séance. Comme les autres documents ne sont pas publiés, à la différence de ce que vous êtes en train de raconter...

M. le Maire

Vous les avez demandés ?

M. Macé

Non, je vous demande de rendre compte de votre mandat de sixième vice-président de ce Syndicat, où vous avez été désigné par le Conseil.

M. le Maire

C'est ce que je viens de faire, Monsieur.

M. Macé

Comme vous avez des éléments, j'imagine, il y a des retours, il y a bien des comptes rendus ; pourquoi vous ne les auriez pas et que le Syndicat les aurait. J'espère que vous les avez, donc je vous demande d'avoir une copie de ces documents. Ce n'est pas compliqué ! Si vous n'avez rien à cacher, et normalement, vous ne devriez rien avoir à cacher, et c'est normal qu'on vous pose aussi la question sur les indemnités, vous n'avez rien à cacher, c'est de l'argent public, vous répondez aux questions, tout simplement. Quand on n'a rien à cacher, on répond aux questions !

M. le Maire

Monsieur, évidemment, vous allez recevoir ces documents ; vous auriez pu les demander au Syndicat, il vous les aurait envoyés ; je vous adresserai ceux que j'ai.

Je veux simplement vous dire qu'à faire de la politique comme vous le faites, en attaquant les gens, en disant : « Regardez, les élus ont des indemnités, regardez comme ce n'est pas beau ! », les indemnités, c'est vrai, c'est effrayant, vous faites le jeu de ceux qui font du poujadisme en permanence et qui disent : « Tous pourris ! » ; c'est cela, le vrai sujet, vous nous emmenez tous, tout le personnel politique, dans un instrument de détestation. Vous avez une responsabilité morale effroyable dans cette affaire. Je ne comprends pas pourquoi vous faites des choses pareilles !

Je crois que votre Maire, M. Kaltenbach, qui a été mis en examen pour corruption, est vice-président d'un syndicat ; où est le problème ? Nous travaillons à tous ces syndicats, nous faisons fonctionner la machine ; où est le sujet ? C'est quand même ahurissant !

Si vous considérez que les élus sont trop payés, dites-le, mais c'est du poujadisme, Monsieur, c'est du populisme ! Il y a des gens qui disent cela très bien en France : « Oui, les élus sont trop payés ».

Je vais vous dire, je pense qu'en France, les élus sont des gens qui donnent de leur temps, beaucoup de leur temps, un peu de leur vie personnelle, et je suis bien placé pour savoir ce que cela signifie, je peux vous l'assurer, et qui, finalement, si on le rapporte au temps passé, sont correctement payés, mais ils ne volent pas leur argent.

(Entrée en séance de Mme Armand.)

Le temps que nous passons, nous, élus, en particulier de la majorité, et c'est normal, la majorité passe plus de temps que l'opposition, est un temps réel, je peux le dire comme cela. Je vous invite, si vous voulez, à comparer mon emploi du temps à d'autres emplois du temps et vous verrez ce que c'est, la vie d'un élu ! Arrêtez de créer ce sentiment de détestation sur les indemnités des élus ; c'est quand même ahurissant !

Je comprends pourquoi, effectivement, les Français votent de plus en plus d'une certaine manière ; parce qu'on les dresse à faire cela. C'est terrible... C'est terrible, Monsieur Macé, vous ne vous rendez pas compte.

M. Macé

C'est vous qui ne vous rendez pas compte ; avoir ce type d'attitude et ne pas jouer la transparence qui aurait dû être normale ce soir, vous nous répondez à des questions précises...

M. le Maire

J'y réponds.

M. Macé

Vous faites tout un laïus derrière !

M. le Maire

Mais pas du tout, je dis ce que je pense de ce que vous dites.

Monsieur Macé, c'est hors ordre du jour.

M. Macé

Non.

M. le Maire

Ce n'est pas le rapport d'activité du Syndicat.

M. Macé

Si.

M. le Maire

J'aurais pu très bien, et vous le savez, vous retirer la parole, parce que vous êtes hors ordre du jour. Je vous donne la parole, parce qu'il n'y a pas de sujet, on peut parler de tout. Sachez-le, en théorie, on n'est pas dans l'ordre du jour et, bien volontiers, je vous laisse la parole, mais vous ne vous rendez pas compte que ce discours, que vous êtes plusieurs à tenir, et il n'y a pas que dans votre parti, Monsieur, il y a aussi dans le nôtre, de détestation de l'homme politique conduit à des extrémités qui font qu'aujourd'hui, les gens disent : « Oui, tous pourris ! » ; c'est cela, la conséquence. Ayez conscience des conséquences de vos paroles ; c'est quelque chose de très grave.

M. Macé

Vous êtes là pour rendre compte ce soir...

M. le Maire

Je n'arrête pas de rendre compte.

M. Macé

Les représentants de la Ville de La Garenne-Colombes, qui ont été désignés dans un certain nombre de syndicats, sont là pour nous rendre compte. Vous, en plus, vous avez pris des fonctions de ce syndicat ; c'est normal, ce soir, que des questions soient posées, cela devrait être naturel. Vous ne deviez pas développer je ne sais quelle stratégie que vous avez derrière la tête par rapport à ce type de sujet. C'est l'absence, au contraire, de sujets tabous que vous ne voulez pas aborder qui cause les problèmes que vous êtes en train d'évoquer. Soyez transparent, comme sur l'ensemble de la gestion de la ville. Si on prend les places de crèche, soyez transparent, créez une commission d'attribution pluraliste ; les logements sociaux, la même chose.

Plus vous serez dans l'enfermement, dans : « on ne parle pas de certains sujets », « on n'est pas transparent », plus vous créez une défiance vis-à-vis de la politique et des politiques. Voici où on en est par rapport à ce type d'attitude.

Après, il est normal – je dis bien normal – et logique que quand on a désigné des représentants pour siéger dans ces syndicats, s'ils n'y siègent pas, pour certainement de bonnes raisons, vu votre emploi du temps et vos cumuls d'activités et de mandats, on s'interroge, à un moment donné, sur l'utilité de vous avoir désigné comme représentant de la Ville au sein de ce syndicat.

Autre point, quand vous nous dites : « On crée des polémiques de personnes », ce n'est pas de personnes ; vous avez été désigné, donc c'est en tant qu'élu que vous êtes là, pour rendre compte ; ce n'est pas une question de personne, ce serait quelqu'un d'autre, je poserais la même question ; ce n'est pas une question *ad hominem* contre vous personnellement, c'est une question par rapport au fait que vous soyez le représentant de la Ville à ce syndicat.

Quand vous nous dites : « On crée cela, parce qu'on n'a pas d'autre élément par rapport à la gestion municipale », pareil, est-ce qu'il faudrait vous rappeler votre gestion, ce mandat-ci ? On y va ?

M. le Maire

Au contraire, allez-y, je suis intéressé !

M. Macé

Alors, on y va !

Hausse ininterrompue des impôts locaux...

M. le Maire

Cela fait quatre ans que le taux des impôts locaux de La Garenne-Colombes n'a pas bougé.

M. Macé

Hausse ininterrompue des impôts locaux, on détient le record du taux de la TEOM au niveau du département ; voici cette première réalité.

Comment avez-vous géré le dossier de la construction de la Médiathèque, le jeu des sept erreurs ? Vous voulez qu'on en parle ? Pareil, comment vous avez géré cela ?

Vous voulez que l'on parle aussi de la dénomination du collège situé dans le quartier des Champs-Philippe, cette affaire pitoyable, mais pitoyable, où le Président du Conseil Général vous a donné tort et a été obligé de revenir sur sa décision ?

M. le Maire

Écoutez, Monsieur Macé, vous inventez des histoires ! Revenez à l'ordre du jour !

(Brouhaha sur les bancs de la majorité.)

M. Macé

Ah, quand on aborde les vrais sujets, il commence à s'énerver ! C'est intéressant.

M. le Maire

Monsieur Macé, ne vous énervez pas.

M. Macé

Je ne m'énerve pas ; ce sont vos collègues, il faut leur dire de se calmer, parce qu'on n'en est qu'au point 1.4.

M. le Maire

Monsieur Macé, revenez à l'ordre du jour.

M. Macé

Je reviens à l'ordre du jour ; c'est vous qui avez dit qu'on n'avait rien à dire sur la gestion. Quand on aborde ces questions-là, cela ne plaît pas non plus. C'est bizarre, c'est quand même difficile...

M. le Maire

Monsieur Macé, ne vous énervez pas.

M. Macé

Je ne m'énerve pas, je suis très calme et j'ai tout mon temps.

M. le Maire

Non, vous êtes nerveux.

M. Macé

Vos collègues, *a priori*, ne l'ont pas, mais moi, j'ai tout mon temps !

M. le Maire

Je trouve qu'ils sont d'un calme, pour supporter votre laïus ! Je les félicite.

M. Macé

N'est-ce pas, Madame Lioret ?

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. le Maire

Monsieur Macé, franchement, vous donnez des leçons de morale à la terre entière en permanence ; vous oubliez simplement, pardonnez-moi, que vous êtes le Directeur général des services d'un Maire qui est suspect de corruption, vous êtes le bras droit administratif d'un Maire qui a été mis en examen il y a quelques jours pour corruption et vous venez nous donner des leçons de morale !

M. Macé

Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que vous êtes en train d'insinuer sur cette question ? Allez jusqu'au bout de votre pensée ! Qu'est-ce que vous êtes en train d'insinuer ? Que je suis mêlé à cette affaire ? Qu'est-ce que vous êtes en train de dire précisément ?

M. le Maire

Ne vous énervez pas !

M. Macé

Qu'est-ce que vous êtes en train de dire ?

M. le Maire

Ah, manifestement, cela vous énerve !

(*M. Ranji demande la parole.*)

Monsieur Ranji, je vais vous donner la parole.

Je comprends, Monsieur Macé, que vous n'aimiez pas que je rappelle cet élément factuel...

M. Macé

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'administration est mêlée à cette affaire ? Répondez précisément à cette question ! Qu'est-ce que cela veut dire ?

M^{me} Juvin-Marleix

C'est un élément factuel.

M. le Maire

Je vais vous répondre. Cela ne veut rien dire, c'est un élément factuel, vous êtes le Directeur général des services, c'est vrai, d'une Ville qui est dirigée par un Maire qui a été mis en examen par un juge d'instruction.

M. Macé

Et alors ? Pourquoi vous faites ce parallèle ? Répondez à cette question !

M. le Maire

Parce que, factuellement, il y a une vidéo, m'a-t-on raconté, qui a été filmée, dans laquelle on verrait le Maire recevoir de l'argent...

M. Macé

Est-ce que vous me voyez dans cette vidéo ? Est-ce que vous voyez quelqu'un de l'administration ? Répondez précisément à ces questions !

M. le Maire

Ne vous énervez pas.

On voit le Maire en question recevoir de l'argent, semble-t-il, de quelqu'un qui demande un logement social ; vous voyez, c'est factuel.

M. Macé

Lamentable !

M. le Maire

Oui, je sais ; c'est lamentable, je suis d'accord.

M. Macé

Le vrai visage sort encore ce soir !

M. le Maire

Quand vous avez assez proche de vous des gens qui sont de cette moralité-là, je pense que vous pourriez peut-être faire vos leçons de morale à ces gens d'abord, avant de venir nous expliquer qu'il faut être transparent, ce que nous sommes, honnête, ce que je crois que nous sommes, etc. C'est simplement cela que je veux dire.

M. Macé

Que voulez-vous dire ? Que les membres de l'opposition ne sont pas honnêtes ? Répondez à ces questions ! Ne faites pas votre monologue habituel ? Répondez !

M. le Maire

Ne vous énervez pas. Je comprends que cela vous énerve.

M. Macé

Répondez ! Ne faites pas votre cinéma permanent !

M. le Maire

Monsieur Macé, ne vous énervez pas, on vous laisse parler quand vous parlez ; je donne des éléments d'information et cela a l'air de vous énerver. Tout le monde a le droit de savoir, parce que tout le monde n'a peut-être pas lu « *Le Parisien* ».

M. Macé

Tout le monde a le droit de savoir que vous ne siégez pas au Conseil syndical à ce moment-là !

M. le Maire

In fine, jamais je n'ai dit que l'administration – cela ne me viendrait pas à l'idée – de la Ville que vous dirigez – cela se rapporte à l'administration – est impliquée dans cette affaire, d'aucune manière, et personne, d'ailleurs, ne l'a jamais dit ; je veux le dire solennellement ici.

Simplement, je donnais des faits qui, manifestement, ne vous plaisent pas, mais je pense qu'ils peuvent aussi intéresser, pour peindre et expliquer en quoi, finalement, cette leçon de morale pourrait être prise d'une manière plus large ; c'est aussi simple que cela.

Monsieur Ranji, vous vouliez la parole ?

Bonsoir, Monsieur Ranji ; nous sommes contents de vous entendre ce soir.

M. Ranji

Bonsoir.

Effectivement, je pense qu'il faut arrêter la caricature...

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

Je comprends que cela vous énerve que j'intervienne, mais je vais continuer à intervenir, que cela vous plaise ou non. J'ai bien compris que la démocratie, à La Garenne-Colombes, ce n'était pas forcément votre fort.

Vous disiez tout à l'heure que, finalement, on est hors du sujet, mais qui, tout à l'heure, a commencé à parler du Grand Paris ? Il ne me semble pas qu'il y ait la question du Grand Paris ce soir à l'ordre du jour. Aujourd'hui, je pense qu'il est de notre droit aussi de continuer un sujet sur lequel vous nous avez amenés.

Tout à l'heure, vous disiez que, finalement, Christophe Macé, mais par Christophe Macé, c'est finalement le Parti Socialiste que vous avez voulu attaquer et la gauche en général... Je pense tout naturellement que la transparence est un défi aujourd'hui pour la classe politique. Aujourd'hui, chez nos électeurs, on a une défiance forte vis-à-vis de la classe politique, malheureusement, on a un parti politique qui fait son nid sur cette question-là.

Ce que je voulais dire simplement, et c'est tout simplement ce qu'a voulu dire Christophe Macé, je pense que vous l'avez compris, mais aujourd'hui, parce que vous êtes candidat à votre réélection, vous jouez dans la surenchère, mais très bien, on n'hésitera pas à le rappeler aux Garennois en temps voulu... La demande qui a été faite par Christophe Macé est très simple ; c'est qu'aujourd'hui, en tant que vice-président du Syndicat du gaz, vous y êtes représentant en tant que représentant du Conseil Municipal, donc vous y siégez en tant que représentant du Conseil Municipal, donc, aujourd'hui, il est tout à fait normal, pour un élu, de rendre des comptes sur son action au sein de ce Syndicat.

Maintenant, vous avez peur de la transparence, très bien, dites-le, mais arrêtez de faire dans la caricature ! À un moment donné, si vous ne voulez pas communiquer sur votre présence au sein de ce Syndicat, c'est votre droit, dites-le, ou alors, si vous voulez jouer la carte de la transparence, et je vous mets au défi de jouer la transparence ce soir, c'est simplement de dire : « Oui, j'ai des documents, je vous les transmettrai quand je les aurai » ; c'est finalement assez simple.

Maintenant, je comprends que la transparence vous fasse peur. On peut voir, aujourd'hui, sur la gestion de la Ville, malheureusement, que la transparence, vous ne connaissez pas, concernant les commissions d'attribution de places en crèches, sur les commissions d'attribution de logements, quand on sait qu'à La Garenne-Colombes, il y a 900 demandes de logements sociaux en attente. C'est, finalement, simplement cette logique.

Après, que vous ayez peur de la transparence, vous pouvez le dire. Je pense que, simplement, en tant que représentant de la Ville de La Garenne-Colombes, en tant que représentant du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes, il est normal que vous rendiez des comptes face aux élus ici, mais aussi aux électeurs ; il y en a un certain nombre dans la salle parmi nous aujourd'hui, et c'est une excellente chose.

Il suffit simplement de dire : « Oui, je vous transmettrai les documents » et arrêtez de caricaturer. Je comprends bien que vous ayez peur par rapport aux différentes échéances qui arrivent en mars et en mai prochains. Maintenant, arrêtons la surenchère ; c'est le minimum pour des élus de la République d'être transparents par rapport à leur mandat, et je pense que si, aujourd'hui, vous êtes dans une optique de travail avec l'opposition, parce que nous-mêmes, nous aimerions être en amont de différents dossiers, des différents projets sur la ville, malheureusement, votre stratégie consiste davantage à prendre le Conseil Municipal un peu comme une chambre d'enregistrement, finalement, vous nous proposez des délibérations, qu'on découvre cinq jours avant... Malheureusement, ces cinq jours font qu'on ne peut pas suffisamment travailler sur ces dossiers, on aimerait les avoir plus tôt. On découvre souvent les dates du Conseil Municipal simplement dans nos boîtes aux lettres, donc cinq jours avant la date du Conseil Municipal, tout cela en ne respectant pas le règlement intérieur du Conseil Municipal que vous avez vous-même voté, car ce règlement du Conseil Municipal oblige à ce que vous nous communiquiez les dates des Conseils Municipaux trois mois à l'avance, ce que vous ne faites pas. Vous n'êtes même pas capable de respecter le propre règlement municipal que vous avez voté !

À un moment donné, n'ayons pas peur de la démocratie ; si on ne veut pas qu'il y ait de poujadisme, si on ne veut pas de défiance vis-à-vis de la classe politique, je pense qu'il est important, aujourd'hui, de rendre des comptes devant les élus. Je parle de transparence, beaucoup, mais d'autres choses font qu'il y a, aujourd'hui, une défiance vis-à-vis de la classe politique : on a aussi un certain nombre d'élus, dont vous faites partie, Monsieur le Maire...

(Discussion en aparté entre M. Juvin et le Directeur général des services.)

Si vous ne m'écoutez pas, si ce que je dis ne vous intéresse pas, vous pouvez le dire.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Ranji

Je vous entends parler.

M. le Maire

Ce n'est pas suffisamment compliqué que je ne puisse pas faire deux choses.

Allez-y !

M. Ranji

Par rapport au cumul des mandats, vous êtes un cumulard, que vous le vouliez ou non... D'ailleurs, vous le voulez, puisque vous êtes candidat à la Mairie de La Garenne-Colombes et vous êtes candidat en tant que député européen.

Ce sont des choses comme cela. J'ai compris que vous étiez défavorable à la loi sur le non-cumul des mandats, très bien, dont acte, mais je pense que si, aujourd'hui, on veut éviter une défiance vis-à-vis de la classe politique, il est important, simplement, d'avoir une éthique personnelle sur la transparence et le non-cumul des mandats.

J'attends simplement de votre part que vous nous disiez que vous transmettez les documents relatifs aux réunions auxquelles vous prétendez avoir participé. Notre volonté n'est pas de critiquer pour critiquer, de faire de la politique politicienne ; aujourd'hui, on a des instances, le Conseil Municipal en est une, il faut la respecter.

Vous avez été élu vice-président de ce Syndicat, il est normal qu'en tant que Maire de La Garenne-Colombes, vous rendiez des comptes aux électeurs. Simplement, j'attends de votre part que vous nous disiez que vous nous communiquerez les documents de ces réunions.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup, cela tombe bien, c'est ce que je vous ai annoncé il y a 10 minutes !

Madame Raimbault et Madame Juvine-Marleix ?

M^{me} Raimbault

Monsieur Ranji, je crois qu'on a bien compris que vous rentriez en campagne électorale, mais je pense que par respect pour le public qui est là, on pourrait suivre correctement l'ordre du jour et ne pas s'égarer dans vos propos.

Merci.

M. le Maire

Merci.

Madame Juvine-Marleix ?

M^{me} Juvine-Marleix

Monsieur Ranji, vous auriez pu vous faire l'économie d'une prise de parole au moins de cinq minutes, parce qu'il suffit quand même d'écouter les débats. L'écoute ne se fait pas uniquement avec l'oreille droite du côté de M. Macé, mais également toute la salle et y compris ce que vient de vous dire M. le Maire.

Vous créez artificiellement, et ma remarque vaut aussi pour M. Macé, des polémiques qui n'existent pas, vous essayez de donner un aspect nébuleux, en parlant de transparence qui n'existe pas, alors que le Maire vous a répondu. Si vous n'avez pas suivi les débats, je vous invite très aimablement à relire le compte rendu qui sera tapé par Madame qui est ici présente, que je salue aujourd'hui et que je remercie pour son travail, parce qu'il est bien utile parfois.

Vous relirez ce qu'a dit M. le Maire et vous verrez qu'il n'y a absolument aucune absence de transparence, bien au contraire !

Cessez de créer des polémiques absolument inutiles et, pour vous, ce que je remarque et ce que je déplore, c'est que la démocratie, à chaque fois, c'est pareil, c'est de devoir, et c'est un devoir, effectivement, écouter l'opposition, mais sans aucun droit de réponse. Dès lors qu'on a l'outrecuidance de ne pas penser comme vous, on est banni et on n'est pas démocrate, excusez-moi, et alors, on est encore moins démocrate quand on est en nombre, et quand on est la majorité, une majorité écrasante, c'est qu'on n'aime pas le dialogue ni le dialogue social ni le dialogue quoi que ce soit.

Je suis navrée, la démocratie, c'est d'abord de s'écouter. Je vous ai écouté avec intérêt, mais je me permets de vous dire ce que j'en pense : c'est une prise de parole qui est inutile, parce qu'elle révèle une absence d'écoute, et, effectivement, quand on a quelque chose à dire, ne prenez pas cela mal, Monsieur Ranji et Monsieur Macé, on peut le dire tout en respectant la démocratie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Macé, Monsieur Conway, Monsieur Ranji, ne vous battez pas, chacun son tour !

D'abord, Monsieur Macé, on est très loin de la CCSPL ; si on revenait à la CCSPL, ce serait pas mal.

M. Macé

On est au cœur de notre sujet.

On vous a posé un certain nombre de questions ; je vois que sur des dossiers, c'est difficile d'obtenir des réponses, et après, comme vous êtes en campagne, nous l'avons tous compris, évidemment...

M. le Maire

Non, mais Monsieur, on n'est pas en campagne !

M. Macé

... vous développez un certain nombre de sujets autour de cela.

Comme vous m'avez personnellement attaqué...

M. le Maire

Mais pas du tout !

M. Macé

... et comme vous avez attaqué ce que je fais d'un point de vue professionnel...

M. le Maire

Je n'ai pas attaqué, je vous ai défendu !

M. Macé

Laissez-moi parler.

M. le Maire

J'ai dit que vous n'y étiez pour rien, Monsieur Macé.

M. Ranji

On ne vous a pas interrompu.

M. Macé

Vous m'avez, j'estime, attaqué personnellement sur le travail que j'effectue. Je ne sais pas quel élément vous permet d'assimiler un certain nombre de choses sur la gestion en tant que Directeur général des services que j'ai dans une collectivité du 92.

Je voudrais dire ici, et très clairement et solennellement, que je ne suis absolument pas impliqué dans l'affaire que vous êtes en train de citer, que l'administration communale, et j'en suis très fier, n'est pas impliquée dans l'affaire que vous êtes en train de citer, donc l'amalgame que vous êtes en train de faire entre le Maire et l'autorité territoriale pour laquelle je travaille et moi-même n'est pas normal et est scandaleux.

Relisez ce qui se passe sur ce dossier-là, qui est un dossier où je rappelle qu'il y a aussi le secret de l'instruction ; cela permettra peut-être que vous arrêtiez de faire cet amalgame.

Je n'attaque personne ici d'un point de vue professionnel ; je suis désolé.

Après, il y a des discussions politiques sur la gestion de la ville, mais c'est normal, on est là pour cela. Voilà où on en est.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Macé.

M. Macé

Je ne trouve pas normale cette attitude et je vous demande très solennellement de respecter ce que je fais où je travaille et de ne pas développer ces amalgames que vous êtes en train de faire, parce que ce n'est pas la première fois que vous faites ce type d'amalgame.

M. le Maire

Monsieur Macé, je crains que vous ne m'entendiez pas ou que vous ne m'écoutez pas, je ne sais pas quel verbe il faut utiliser. J'ai expliqué que votre Maire... enfin que le Maire de Clamart était mis en examen pour des faits qui, s'ils sont avérés, et cela, seule l'enquête le montrera, sont d'une particulière gravité, puisque, semble-t-il, il est suspecté d'avoir touché de l'argent de personnes qui bénéficieraient d'un logement social. En tout cas, cela s'appelle « corruption », la nature précise...

J'ai précisé, mais probablement ne m'avez-vous pas entendu, aussi énervé étiez-vous, que personne n'a jamais dit que vous étiez impliqué ; je l'ai précisé tout à l'heure. Peut-être n'avez-vous pas entendu dans le brouhaha, mais je le reprécise.

Enfin, vous avez raison de préciser qu'une enquête est en cours, et cette enquête montrera quelles sont les responsabilités, si responsabilité il y a, puisque la présomption d'innocence est quelque chose qu'il faut respecter.

Ce que je disais simplement, c'était que quand il se passait un certain nombre de faits d'une gravité terrible, tels qu'ils existent à Clamart, les leçons de morale que vous donniez ici avaient un goût un peu tiède, parce que ce qui se passe ici n'est, je crois, pas de ce domaine, j'en suis même assez certain.

Nous ne sommes pas d'accord sur des éléments politiques et je vous demande de ne pas créer de polémique non plus inutile ; c'est tout, c'est uniquement cela que je voulais vous dire.

J'entends, Monsieur Macé, que nous sommes d'accord sur ce point et j'en prends acte ; on verra ce que donne la procédure qui, probablement, va, en plus, être assez longue, je le crois.

Monsieur Ranji, puis Monsieur Conway ?

M. Ranji

Comme j'ai été interpellé directement, moi aussi, je voudrais répondre.

Madame Juvin-Marleix, merci de dire que mon intervention est inutile, mais venant de votre part, quelque part, cela me fait plaisir, donc je vous remercie pour cette intervention.

Maintenant, et plus sérieusement, vous nous reprochez, finalement, de faire de la polémique, mais qui nous a traités de poujadistes ? Je ne l'ai pas rêvé, il me semble que, Monsieur le Maire, vous avez traité Christophe Macé de poujadiste, de faire du poujadisme, par rapport à une question simplement sur la transparence.

Que Christophe Macé travaille dans une administration, chacun est libre de travailler où il veut, très bien, mais quel est l'intérêt de rappeler – effectivement, il y a une instruction en cours – que Christophe Macé travaille dans une administration dans laquelle un Maire est poursuivi...

M. le Maire

Monsieur Ranji, s'il vous plaît, arrêtez ! On n'est plus dans le sujet de la CCSPL. On va avancer, Monsieur Ranji.

Essayez d'exprimer rapidement ce que vous voulez dire, essayez de synthétiser !

M. Ranji

Le fait que vous vouliez me couper la parole et, que je sache, je ne vous ai pas coupé la parole...

M. le Maire

On sait ce que vous êtes en train de dire péniblement.

M. Ranji

... est le reflet de ce que je disais tout à l'heure, et merci d'illustrer mon propos, sur le fait que, pour vous, le Conseil Municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement.

M. le Maire

Cela fait 40 fois que vous le dites !

M. Ranji

Je vais terminer mon intervention.

M. le Maire

Très bien, allez-y, terminez !

M. Ranji

Je vous disais : aujourd'hui, quel est l'intérêt de rappeler que Christophe Macé travaille dans une administration dans laquelle un élu est poursuivi ?

M. le Maire

Le Maire, oui.

M. Ranji

Oui, si je venais à parler de vous, je ne vais pas citer l'ensemble des recours qui sont émis contre vous. On ne va pas faire de polémique...

M. le Maire

Monsieur, arrêtez !

M. Ranji

Je ne vous ai pas interrompu, je vous demande d'en faire autant.

M. le Maire

Il n'y a aucun recours contre moi ! Qu'est-ce que vous chantez ?

M. Ranji

Il y a des recours contre la Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Vous parlez de tribunal correctionnel et vous parlez de tribunal administratif ; enfin, Monsieur, c'est honteux !

M. Ranji

On peut jouer avec les mots autant qu'on veut, je vous demande simplement du respect par rapport au débat.

M. le Maire

Vous exagérez.

M. Ranji

M^{me} Juvin-Marleix a eu du mal avec le fait que je parle de démocratie, mais, finalement, c'est cela, aujourd'hui...

M. le Maire

C'est l'hôpital qui se moque de la charité !

Un peu de dignité, s'il vous plaît.

M. Ranji

Le Conseil Municipal sert, aujourd'hui, à ce qu'on discute sur des points bien précis.

M. le Maire

Un peu de dignité ! Merci beaucoup.

M. Ranji

Finalement, aujourd'hui, vous avez voulu parler... C'est vous-même qui avez commencé par parler de sujets qui n'étaient pas à l'ordre du jour ; aujourd'hui, vous nous ramenez sur un terrain qui n'est pas non plus à l'ordre du jour, donc il est normal pour l'opposition de vous répondre...

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Ranji

Après, que ce qu'on dise vous dérange, c'est une autre chose.

M. le Maire

Merci beaucoup, c'était très intéressant.

Monsieur Conway, vous avez la parole.

M. Conway

Merci.

Effectivement, tous ces points-là ne sont pas à l'ordre du jour, mais ils le sont maintenant, donc je suis obligé de me prononcer dessus...

(Rires.)

M. le Maire

Non, ils ne le sont toujours pas, Monsieur Conway ; je suis désolé de vous le dire.

Pouvez-vous, s'il vous plaît, prendre la parole sur l'ordre du jour ; sinon, je serai obligé de passer.

M. Conway

Vous avez parlé de la détestation de la politique. Ma position, qui n'est pas une attaque personnelle, puisqu'effectivement, j'attaque le principe du cumul du mandat et pas le titulaire de ce cumul...

M. le Maire

Bien sûr, on le sait.

M. Conway

... parce que je pense que cela amène à ce que les personnes ne soient pas chacune dans leur responsabilité et dans leur mandat et qu'un cumul des mandats peut amener un mélange des genres, puisqu'on peut entendre que, par exemple, le député européen invitait, naturellement, des gens de son travail ou des gens de sa ville, alors qu'*a priori*, le député européen est aussi député européen de toute l'Ile-de-France...

M. le Maire

Oui, c'est ce que je fais.

M. Conway

Il y a donc, évidemment, une confusion des genres qui peut se passer.

La deuxième chose, qui amène aussi à la détestation de la politique, c'est le fait de faire participer les citoyens et d'encourager également le débat contradictoire et le travail collectif.

Tout à l'heure, vous parliez du CCSPL en disant qu'il y avait cette commission, et que cette commission est une commission obligatoire. Vous avez d'autres commissions, qui sont des commissions facultatives, qui ne se réunissent plus du tout, et on va le voir ce soir, il y a plein de sujets qui auraient dû, qui auraient pu être abordés et qui auraient fait l'objet d'un débat sans... avec un esprit constructif, et ce n'est pas fait.

La dernière chose, mais on le verra aussi plus tard, il n'y a pas de dénigrement à avoir vis-à-vis de personnes ou de familles qui auraient la mauvaise idée de ne pas être d'accord avec des points à l'ordre du jour.

Vous parliez d'ordre du jour en disant : « Ce n'est pas moi qui ai commencé, c'est les autres, etc. », mais vous êtes allé un cran plus loin, parce que, dans l'ordre du jour, vous n'avez même pas parlé de quelque chose qui est garennois, puisque cela concernait la Ville de Clamart. Là, franchement, je ne vois pas l'intérêt de dévier.

La dernière chose...

M. le Maire

Je vais vous demander de conclure, parce que vous êtes hors ordre du jour.

M. Conway

Vous pourrez relire le compte rendu, je pense que vous verrez que mon intervention est sans commune mesure avec la vôtre ou avec les précédentes.

M. le Maire

Allez-y !

M. Conway

Autre chose, ce travail collectif, ces préparations et ce temps, quelque part, de maturation, c'est pour éviter, justement, des postures dans lesquelles on s'échange des phrases et dans lesquelles il n'y a aucun but de construire ensemble ni de se convaincre ; de toute façon, ni l'un ni l'autre vous ne vous convaincrez.

Je souhaite que vous mettiez en pratique le travail collectif, notamment en faisant que des commissions soient plurielles. Je regrette que pour la Métropole du Grand Paris, vous n'ayez pas associé quelqu'un de l'opposition, je regrette que dans la commission logement, vous ne fassiez pas de même. Ce sont ces choses-là qu'il faut changer.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Sur le cumul des mandats, je suis d'autant plus furieux quand cela impacte l'organisation de ce Conseil Municipal ; notamment, vous avez dû annuler un Conseil Municipal en dernière minute pour des raisons de contraintes au Parlement européen, et ce faisant, avez été amené à convoquer un Conseil Municipal de remplacement en pleines vacances scolaires et toujours dans les fameux cinq jours.

M^{me} Vingerling

Qu'est-ce que cela vient faire ?

M. le Maire

Attendez, Monsieur Conway ; je rêve, on plane !

Rapidement, sur le cumul des mandats, on n'est pas d'accord, ce n'est pas grave ; vous pensez que ce n'est pas bien ; je pense que cela a des avantages. Je vous rappelle que la ZAC des Champs-Philippe n'aurait pas pu être faite, les Champs-Philippe n'auraient pas pu être rénovés si je n'avais pas été conseiller général ; c'est grâce au Conseil Général que j'ai trouvé des financements, c'est comme cela.

Deuxième point, sur le Conseil Municipal que j'aurais annulé parce que j'étais député européen, vous aurez la gentillesse de me donner la date, parce qu'honnêtement, je n'ai aucun souvenir et je me suis fait un point d'honneur à ce que le Conseil Municipal ne souffre pas de mon activité européenne.

Maintenant, on n'est pas d'accord sur le fond ; moi, je pense que le cumul des mandats peut apporter des avantages à la collectivité dont est issu l'élu.

Sur les rapports annuels, plus de question ; je prends donc acte.

Je vous remercie.

(M. Conway demande la parole.)

On est au point suivant.

M. Conway

Non.

M. le Maire

Si ! C'est moi le président de séance.

M. Conway

C'est sur l'ordre du jour.

M. le Maire

Monsieur, on est passé au vote.

M. Conway

C'est une question vraiment pas polémique.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous aviez la parole, vous ne l'avez pas posée, je suis désolé.

On a des commissions, vous ne prenez pas la parole et on a le Conseil Municipal, vous prenez la parole après que ce soit clos.

Police municipale

1.5 - Convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Sur la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique, de quoi s'agit-il ? Je parle sous le contrôle de Jean-François Gizardin, vous savez que le ministère de l'Intérieur a décidé de mettre fin aux PV papier ; c'est fini, une époque est terminée. La police nationale a achevé sa réforme en 2012 et demande maintenant que les polices municipales s'y mettent. Il y a un fonds qui nous permet de bénéficier de 5 000 euros pour passer aux PV électroniques.

Avez-vous des questions ou des remarques particulières ?

Allez-y, Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Sur ce point sur les PV électroniques, je me réjouis que La Garenne-Colombes adopte enfin le PV électronique ; les expérimentations de ce dispositif datent déjà de 2009 à Boulogne-Billancourt et Suresnes. La généralisation nationale, actée en 2011, nous permet d'y accéder enfin. 50 % des communes de la petite couronne en Ile-de-France l'ont déjà adopté et démontrent tous les jours que c'est un gain de temps pour les agents de la police municipale.

Toutefois, si je suis favorable à cette mesure, il faut qu'elle soit bien exécutée, notamment les agents de la police municipale doivent systématiquement apposer le papillon vert d'avertissement sur le pare-brise du contrevenant pour que la sanction soit communiquée de manière transparente à l'administré et qu'il ne soit pas surpris quand il reçoit son courrier.

Des retours d'expérience dans certaines communes franciliennes démontrent que certains agents se relâchent, passée la phase de lancement, en n'apposant plus systématiquement les papillons verts ; autant anticiper ce point et briefer les équipes de police municipale en conséquence.

Deuxième chose, la mise en place de cet outil ne doit pas donner lieu à une augmentation à deux chiffres des PV ou à une augmentation de leur nombre. Certaines communes ont enregistré des hausses de 25 %.

Alors, bien sûr, il n'est pas question de laisser des contrevenants impunis, surtout lorsqu'ils roulent à vive allure. D'ailleurs, la police municipale ne sanctionne pas ce type d'actes de manière suffisante.

Mon point est de signifier qu'il faut... Je pense que là-dessus, on peut le retirer, parce que ce n'est pas dans la mission de la police municipale.

M. le Maire

C'est ce que j'allais vous dire, mais ce n'est pas grave. La personne qui vous a fait la note ne connaissait pas bien le sujet.

M. Conway

Tout à fait.

Simplement, mon point est de signifier qu'il faut rester rationnel dans la politique de répression du stationnement et que cela s'inscrit dans un cadre plus général qu'il faut réorienter à La Garenne-Colombes, en positionnant des solutions de parking aux bons endroits, mais je ne m'étends pas sur le sujet.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway

Je ferai simplement une remarque supplémentaire.

Ma remarque est la suivante : il est indispensable que le temps gagné sur la gestion papier des amendes soit maintenant, et pas dans six mois, mis à profit au bénéfice direct des Garennois. De nombreux Garennois viennent me voir et me signalent autant que je constate que leur tranquillité se détériore, que des groupes d'individus se rassemblent à la tombée de la nuit en certains points identifiés de la ville.

Vous avez apporté un début de réponse avec l'extension de la tranche horaire de la police municipale à 21 heures, j'attends que ce temps gagné sur le traitement au bureau de ces amendes puisse permettre d'aller plus loin dans la présence physique de ces agents de la police municipale et non pas à augmenter le nombre de PV, ce qui équivaldrait à installer une nouvelle taxe à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je partage évidemment le sage avis de M. Conway.

Y a-t-il d'autres questions ou des remarques, parce que ce n'était pas une question ? (*Non.*)

Parfait !

En fait, c'est un souci de dématérialisation, comme on l'a dans tous les services, bien entendu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Juridique, Marchés Publics, archives, documentation

1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert concernant le marché des assurances pour le compte de la Commune de La Garenne-Colombes et du CCAS.

M. le Maire

Le point suivant, il s'agit de l'autorisation que je souhaite que vous me donniez de signer un marché pour l'appel d'offres ouvert – c'est le marché des assurances – pour la Ville et le CCAS. Je parle sous le contrôle du président de la commission d'appel d'offres qui est à ma gauche. Il y a six lots qui ont fait l'objet de délibérations ; je vous propose de prendre connaissance de ces six agréments et de m'autoriser à les signer.

Y a-t-il des remarques ou des questions à M. Hervo ou des remarques sur le fond ? Non.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion de la structure d'accueil petite enfance, située 8, rue Pierre-Sémard.

1.8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion de la structure d'accueil petite enfance située 8, rue Pierre-Sémard.

M. le Maire

Le point suivant est l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion de la crèche située rue Pierre-Sémard, la fameuse crèche rue Pierre-Sémard !

On a deux délibérations que je vous propose éventuellement de discuter ensemble : la 1.7 et la 1.8, qui sont liées à cette crèche Sémard.

M. Hervo me dit que c'est passé en commission de délégation de service public et que cela n'a pas rencontré de question ou de remarque particulière.

Avez-vous des questions sur ce marché que vous connaissez bien ? Pas de question ? (*Non.*)

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je suis désolé, mais il faut que nous votions sur les deux points séparément. Je vous fais voter sur le point 1.8.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Rapport commun :

- **décision modificative n° 2 ;**
- **ouverture de crédits 2014 ;**
- **avance sur subventions ;**
- **tarifs 2014.**

M. le Maire

Nous abordons maintenant le point 2.1, qui est à la fois une DM n° 2, l'ouverture de crédits 2014, les tarifs 2014 et quelques avances sur subventions ; cela fait quatre délibérations, il faut voter quatre fois.

(*M. Sammut acquiesce.*)

Monsieur Ballin, vous voulez dire un mot sur la DM peut-être ?

M. Ballin

C'est une DM vraiment comptable, puisqu'il s'agit de budgéter l'achat éventuel de la CPAM, l'aliénation, et, en face, on fait passer un budget *via* un emprunt, mais vu que c'est pour la fin de l'année, il n'y aura pas réalisation de cette consignation et il n'y aura pas non plus réalisation de l'emprunt. C'est vraiment un point administratif, où acte du fait que, comptablement, on consigne 15 % de la valeur du domaine de l'ancienne CPAM.

M. le Maire

Merci.

Un mot sur l'ouverture de crédits, peut-être ?

M. Ballin

On les vote séparément ?

M. le Maire

Les avances de subventions et les fixations des tarifs, les autres points ?

M. Ballin

Je vais donner tous les autres points d'un coup.

Sur l'ouverture des crédits, il s'agit, comme tous les ans, de permettre à l'administration de continuer à fonctionner, puisque le budget n'est pas encore voté, et donc, tout à fait classiquement et légalement, d'autoriser jusqu'à 25 % du budget de l'exercice précédent pour que l'administration puisse acheter ce dont elle a besoin.

Sur les subventions, là encore, même principe, dans la continuité du service public, on propose de voter les avances suivantes :

- au CCAS pour 400 000 ;

- au Conservatoire de musique pour 200 000 ;
- au Comité des fêtes du quartier des Vallées pour 2 000 euros ;
- au COS pour 25 000 ;
- au Relais de la Sablière pour 100 euros.

Dernier point, il s'agit de la fixation des tarifs ; le tableau est donné en annexe du rapport. Comme tous les ans, on a revalorisé l'ensemble des tarifs prévus pour les prestations offertes en liste annexe : autour de 1,3 % pour la plupart des augmentations et de 0,9 % pour tout ce qui est scolaire ; maintien des tarifs culture et sports à l'identique.

Dernier point, l'introduction des tarifs relatifs aux parkings et à la location du théâtre de La Garenne-Colombes, qui est effectivement une nouveauté par rapport à ce que nous faisons les autres années.

Voilà pour l'ensemble des points.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions à M. Ballin ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Dans le cadre de ce que vous nous proposez ce soir, Monsieur Ballin, vous indiquez sur la décision modificative n° 2 que l'inscription des 344 400 euros correspond à la consignation de 15 % de la valeur des Domaines pour l'acquisition de la CPAM. Il y a une décision 338 qui passe ce soir à ce sujet. Est-ce que vous pouvez nous faire un historique des raisons pour lesquelles une négociation, si elle a été engagée avec la CPAM, n'a pas abouti et est-ce que nous pourrions avoir des renseignements sur le projet de construction, j'imagine, proposé par Marignan Résidences, qui est l'acquéreur de la DIA pour laquelle la Ville a décidé de préempter ?

M. le Maire

Permettez-moi de répondre à cette question, qui est plus urbaine que financière, même si, évidemment, elle était aussi financière. Simplement, il n'y a pas eu de négociation, les propriétaires du terrain ont décidé de vendre leur terrain... D'abord, ils ont décidé de fermer sans quasiment nous prévenir ou en nous faisant lanterner sur des affaires qui n'avançaient pas, puis, ensuite, ils ont décidé de vendre à un promoteur et on a vu débarquer le promoteur qui nous a dit :

« Je vous préviens, je vais acheter le terrain.

- Pour faire quoi, Monsieur ?

- Pour faire un immeuble d'habitation. »

Nous avons considéré qu'il était intéressant pour la Ville de contrôler, sinon le terrain, du moins l'opération qui va s'y faire et, pour cela, nous avons décidé d'ouvrir un processus de préemption de ce terrain.

C'est pour cela que j'ai besoin que vous m'autorisiez à disposer de quelques fonds, si jamais nous pouvions arriver à trouver un accord, qui n'est, aujourd'hui, pas trouvé, je dois le préciser. Le propriétaire considère que la Ville de La Garenne-Colombes ne paye pas suffisamment, donc il y a une négociation sur le prix.

Voilà le pourquoi de la chose.

C'est un terrain en centre-ville et tant que nous avons la maîtrise de l'urbanisme, nous, les Villes – on verra dans un an et demi –, je pense que nous devons nous préoccuper des terrains qui se libèrent, particulièrement des terrains en centre-ville, qui, je vous le rappelle, jouxtent des terrains municipaux, accessoirement, ce qui n'est pas une petite chose, et qui ont donc un rôle peut-être plus important que d'autres terrains.

Nous ne souhaitons pas que l'immeuble d'habitation qui est en projet puisse se faire, au moins en l'état ; il faut que nous puissions en discuter.

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Quand nous avons parlé de cette question et de la fermeture du centre de la Sécurité sociale, vous nous aviez indiqué que la Ville réfléchissait, étant donné que les locaux se libéraient, sur, éventuellement, mettre – c'étaient ces termes, je crois, que vous avez employé – la circonscription d'action sociale et regrouper un certain nombre de services, donc je m'étonne, ce soir, que par rapport à cela, la Ville n'ait pas mentionné à la CPAM l'intérêt qu'elle avait d'acquérir, parce qu'on savait très bien que la CPAM vendait un certain nombre de centres, cette propriété, tandis que vous nous avez indiqué, le PV de ce Conseil Municipal doit l'indiquer, que vous réfléchissiez à ce moment-là à regrouper ces différents services.

Pourquoi on n'a pas saisi très directement la CPAM dans le cas d'un intérêt que la Ville a sur l'acquisition de cette propriété où, quand on regarde les documents qui m'ont été adressés par l'administration, et je remercie en particulier Mme Pouette, on voit bien qu'il y a un montant pour lequel les 2,2 millions sont une possibilité, même si la DIA est à 2,5 millions d'euros, mais après, il y a une marge de négociation réduite, donc on ne peut pas arriver, évidemment, au prix proposé. C'est mon étonnement...

M. le Maire

C'est assez simple, Monsieur Macé. Il me paraissait intéressant que dans ce bâtiment, puissent se loger les services départementaux de l'action sociale : circonscription de l'action sociale, PMI, éventuellement de l'ASE ; cela me paraissait logique.

Mais il se trouve que, c'est ainsi, la Ville de La Garenne-Colombes ne gère pas ces services, et donc le propriétaire du terrain a fait comme bon lui semblait, a signé une promesse avec ce promoteur ; ils sont libres de faire ce qu'ils veulent, ils ont signé une promesse.

Nous avons vu arriver ici cette DIA, nous avons été prévenus quelques jours avant peut-être par le promoteur, qui, courtoisement, est venu aux nouvelles, en disant : « Je vous préviens, je vais acheter un terrain pour faire un immeuble dans La Garenne-Colombes », mais la CPAM ne nous a même pas mis au courant qu'elle vendait à ce promoteur ; je trouve que c'est très cavalier. Je suis peut-être un peu vieux jeu, mais je trouve que la position de la Caisse primaire d'Assurance-maladie est très cavalière.

J'ajoute que j'ai écrit il y a un an à M^{me} le ministre de la Santé, M^{me} Touraine, pour lui demander de ne pas fermer ce centre, et autant vous dire que ma lettre a eu assez peu de succès auprès du ministre ; j'ai eu une réponse formelle sur le mode : « On a bien reçu votre courrier, je vous remercie ». Effectivement, je vois qu'ils l'ont bien reçu, mais qu'ils n'en ont rien fait ; ils ont fermé la CPAM.

Je regrette que le propriétaire, qui est un propriétaire qui vit aussi avec l'argent public – la CPAM, c'est aussi un peu nous tous –, soit aussi étranger aux discussions avec les Villes. J'espère que cela va s'arranger, mais il faut parfois montrer un peu, non pas les dents, mais que nous avons une volonté que n'importe quoi ne se fasse pas n'importe comment. J'essaie d'être très poli avec tout le monde, mais je trouve que c'est très cavalier.

M. Macé

Comme on parle de cette question, autant qu'on aille jusqu'au bout ; comme cela, on en discutera moins, certainement, au moment des décisions.

Dans la décision prise, vous citez, premièrement, et je vois que nous avons raison, différentes tribunes écrites par nous dans le cadre du Bulletin municipal où nous réclamons l'ouverture d'équipements, et en particulier d'un Conservatoire de musique. Le projet que vous avez maintenant éventuellement sur ce terrain consiste en quoi par rapport aux équipements publics municipaux ?

M. le Maire

Une Ville comme La Garenne-Colombes est toujours à la recherche de salles d'intérêt collectif ; vous avez cité le Conservatoire, mais il peut y avoir aussi d'autres associations qui peuvent avoir besoin d'un tel bâtiment, d'autant qu'il jouxte, comme vous le savez, les bains-douches municipaux, qui eux-mêmes jouxtent le CALASE, et donc il nous paraissait logique qu'il put y avoir, à cet endroit-là, une organisation un peu unifiée de services municipaux à travers tous ces clubs qui peuvent avoir besoin de salles.

C'est pour cela que nous citons, à l'appui de la décision, un certain nombre de discussions qui ont eu lieu et qui sont de notoriété publique pour un Garennois, mais pas forcément pour le juge, qu'à cet endroit, il y a une activité associative et municipale et que ces activités ne demandent qu'à s'étendre, donc cela tombe bien, nous sommes tout à fait dans un cadre logique au plan de la bonne gestion des deniers publics.

Voilà, vous savez à peu près tout.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

On parlait tout à l'heure des commissions ; je regrette que, comme, d'ailleurs, quand il s'est agi de trouver un remplaçant ou une autre utilisation pour le restaurant La Belle Époque, il n'y ait pas de débat sur la désignation de ce terrain et qu'on soit amené à faire un choix dans un certain secteur, alors qu'il serait très intéressant d'élargir cette réflexion pour savoir : *quid* de l'espace vert, *quid* de pallier certaines des missions qui étaient assurées par cette Caisse primaire d'Assurance-maladie, *quid* de relocaliser des activités à un autre endroit pour permettre à l'ensemble des Garennois de tous les quartiers d'accéder à différents services ?

Il y a vraiment une réflexion que je trouve dommage ; on découvre les dossiers cinq jours avant, etc., je trouve vraiment dommage de ne pas avoir une démarche plus prospective pour prendre en compte l'ensemble des enjeux d'occupation de notre territoire et de se focaliser sur une solution, aussi bonne soit-elle, qui n'est qu'une solution parmi d'autres.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Il n'y a probablement que vous dans ce Conseil Municipal qui n'étiez pas au courant que la CPAM cherchait à partir. On en a parlé, on en a discuté, cela a fait l'objet d'une lettre au ministre, dont j'avais parlé, il y a même eu une question orale de M^{lle} Naturel sur cette question ; c'est un vieux sujet, Monsieur Conway.

M^{lle} Naturel

On a fait un vœu neuf mois avant, vous l'aviez refusé, et après, vous avez fait le même vœu, mais avec votre signature, mais bon, ce n'est pas grave.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je pense que tout le monde a noté que vous aviez particulièrement bien reformulé ma réflexion.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote ; il y a quatre votes différents, comme vous le savez.

Sur la DM 2, qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

L'ouverture de crédits 2014, qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Avance sur subventions, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Enfin, les tarifs 2014, qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Le point suivant est le contrat de développement Département des Hauts-de-Seine de La Garenne-Colombes...

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Excusez-moi, il n'y avait pas une décision sur les subventions ?

M. le Maire

On l'a votée.

M. Conway

D'accord... C'est ce que vous intégrez dans l'avance ?

M. le Maire

C'est l'avance sur subventions.

M. Conway

Il y en a une autre qui concerne les crédits afférents au remboursement de la dette. Je pense que vous ne l'avez pas fait voter.

M. le Maire

Excusez-moi, je ne comprends pas votre question.

En fait, il y avait quatre décisions à voter : la DM 2, l'ouverture de crédits 2014, les tarifs 2014 et l'avance sur subventions ; on a voté les quatre.

D'accord ?

M. Conway

Euh...

M. le Maire

Je vous assure, je ne mens pas. Je crois que je ne me trompe pas.

M. Conway

Il n'y avait pas l'histoire du quart du crédit que vous avez évoqué ? Vous ne l'avez pas fait voter.

M. le Maire

C'est compris.

2.2 - Contrat de développement Département des Hauts-de-Seine/Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

En deux mots, c'est un sujet dont nous avons déjà parlé ici, vous savez que le Conseil Général finance un certain nombre de projets en investissement, finance un certain nombre d'activités en fonctionnement – les crèches sont les plus connues, mais il y a aussi des subventions aux associations –, finance des investissements, par exemple, de voirie, nous aide, cofinance, et le président du Conseil Général a souhaité, avec son assemblée territoriale, simplifier cette affaire en confiant l'instruction des dossiers à la commune en matière de subventions, pour éviter qu'il ait à traiter de petites subventions, qui étaient souvent des associations que nous connaissons déjà, que nous finançons nous-mêmes, et a souhaité également observer que le Conseil Général pourrait financer des projets, non plus à hauteur de 10-15 %, mais à des hauteurs plus importantes, pour être plus lisibles, ce qui fait qu'une négociation a eu lieu entre les services et ceux du Conseil Général, où nous sommes arrivés à une proposition de délibération du Conseil Général qui consiste à verser à la Ville de La Garenne-Colombes deux subventions : une très importante, de 3,3 millions, en investissement sur la période 2013-2015, ce qui, rapporté – je parle sous le contrôle du Directeur général des services – aux exercices précédents... Les subventions de l'exercice précédent, on était à combien en investissement ?

M. Sammut

On aurait pu accéder à 150 000 euros.

M. le Maire

On aurait pu espérer 150 000 euros avec l'ancien mode de calcul, et là, nous sommes arrivés à 3,3 millions d'euros de subventions du Conseil Général, donc ce sont des subventions considérables.

Sur le fonctionnement, nous arrivons à 1 160 000 sur la période 2014-2015, dont la très grande majorité, évidemment, est pour les crèches. Dans l'hypothèse où nous ouvririons une crèche dans le temps de ce contrat, il y aurait un avenant au contrat qui inclurait la subvention à la nouvelle crèche éventuellement sur 2014-2015.

Pour simplifier, c'est une aide considérable que le Conseil Général donne aux Villes, et il faut vraiment s'en féliciter. Par exemple, la place des Champs-Philippe, où il y a les commerces, est une place dont l'aménagement de voiries – on parle de l'aménagement de voiries – va coûter 1,5 million d'euros ; c'est le coût. Le Conseil Général, sur ce 1,5 million d'euros, va nous en donner 1 million. Cela fait partie de financements qui sont quand même très intéressants pour nous, et de la même manière sur les autres financements.

Avez-vous des questions ? Pas de question ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Pour l'instant, mais j'interviendrai après, je vais intervenir sur les projets de la Ville.

Je suis un peu étonné que ce soir, vous nous présentiez les deux opérations, moins par rapport à l'aménagement de la place des Champs-Philippe, que nous connaissons plus dans le cadre de l'opération d'aménagement de ce quartier de la ville, mais principalement par rapport à l'aménagement de la place de la Liberté.

Ce que vous nous proposez ce soir, sans qu'il n'y ait eu une véritable discussion, sur une présentation de ce type de projets dans leur intégralité, c'est quand même une opération qui s'élève pour la bagatelle somme de 12 850 000 euros hors taxes, avec une proposition de financement de 2,3 millions de la part du Département, sans que – il y a à peu près 20 lignes d'explications –, premièrement, on en ait parlé au préalable et que, deuxièmement, on s'interroge quand même sur le montant à dépenser sur l'aménagement de cette place.

Je crois qu'on est tous d'accord, premièrement, pour dire qu'il faut réaménager cette place, pas uniquement un futur parking sous-terrain hypothétique, mais, en tout cas, quel que soit ce qui sera éventuellement fait dans ce cadre-là, cette place est à réaménager, on est bien d'accord. On la réaménage de quelle manière, première question, et est-ce qu'on la réaménage pour ce montant-là ? Parce que cette somme se fera au détriment d'autres aménagements sur notre ville dont nous avons besoin.

Je suis étonné que ceci passe sans qu'on ait eu de véritable discussion, de véritable présentation, que la population du centre-nord soit, entre autres, associée ; la méthode, de ce point de vue-là, ne convient toujours pas, je crois que ce sont des projets importants, que les habitants de ce secteur, entre autres, mais certainement aussi tous les habitants de la ville, ont quelque chose à dire de pertinent sur l'aménagement proposé.

Je regrette, ce soir, la méthode et que nous en arrivions à dépenser, comme si c'était naturel, une somme aussi importante, qui nécessite de réfléchir dans un cadre pluriannuel d'investissement qui démarre à partir du prochain mandat ; est-ce que la Ville a raison d'investir de cette manière importante, surtout que je rappellerai que si le parking sous-terrain se fait, il faut rajouter 8 millions de dépenses, dont 4 millions sont à prendre par la Ville ? Voici le montant total du réaménagement de cette zone, parce que vous omettez de signaler les travaux du futur parking sous-terrain que vous défendez mordicus.

M. le Maire

Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, la somme qui vous est donnée, c'est avec l'inclusion des coûts de voirie, du parking, etc. C'est pour cela que vous arrivez à cette somme.

On l'a déjà présenté, Monsieur Macé, vous vous trompez, je vous trouverai la date.

M. Hervo

Au moment du parking.

M. le Maire

Au moment du parking, nous avons présenté le projet d'aménagement et nous en avons discuté. J'ai en tête même l'image qui vous avait été projetée.

M. Hervo

Oui, cela avait été projeté.

M. le Maire

L'idée est de se faire financer par le Conseil Général les aménagements de voiries :

- aux Champs-Philippe, la place des Champs-Philippe, pour deux tiers ;
- au centre-ville, il nous reste à aménager la surface de la place de la Liberté ; on voudrait faire une surface piétonne, sans voiture, c'est ce qui avait été présenté ici, discuté et arboré ;
- finir l'avenue Foch entre Joffre et Liberté, barreau qui n'a pas été fait ; alors que le premier barreau entre Belgique et Joffre a été fait, il faut qu'on fasse le barreau entre Joffre et Liberté ;
- Estienne-d'Orves.

Tout cela vous donne cette somme importante, mais on inclut le parking, et c'est vrai qu'en matière de voirie, le parking n'est pas à inclure.

En matière de voirie, vous avez la place (de l'ordre de 4 millions d'euros), Foch (de l'ordre de 2,7 millions d'euros), Estienne-d'Orves (de l'ordre de 850 000), à peu près.

Ce sont des travaux de voiries importants et on va pouvoir se les faire financer par le Conseil Général à bonne hauteur, comme vous avez pu le voir. C'est quand même beaucoup d'argent qui nous est donné.

Quel est l'intérêt du Conseil Général ? Ce n'est pas d'être généreux, pas forcément, même si cela peut être son intérêt, c'est simplement de travailler, non pas par instruction de dossier, mais par forfait, c'est-à-dire qu'on signe un contrat pour trois ans, on ne revient pas, donc on diminue la charge administrative, il n'y a plus d'instruction de dossiers, qui sont souvent des instructions de dossiers très compliquées.

On parle bien de voiries.

Je vous passerai la photo, Monsieur Macé, qu'on vous avait projetée ; je l'ai tout à fait en tête ; on l'avait projetée ici.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Si j'ai bien compris, très rapidement, les chiffres que vous nous avez indiqués, je suis arrivé à un montant de 7,5 millions. Est-ce que cela voudrait dire que sur les 12 850 000 euros, la différence, c'est-à-dire 5 350 000 euros, s'explique par le coût du parking ?

M. le Maire

C'est 4,3, le parking, parce qu'une première estimation a été faite à 5 millions pour la place de la Liberté, sur la base desquels ont travaillé les services du Conseil Général. En fait, on sera probablement à 4 ; je vous ai donné le chiffre actualisé.

M. Macé

Sauf que le parking ne coûte pas 4 millions d'euros.

M. le Maire

Non, je parle de la place de la Liberté ; la place de la Liberté, aménagement de surfaces, on sera de l'ordre de 4.

M. Macé

C'est ce que j'avais noté : la place 4 millions d'euros, Foch 2,7 millions d'euros et Estienne-d'Orves 850 000 euros.

M. le Maire

Oui, à peu près 850 000 ; parking : 4,3.

M. Macé

Donc on est bien d'accord : 4,3 millions.

M. le Maire

Oui, pas 5,3 ; vous avez dit 5,3.

M. Macé

Tandis que dans le chiffrage que j'ai en tête du parking, on est à 8 millions.

M. le Maire

Non, mais ça, c'est la part de la Ville.

M. Macé

Donc on est bien d'accord, le Parking reste estimé à 8 millions, dont toujours les 4 millions que vous mettez dans le plan de financement proposé au Conseil Général sur la participation, donc on a bien le parking dans les 12 850 000 euros à hauteur de la participation uniquement de la Ville de 4 millions.

M. le Maire

Absolument, sauf que, comme je vous l'ai dit, sur les 12 millions, il y a probablement 1 million de trop, on a surévalué la voirie de 1 million et on sera plus probablement à 3,9 - 4, mais, par définition, ce sont des évaluations dont on ne sera certain que quand on ouvrira les plis.

Je vous rappelle que les travaux vont commencer au moins pour Foch, on va faire les travaux en 2014 pour Foch, on va commencer à consommer cette enveloppe du Conseil Général, si vous m'autorisez à toucher de l'argent du Conseil Général ; j'espère.

Pas d'autre question ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Lors de la Commission consultative des services publics locaux, vous avez évoqué, bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour de cette Commission, que la subvention du Conseil Général serait perdue si les travaux n'étaient pas exécutés dans ces dates-là. Vous pouvez expliciter un peu plus ?

M. le Maire

Oui, la difficulté est la suivante : on signe avec le Conseil Général une convention pour qu'il nous donne de l'argent pour qu'on réalise des travaux. Le Conseil Général est généreux mais pas naïf, il paye si on fait les travaux ; si on ne fait pas les travaux, il ne paye pas. Ils paieront si on fait les fameux travaux de voiries.

Du fait du recours contre le parking que quelques-uns d'entre vous ont mené et qui a perdu en première instance, puisque le juge administratif vous a donné tort et a donné raison à la Ville, on ne peut pas commencer les travaux, puisque, de toute façon, vous avez fait appel. Si la décision d'appel vient à prendre un peu de temps, ce qui est possible – la justice doit être lente pour être sage, me dit-on –, le risque est d'arriver à la fin du contrat et de ne pas avoir pu consommer les financements du Conseil Général. C'est cela, le danger, bien sûr.

M. Conway

Si je suis votre raisonnement, c'est le fait d'avoir une subvention pour la rénovation de la place qui enlève le côté néfaste de la mauvaise localisation de ce parking...

(Réactions sur les bancs de la majorité.)

M. le Maire

Cela n'a rien à voir...

M. Conway

Vous pouvez ne pas être d'accord, mais laissez-moi poursuivre.

De la même manière que quand vous avez construit la Médiathèque, vous avez construit une Médiathèque sans parking, en préjugant que le Conseil Municipal allait entériner un projet qui n'était pas encore étudié en profondeur d'un parking localisé place de la Liberté. Vous vous êtes privés d'une opportunité d'avoir un parking pour un coût faible et qui aurait servi de sas pour l'ensemble du quartier, notamment les jours de marché.

Pour le parking, de la même manière, vous avez mené ce projet à la hussarde, il n'y a eu aucun débat en commission urbanisme sur la pertinence de cette localisation. Quand on a eu les débats, vous vous êtes retranché derrière le fait qu'il y aurait forcément un intérêt s'il y avait des candidats, vous avez écrit dans La Garenne Info que vous avez fait un choix parmi cinq candidats, alors qu'il n'y en a eu qu'un.

J'ai attiré votre attention à de nombreuses reprises sur le fait qu'on s'engageait dans une spirale et sans avoir réellement réfléchi aux conséquences de la localisation de ce parking ; vous faites maintenant rétrospectivement une étude comparative de différentes solutions, mais le projet était déjà lancé.

Aujourd'hui, alors que la localisation n'est pas encore arrêtée, la décision n'est pas encore entérinée, vous vous lancez dans un projet de rénovation de la place, avec une contrainte de date que vous n'avez pas pu négocier avec le Conseil Général.

Si votre propos était d'espérer que le fait d'avoir une subvention transforme la mauvaise localisation de ce parking, je pense que vous faites une erreur.

M. le Maire

Écoutez, cela tombe bien, ce n'était pas mon propos.

Mon propos est très simple. Je ne vais pas rentrer dans le débat : est-ce qu'il faut un parking ou pas, où le faut-il et comment on le finance ? On en a parlé 10 fois, on n'est pas d'accord, ce n'est pas un drame ; on attend de voir ce que le juge va décider. Il vous a donné tort lors du match aller, on va voir le match retour, en appel, si vous avez perdu ou pas. Après, la Ville prendra ses dispositions, on étudiera de savoir si le recours a été abusif ; s'il a été abusif, on en tirera les conséquences devant les tribunaux. On n'est pas d'accord, ce n'est pas dramatique, c'est comme cela.

La question est beaucoup plus simple : le Conseil Municipal, sa majorité, plus exactement, et moi-même, nous construisons des équipements collectifs à La Garenne-Colombes ; une grande partie de notre temps consiste à chercher de l'argent, sans le prendre dans la poche des Garennois, donc une grande partie de ce temps est de trouver de l'argent et des financements complémentaires. On en a trouvé pour la Médiathèque, que vous avez tellement combattue, je le rappelle. On en a trouvé pour les Champs-Philippe, que vous avez tellement combattus. On en trouve aussi pour l'aménagement de voiries Foch, Estienne-d'Orves, place de la Liberté. Qui va se plaindre de pouvoir avoir de l'argent pour faire de la rénovation de voiries ? On marche sur la tête !

Imaginez que le Conseil Général nous dise : « OK, on vous donne cet argent » ; on va le refuser ?

La gestion municipale est quelque chose de tellement simple ; on en arrive à des complications qui consisteraient à : « On ne demande pas d'argent parce que... »

Si le projet est fait, on va avoir besoin d'argent pour le faire, et particulièrement de la surface. On ne va quand même pas se faire une place de la Liberté non qualitative, on va faire une belle place, un peu comme on a fait sur l'avenue Foch, un peu comme on a fait aux Champs-Philippe ; la place est en cours de réalisation, elle est très belle. Vous avez vu les arbres qu'on a plantés, ils sont déjà quasiment adultes, on dirait qu'ils sont là depuis longtemps. C'est tout à fait joli.

On va faire pareil au centre de La Garenne-Colombes, et pour faire pareil, il faut de l'argent. Si, l'argent, je peux le prendre un peu au Conseil Général, vous savez, je suis un homme pragmatique, je dis : « Par ici, s'il vous plaît, à votre bon cœur ». Ils veulent bien financer, on finance. On ne va pas se couper les cheveux en 4, 5 ou 10, en plus dans le sens de la longueur, donc on demande de l'argent au Conseil Général, et en plus, il est prêt à nous le donner. Tant mieux !

Toutes les Villes ont négocié avec le Conseil Général ; quand elles ont été sages, c'est-à-dire quand elles n'ont pas demandé des choses abracadabrantesques, ce qui est le cas de certaines, qui ont demandé des choses abracadabrantesques, m'a-t-on dit, elles ont réussi à signer des contrats, et donc le Conseil Général s'est accordé sur ce contrat-là.

Franchement, entre 150 000 euros, ce qu'on aurait touché selon le forfait habituel du Conseil Général, et la somme que je vous présente là, il n'y a quand même pas photo, ce n'est pas mal, c'est de l'argent, c'est du bel argent, confortable pour les Garennois. Pardon de parler de cette chose très vulgaire qu'est l'argent, mais c'est quand même comme cela que cela fonctionne.

Le Conseil Général, si on n'avait pas eu la place de Belgique, qui nous a vendu ce terrain, on n'aurait pas pu faire la ZAC des Champs-Philippe ; c'est toujours pareil, le travail du Maire consiste en grande partie à aller chercher des financements, c'est simple.

Oui ?

M. Conway

Il y avait deux choses.

La première, l'argent du Conseil Général, c'est aussi l'argent des Garennois...

M. le Maire

Oui, mais un peu plus dilué, si vous voyez ce que je veux dire, donc je ne suis pas contre.

M. Conway

Deuxième chose, vous avez évoqué – c'est un peu un *leitmotiv*, donc je les repère maintenant assez facilement –, vous avez dit : « Vous avez tellement combattu la ZAC des Champs-Philippe, vous avez tellement combattu la Médiathèque » ; qu'est-ce que vous entendez par là ?

M. le Maire

Ce n'est pas à l'ordre du jour. J'ai le souvenir de photographies parues dans « *Le Parisien* » que je vous passerai, où je vois quelques élus qui sont là, dont vous, je crois, pour dire : « Non à la Médiathèque », mais vous avez le droit, ce n'est pas le problème.

Ce qui m'étonne, c'est que la Médiathèque, comme elle est maintenant plutôt appréciée des Garennois... Les gens sont plutôt contents de l'avoir. Il faudra que l'on rappelle, mais n'ayez crainte, on le fera en temps utile, ceux qui ont contribué à la bonne conduite du chantier de la Médiathèque, on montrera ceux qui ont aidé et ceux qui ont moins aidé, et dans l'opposition, il y a des gens qui ont aidé et d'autres qui n'ont pas aidé.

M. Conway

Sur cette banderole, il était marqué : « Non à la Médiathèque » ?

M. le Maire

Je ne sais plus...

M. Conway

Je vais rafraîchir votre mémoire ; il était marqué : « *Non au non-respect d'une décision de justice avec la poursuite des travaux* ». Je vous rappelle juste le contexte.

M. le Maire

La décision de justice décidait quoi ?

M. Conway

Elle décidait que le permis de construire était illégal, parce qu'il n'avait pas prévu de parking.

M. le Maire

Le permis de construire de quel bâtiment ?

M. Conway

De la Médiathèque.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

C'était au moment où le parking était encore possible ; vous vous êtes dépêché de couler du béton pour rendre impossible toute autre solution et vous avez modifié le PLU pour rendre la dérogation possible...

M. le Maire

Écoutez, la Médiathèque est là, je suis désolé...

M. Conway

Deuxième chose, vous dites : « tellement combattu la ZAC des Champs-Philippe » ; vous pouvez me dire en quoi ?

M. le Maire

Je n'ai pas dit « vous » ; Vous regarderez, Madame nous donnera son travail dans quelques jours et vous verrez que je n'ai pas dit « vous », Monsieur Conway.

M. Conway

Ah ?

C'est bien noté, je suis sourd.

M. le Maire

J'ai dit : « Elle a été tellement combattue, cette ZAC » ; je crois que j'ai dit cela.

M. Conway

Non.

M. le Maire

Et puis, vous savez, c'est une ZAC où il n'y a pas de tour, Monsieur Conway.

Monsieur Macé ? Je croyais que vous aviez pris la parole déjà.

M. Macé

Je n'étais pas allé jusqu'au bout. J'ai laissé notre collègue intervenir aussi, comme il se doit.

Je constate aussi, dans ce que vous nous indiquez comme date, qui n'est pas tout à fait ce qui est écrit, premièrement, sur l'aménagement de la place, mais on le sait tous, cela a effectivement débuté depuis le premier trimestre 2013, donc le Conseil Général, si je comprends bien, est d'accord pour financer une opération déjà démarrée...

M. le Maire

Oui, je vous le confirme.

M. Macé

C'est intéressant de connaître cette règle par rapport aux 35 autres villes du département, et vous verrez pourquoi je fais part de cette observation-là...

M. le Maire

Pourquoi ?

M. Macé

Je vous le dirai tout à l'heure, ne vous inquiétez pas.

L'opération est en cours d'achèvement, parce que je vois « février 2014 » et, où là, la date n'est pas ce que vous nous indiquez, dans l'aménagement, ensuite, global de la place de la Liberté, il est indiqué dans le rapport qui nous est présenté que l'opération devrait commencer en février 2015 et s'achever en février 2016, et non pas ce que vous avez annoncé tout à l'heure : démarrage des travaux par l'avenue Foch, si j'ai bien compris, en 2014, donc ce n'est pas tout à fait ce qui est écrit, donc un petit changement par rapport à ce qui est écrit. Maintenant, on peut dire : « Qu'est-ce qui est vrai : ce que vous nous avez annoncé comme planning ou ce qui est écrit dans le rapport ? »

Nous restons très interrogatifs sur l'aménagement proposé, non discuté par les habitants, et quand on veut dépenser, je ne parle que de l'aménagement de la place, plus de 4 millions d'euros, cela vaut la peine de discuter avec les habitants et de prendre du temps ; ce n'est, *a priori*, pas ce que vous nous proposez ce soir.

Vous nous proposez un projet qui est déjà bien ficelé, même s'il avait été présenté au Conseil Municipal, ce qui n'est pas suffisant par rapport à ce type d'aménagement.

Dans ce que vous proposez en termes de financement au Conseil Général, je ne vois pas d'autres opérations, et en particulier, éventuellement, ce que vous nous avez dit ce soir par rapport à l'aménagement, et vous avez raison d'inclure ces trois propriétés, deux communales et une qui le deviendrait si l'on va jusqu'au bout de l'acquisition des locaux de la CPAM. On a déjà parlé de la reconstruction du gymnase Pierre-Denis ; pourquoi cela n'apparaît pas dans ce type de programmes ? On a parlé aussi, à un moment donné, de la reconstruction de la piscine, cela n'apparaît pas non plus. Vous faites des choix qui semblent des choix normaux pour vous, parce que c'est ce que vous prévoyez dans les années qui viennent ; je répète que, normalement, nous aurions pu discuter de ce qui pourrait se faire dans les années qui viennent et faire des choix, parce que vous avez raison que le Département arrête à des montants donnés des aides aux Villes. Je déplore que ce soient ces choix qui soient faits ce soir sans que nous ayons pu en discuter.

Enfin, dernier point, qui concerne le Conseil Général, mais qui nous concerne tous, premièrement, et M. Christophe Conway a tout à fait raison d'indiquer que cet argent ne provient pas d'on ne sait où, provient du Conseil Général, donc des habitants du département, donc des Garennois quand ils payent aussi leurs impôts locaux, donc ce n'est pas de l'argent qui tombe et qui viendra atténuer, en réalité, le coût global payé par le contribuable du parking, on restera toujours à un coût payé de 4 millions par des Garennois, que vous le vouliez ou non. Je sais que vous allez vouloir nous dire qu'en fin de compte, on est subventionné à hauteur de 2 millions, mais ce ne sera pas cette réalité-là, ce sera bien de l'argent payé par les Garennois *via* aussi le Conseil Général.

Quand vous dites que des Villes n'ont pas été raisonnables, je ne sais pas. Ce que je sais, en tout cas, sur la délibération adoptée par le Conseil Général sur ce dispositif-là, c'est qu'il n'y a pas de critères d'attribution et qu'après, c'est au bon vouloir de l'assemblée délibérante, et donc du président du Conseil Général ; voici où on en est, preuve à l'appui des rapports qui sont passés, des montants divers et des pourcentages divers d'aide aux Villes.

Quand on me dit, pareil, que c'est une bonne façon de gérer et de traiter équitablement l'ensemble des collectivités qui déposent des dossiers, je pense que nous en sommes loin. Aussi, sur cette question-là, l'ancienne délibération, certes, pour des montants différents, mais qui auraient pu être augmentés à ce moment-là, avait au moins des critères précis de taux de subvention des opérations éligibles à l'aide du Conseil Général. Aujourd'hui, excusez-moi de dire : c'est à la tête du client ; je n'ose pas penser que c'est à la tête du Maire de la Ville, en fonction de son étiquette politique.

M. le Maire

Très bien.

Merci beaucoup.

Non, je ne pense pas. D'ailleurs, quand vous regarderez les subventions qui ont été faites aux Villes, vous comparerez les sommes qui ont été allouées – d'ailleurs, vous les connaissez – aux Villes de droite et aux Villes de gauche, vous verrez qu'il n'y a pas de différence. Le Conseil Général des Hauts-de-Seine est très respectueux de tout cela. Ce n'est pas le cas de la Région, parce que, Mesdames et Messieurs, vous savez que la Région, on est au régime sec, c'est très difficile d'avoir de l'argent, de manière significative, de la Région, ce n'est pas 1 000 ou 2 000 euros d'une subvention.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Pourquoi on a choisi ces deux opérations ? Parce qu'il fallait des opérations faites dans le cadre de ce calendrier, et puis, accessoirement, et c'est le plus important, c'est le Conseil Général qui a choisi, c'est-à-dire que nous avons fait une liste au Conseil Général de dire : « Voilà les opérations que vous pourriez nous aider à financer » et le Conseil Général a dit : « Je finance celle-ci et celle-là ». Pourquoi les a-t-il choisies, au fond, celle-ci et celle-là, et pas un gymnase ou je ne sais quoi ? Ils ont choisi cela, parce qu'ils considèrent qu'il y a une visibilité politique. Le Conseil Général est quand même, dans nos départements très urbains, une entité politique qui a du mal à exister ; on identifie la Ville, on identifie la Région ; le Conseil Général, on sait bien que nos concitoyens ont des difficultés à l'identifier, à part les collègues et l'action sociale, et encore, on ne sait pas toujours que c'est le Conseil Général. Je crois que le Conseil Général a une volonté de labelliser des opérations « Conseil Général », des opérations visibles ; c'est pour cela, je crois, qu'ils ont fait ce choix.

Quant au fait que des Garennois payent des impôts départementaux, vous avez raison, sauf que c'est quand même le bon sens de dire que quand vous avez une subvention départementale, par définition, des Garennois ont participé, mais beaucoup moins qu'une opération purement communale.

Oui, je vous confirme que tant que je serai Maire, j'essaierai de trouver de l'argent de la Région, même si c'est difficile, du Conseil Général et même de l'État, parce que même si les Garennois cotisent à ces trois niveaux-là par leurs impôts, il y a une dilution qui fait qu'au fond, la Ville de La Garenne-Colombes en bénéficie. C'est très simple.

Monsieur Macé, on vous a entendu... Juste un mot, peut-être ?

M. Macé

Oui, juste un mot.

Quand vous dites que les communes sont traitées équitablement, je ne sais pas...

M. le Maire

Chatillon a eu 13 millions, je crois, de mémoire, et les autres, c'est pareil, franchement.

M. Macé

Je ne sais pas ; soit on considère que les pourcentages, on n'a pas la même lecture, Monsieur le Maire, vous et moi...

M. le Maire

Honnêtement, je m'en fiche, je ne regarde pas dans l'assiette de mon voisin.

M. Macé

Ville de Meudon : 46 % ; Ville de Bois-Colombes : 8,66 %. Je prends deux Villes politiquement proches...

M. le Maire

En millions ?

M. Macé

3,3 millions...

M. le Maire

Pour qui ? Pour Bois-Colombes ?

M. Macé

Pour Bois-Colombes, 3,5 millions pour Meudon.

On est dans des pourcentages d'aide par rapport à des projets.

M. le Maire

Mais cela ne veut dire !

M. Macé

Si !

Antony : 6 millions ; c'est bizarre, à ce moment-là, qu'Antony ait obtenu 6 millions ; non ?

M. le Maire

Ce n'est pas cela...

M. Macé

Il n'y a pas de critères...

M. le Maire

Vous êtes de mauvaise foi.

M. Macé

Non, je ne suis pas de mauvaise foi, ce sont les chiffres du Conseil Général, ce ne sont pas les miens.

M. le Maire

Monsieur Macé, dans ces cas-là, je vais vous présenter un projet à 100 millions d'euros, on va me donner 3 millions d'euros et je vais dire : « Ce n'est que 3 % » ! C'est idiot. L'important, c'est la somme que vous recevez.

M. Macé

Sur les projets présentés, vous avez, que vous le vouliez ou non, des différences de participation du Département qui ne s'expliquent par aucune délibération qui définit des critères.

M. le Maire

C'est faux, Monsieur Macé !

M. Macé

C'est cette réalité, que vous le vouliez ou non.

M. le Maire

Monsieur Macé, c'est faux ; dites pourquoi vous dites cela, expliquez-le, expliquez le fond de la question, pour que les gens comprennent.

M. Macé

Mais non.

M. le Maire

Les gens ne savent pas ; dites ce qui s'est passé avec Clamart, expliquez !

M. Macé

Cela n'a rien à voir avec Clamart ; il n'y a pas de contrat ! Je parle de ce qui a été acté par le Département et les Villes.

Vous avez l'air de savoir beaucoup de choses sur Clamart, c'est intéressant ; présentez-vous à Clamart si cela vous intéresse à ce point-là, il n'y a pas de souci.

M. le Maire

Cela a fait le tour du Département, tellement l'histoire était grotesque.

La réalité des choses, c'est que quand vous rapportez...

M. Macé

La réalité, c'est qu'il y a des différences ; on est bien d'accord.

M. le Maire

... le nombre d'euros versés à chaque Ville en fonction du nombre d'habitants, nous sommes comparables.

M. Macé dit : « Oui, mais quand vous rapportez au pourcentage de l'opération, ce n'est pas comparable », sauf que cela ne veut rien dire. Si je fais une opération qui coûte 3 millions et qu'on me donne 3 millions, je suis financé à 100 %, mais si mon opération a fait 100 millions et que je reçois toujours 3 millions, je vais dire : « Ce n'est que 3 % », mais ce seront toujours 3 millions ; l'important, c'est la somme que vous recevez, et il est normal qu'une Ville plus importante – vous parlez d'Antony, qui est une ville plus importante en habitants, je ne connais pas le nombre d'habitants – reçoive plus que La Garenne-Colombes ; Bois-Colombes, ils doivent être à 3 millions ou 3,2 millions, je n'ai pas les chiffres en tête, nous sommes à 3,3 millions ; pour le coup, Bois-Colombes et La Garenne-Colombes, c'est pareil.

Meudon, ils sont à combien ?

M. Macé

Si je comprends bien, quand vous avez négocié avec le Département, un critère a quand même été indiqué : le nombre d'habitants ; c'est intéressant.

M. le Maire

Il est logique que des Villes comparables aient une somme comparable, bien sûr.

M. Macé

C'est très intéressant.

M. le Maire

La réalité des choses, c'est que – vous étiez présent, Monsieur, je crois – le Maire de Clamart est arrivé dans le bureau de Patrick Devedjian et a dit : « Je veux 15 ou 20 millions ou 13 millions ou 10 millions ». Devedjian lui a dit : « Ce n'est pas comme cela qu'on discute » et je crois que vous avez arrêté la discussion là. Évidemment, c'est une manière curieuse de voir les choses ; cela ne fonctionne pas comme cela ; en politique, on négocie. C'est une curieuse manière de négocier. Tout le monde connaît l'histoire.

M. Macé

Je ne sais pas.

M. le Maire

Vous étiez présent.

M. Macé

Vous avez l'air de connaître beaucoup de choses, vous avez l'air de beaucoup vous intéresser à Clamart ; présentez-vous à Clamart si cela vous passionne tant que cela !

M. le Maire

Je n'en ai pas parlé, j'explique pourquoi vous êtes aussi meurtri par cette somme.

M. Macé

Je ne suis pas meurtri, je vois des différences de traitement entre les collectivités...

M. le Maire

Mais non, je vous dis que non, ce n'est pas vrai !

M. Macé

Que vous le vouliez ou non, Chatenay-Malabry a obtenu 11,5 millions d'euros. Qu'est-ce qui fait que Chatenay-Malabry, qui est une ville, à mon avis, de 25 000 habitants, a obtenu 11,5 millions ? Vous avez des éléments ? Vous avez l'air de connaître très bien ce dossier !

M. le Maire

Vous êtes fatigant, Monsieur !

M. Macé

Vous ne pouvez pas répondre, évidemment.

M. le Maire

Monsieur Macé, vous êtes fatigant.

M. Macé

En tout cas, ce qui m'intéresse aussi ce soir, c'est ce que vous nous avez dit...

M. le Maire

Vous êtes usant !

M. Macé

... vous avez présenté une liste d'opérations ; je voudrais connaître ce que vous avez présenté, puisqu'*a priori*, c'est le Département qui a fait son choix.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Macé

Cela s'appelle de la transparence aussi, parce que c'est vous qui l'avez dit, ce n'est pas moi.

M. le Maire

Écoutez, c'est fatigant !

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette subvention du Conseil Général, vous dites si vous êtes d'accord ; si vous considérez que c'est une atteinte à votre probité, n'hésitez pas à voter contre, surtout, et on fera sans votre vote.

(M. Conway demande la parole.)

Qu'est-ce qu'il y a, Monsieur Conway ? Vous n'avez pas fini ?

Allez-y !

M. Conway

Le projet de contrat, on est bien d'accord : si on vote pour la subvention et qu'on ne fait pas les travaux, on ne touche pas la subvention ?

M. le Maire

Tout à fait.

M. Conway

Donc je voterai pour.

M. le Maire

Donc vous votez pour. Vous m'auriez dit : « Je vote contre », j'aurais compris pareillement ; j'avoue que je ne suis plus, mais ce n'est pas grave. Tant mieux ! Surtout, ne changez pas votre vote !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Adopté à l'unanimité, avec 4 NPPV.

Il est vrai que recevoir de l'argent du Conseil Général des Hauts-de-Seine, c'est dégoûtant !

Je vous remercie.

C'est intéressant, vraiment ! Et après, on veut être élu conseiller général...

Ressources Humaines

2.3 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois.

M. le Maire

Il y a une modification du tableau des emplois qui vous a été présentée dans la délibération et qui peut vous être commentée, si vous le souhaitez, par M^{me} Juvin-Marleix.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Je voudrais avoir des explications sur le départ en mutation du directeur financier, et donc la suppression du poste que vous proposez ; cela concernait qui ? Dans quelle situation la Ville se trouve, aujourd'hui, sans directeur financier, si je comprends bien ?

M^{me} Juvin-Marleix

Je crois qu'il n'est pas d'usage de parler des noms, mais il s'agit de M. Rémi Noual ; il sera remplacé, naturellement, par une personne, mais qui ne sera pas sur le même grade.

M. le Maire

M. Noual est parti, parce qu'il a eu une promotion, il a été nommé Directeur général des services, donc patron de l'administration, grâce à la bonne formation de La Garenne-Colombes !

D'ailleurs, je ne me souviens même plus du nom de la ville, pour tout vous dire.

M^{me} Gaillabaud

Saint-Cyr-l'École.

M. le Maire

Il continue à habiter Colombes, donc il est toujours présent à La Garenne-Colombes, je le précise, il y passe tous les matins.

D'autres questions ?

Monsieur Macé, puis Monsieur Conway ?

M. Macé

Vous nous proposez ce soir la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe pour l'ouverture du théâtre de la ville. Est-ce que vous pouvez nous indiquer le projet de fonctionnement de ce nouvel équipement ? Qu'est-ce qu'il induit en termes de fonctionnement, de besoin de personnels ? Qu'est-ce que vous avez présenté en termes de créations de postes, au-delà de celui-ci ? Je voudrais que vous nous donniez des explications sur cet équipement qui va être inauguré, si je me souviens bien, le 11 janvier prochain ; quel est son projet de fonctionnement maintenant ?

M^{me} Juvin-Marleix

Nous avons proposé au CTP d'ouvrir deux postes : un poste de régisseur et ce poste d'adjoint administratif de 2^e classe, qui correspond à un poste d'hôtesse d'accueil. Ce sont deux postes permanents qui seront ouverts pour ce théâtre.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Qui va s'occuper de la programmation de ce théâtre ?

M. le Maire

Le service culturel et la communication, les deux y travaillent ensemble.

M. Macé

Merci.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous en prie.

M. le Maire

Monsieur Conway ?

M. Conway

Est-ce que vous pouvez m'indiquer le taux de *turnover* au niveau du personnel de la Mairie ?

M. le Maire

Vous pouvez préciser ?

M^{me} Juvin-Marleix

Il faudrait déjà que vous définissiez le terme de *turnover* ; de quoi s'agit-il exactement ? Est-ce qu'il s'agit de remplacer une personne qui part en congé maternité, par exemple ? C'est assez difficile... il faut d'abord être d'accord sur les termes mêmes de votre question.

M. Conway

Je vous enverrai la définition qu'utilisent les gens du personnel pour le *turnover* des mairies.

M. le Maire

On regardera dans le Larousse ce que signifie « *turnover* ».

(Brouhaha sur les bancs de la majorité.)

Laissez parler M. Conway.

M. Conway

Le *turnover*, pour faire simple, n'est pas un indicateur significatif en soi, c'est en évolution, parce qu'il y a des motifs de départ qui sont différents. On ne juge pas à travers le *turnover* une sélection des motifs de départ.

Je vous enverrai cela.

M. le Maire

Très bien, merci beaucoup.

Mademoiselle Naturel, vous avez une question ?

M^{lle} Naturel

Oui, juste une petite remarque ; vous allez dire que j'insiste un peu ce soir sur l'égalité femmes/hommes...

M. le Maire

Non, vous n'insistez pas sur grand-chose.

M^{lle} Naturel

... mais je suis un peu choquée, peut-être que j'en rajoute un peu, mais c'est forcément une hôtesse d'accueil et un régisseur ou cela peut être l'inverse ?

(Rires.)

Pour moi, c'est naturel ; je suis peut-être la nouvelle génération et, du coup, les questions de féminisme me viennent spontanément...

M. le Maire

M^{lle} Naturel a raison.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est un hôte d'accueil.

M. le Maire

C'est un hôte d'accueil, et je suis d'accord pour la régisseuse, on va voir ce qu'on peut faire.

M^{me} Juvin-Marleix

Je comprends de votre question que c'est péjoratif de dire « hôtesse », que le travail serait péjoratif. Pour moi, il ne l'est pas du tout.

M^{lle} Naturel

Non, ce n'est pas cela.

M. le Maire

Vous êtes d'accord, c'est le principal.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

2.4 - Personnel communal – Prolongation du dispositif expérimental d'entretien professionnel.

M. le Maire

Ensuite, la prolongation du dispositif expérimental d'entretien professionnel.

Madame Juvin-Marleix, avez-vous un commentaire ?

M^{me} Juvin-Marleix

Vous savez que l'entretien professionnel d'évaluation a remplacé, au sein de notre collectivité, la notation depuis 2011, puisque vous avez eu à statuer sur cette proposition, puisque le processus est facultatif et a été ouvert par une loi du 3 août 2009 dont les décrets d'application et la circulaire sont intervenus en juin et août 2010.

Cette faculté, vous en avez usé et je vous propose aujourd'hui de la reconduire, de reconduire ce processus pour les années suivantes, comme nous y autorise la circulaire de 2013.

Qu'est-ce que qui s'est passé, très brièvement, depuis novembre 2011, date à laquelle vous avez statué sur ce processus d'évaluation ?

Nos évaluateurs ont été formés, ont reçu la formation. Par ailleurs, vous savez qu'un groupe de travail avait été constitué en amont et avant même que vous n'ayez à statuer sur ce processus d'évaluation, s'est réuni plusieurs fois, notamment en juillet 2012 et en novembre 2013 et a proposé quelques petits ajustements au processus, puisqu'on a, maintenant, finalement, *grosso modo*, un an et demi derrière nous pour faire le bilan.

Il est important de rappeler rapidement les conclusions du groupe de travail de juillet 2012 et de novembre 2013, puisque c'est aussi précisément là-dessus qu'on vous demande votre avis aujourd'hui.

En juillet 2012, on a souhaité préciser et définir les termes « satisfaisant » et « très satisfaisant », parce qu'il y avait vraiment un manque de lisibilité sur ces termes et il faut les comprendre comme « conforme aux attentes » ou « au-delà des attentes » pour « très satisfaisant ».

En novembre 2013, le groupe de travail s'est réuni avant que le CTP n'ait à statuer sur cette proposition, il y a quelques petits ajustements, à savoir que les fiches prévoyaient les termes « encadrant » et « non-encadrant », ces termes ont été remplacés par : « évaluateur » et « non-évaluateur », puisqu'en fait, certains encadrants ne sont pas évaluateurs. Je vise, par exemple, l'hypothèse... On rentre un peu dans le détail, mais cela permet à certains encadrants, qui ne sont pas évaluateurs, de rentrer bien... Le terme « appréciation » est remplacé par le terme « observation », s'agissant du chef de service et de l'autorité territoriale que je représente.

M. le Maire

Avez-vous des questions après cette réponse complète ?

Monsieur Conway ? Ne demandez pas à Isabelle de répéter ce qu'elle a dit complètement, demandez-lui d'être synthétique si vous posez une question ; attention, vous ne lui faites pas tout répéter.

M. Conway

Je n'ai pas compris, mais cela doit être l'heure...

(Rires.)

Je réitère la remarque que je faisais sur l'esprit dans lequel est menée cette démarche et dans lequel je ne me reconnais pas ; autant je me reconnais dans le fait de mettre, au lieu de « satisfaisant », « conforme aux attentes », etc., c'est une manière d'objectiver l'évaluation de la situation. Je suis moins à l'aise avec le terme « évaluateur », puisque cela enlève le côté construction du binôme et, dans mon esprit, ce qui fait la force de ces entretiens, c'est quand il y a un travail collectif, parce que si quelque chose n'est pas fait, cela peut être effectivement pas fait par le non-évaluateur, mais du fait de l'évaluateur.

Dans le vocabulaire, je serais plus désireux qu'il y ait des termes de « collaborateur » ou des choses qui font que la responsabilité...

M^{me} Juvin-Marleix

Au lieu d'évaluateur, vous verriez quoi ?

M. Conway

Par exemple, collaborateur.

M^{me} Juvin-Marleix

Ce n'est pas un collaborateur, c'est son supérieur hiérarchique.

M. Conway

Ou vous mettez « supérieur hiérarchique », mais en termes d'évaluation, le collaborateur a le droit d'évaluer, dans mon esprit, son supérieur hiérarchique, dans le sens qu'il n'évalue pas son supérieur hiérarchique en tant que tel, il évalue le travail et c'est le binôme qui recherche la manière d'améliorer la situation.

On a déjà eu ce débat.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette question ? *(Non.)*

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Adhésion au chèque emploi service universel (CESU) pour les accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 6 ans.

M. le Maire

Le point suivant appelle la question du chèque emploi service universel, le CESU, que je vous propose d'étendre – je parle sous le contrôle de Monique Raimbault – aux accueils de loisirs du mercredi et des vacances.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, espaces verts

4.1 - Réseau de vidéoprotection :

- **Convention d'occupation du domaine public non-routier du réseau d'assainissement départemental entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine ;**
- **Protocole entre la Ville et la SEVESC pour l'exploitation de réseaux de télécommunications dans les collecteurs d'assainissement départementaux.**

M. le Maire

Le point suivant, il s'agit, en fait, d'une convention d'occupation de réseau d'assainissement avec la SEVESC, pour que nous puissions faire passer à travers des collecteurs d'assainissement des fils pour la vidéoprotection.

C'est un rapport de M. Gizardin.

Avez-vous des questions à M. Gizardin ?

Vous avez la répartition des installations dans votre rapport ; c'est boulevard de la République, 500 mètres, le Rond-point du Souvenir, 200 mètres, et la rue de l'Aigle, 200 mètres, qu'on pourrait utiliser.

M^{lle} Naturel

J'ai juste une question.

M. le Maire

Oui, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Si je comprends bien, c'est pour l'installation des caméras concernant les rues commerçantes, ou plus largement ?

M. Gizardin

C'est pour l'ensemble du réseau, pour l'ensemble du dispositif, cela complète le maillage.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autre question à M. Gizardin ? (*Non.*)

C'est pour nous aider à étendre la vidéoprotection, déployer plus qu'étendre, d'ailleurs.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

4.2 - Convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib'.

M. le Maire

La convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du réseau public Autolib'.

Ce sont des amendements dans le contrat, qui vous sont ciblés ici. Il y a un certain nombre de dispositions qui sont ciblées, qui impactent évidemment directement le fonctionnement, mais certaines vont être plus visibles que d'autres ; en particulier, cela nous donne la possibilité d'agrandir des stations ; là aussi, je parle sous le contrôle de M^{me} Gaillabaud qui suit ce dossier, qui nous représente, d'ailleurs, au Conseil d'administration, la possibilité de faire des stations temporaires s'il en était besoin.

Voilà sur le sujet.

Y a-t-il des questions sur cette amélioration du service Autolib' à M^{me} Gaillabaud ?

(*M. Ranji demande la parole.*)

Je vous en prie.

M. Ranji

Autolib' est un service qui rencontre aujourd'hui un fort succès auprès des Garennois ; il n'y a qu'à le constater avec le fort *turnover* de véhicules dans les stations ; j'espère que par le terme « *turnover* », on me comprendra.

Nous voterons évidemment favorablement cette délibération.

J'aurai tout de même deux questions auxquelles pourra sans doute répondre M^{me} Gaillabaud. En effet, plusieurs Garennois m'ont interpellé sur le fait que la station Autolib' qui se situe au 31, boulevard National est en panne depuis à peu près une dizaine de jours maintenant. Pouvez-vous nous dire quand est prévue la remise en fonctionnement de cette station ?

Enfin, seconde question, auriez-vous le nombre d'utilisateurs Autolib' sur la ville ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Madame Gaillabaud, vous avez la réponse ?

M^{me} Gaillabaud

Tout à fait.

Monsieur Ranji, au niveau des abonnés sur La Garenne-Colombes, on est à un peu plus de 200 abonnés, pour 37 bornes de charge. À fin octobre, pour vous donner un élément supplémentaire, on avait un peu plus de 2 800 locations mensuelles. Effectivement, le *turnover* est important.

En ce qui concerne la station du 31, boulevard National, c'est une station qui est régulièrement en maintenance. Il y a des petits problèmes informatiques que rencontre la société Bolloré, mais cela se règle au fur et à mesure ; c'est quelque chose qui ne va pas perdurer, c'est clair.

M. Ranji

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions à M^{me} Gaillabaud ? Non.

Merci beaucoup.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Urbanisme

4.3 - Approbation de la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire

Le point suivant est l'approbation de la modification n° 5 du PLU. C'est un dossier que M. Hervo va présenter d'une manière synthétique, puisque c'est un sujet qu'on a déjà évoqué ici dans le passé.

Les principales modifications, Monsieur Hervo ?

M. Hervo

En fait, cette modification de PLU a pour cause essentielle la modification réglementaire de la définition de surface de référence, la surface hors œuvre net étant devenue la surface de plancher ; il fallait acter de cette modification réglementaire dans notre PLU pour éviter toute ambiguïté et nous avons profité de cette introduction pour traiter un certain nombre de sujets ; je cite les plus importants.

Dans la zone UA, il y avait une rédaction des règles d'alignement qui était un peu complexe et nébuleuse. Si certains d'entre vous veulent avoir les détails, on prend rendez-vous, j'essaie de vous expliquer, parce que c'est très compliqué à expliquer, alors que c'est tout bête.

Nous avons tenté de faire une distinction dans la zone UA entre les exigences de stationnement relatives aux immeubles collectifs et aux maisons individuelles, dans la mesure où la zone UA, imposant du stationnement en sous-sol pour une maison individuelle, ce n'est particulièrement pas facile à respecter, voire impossible. En fait, l'administration nous a indiqué qu'il n'était pas possible de faire ce distinguo entre types d'habitat dans une même zone, donc on est obligé d'y renoncer.

On a profité également de l'opération pour faire du toilettage dans les zones réservées ou les emplacements réservés à du logement d'hébergement d'urgence ou de personnes en difficulté, qu'en gros, je résume très synthétiquement, on a déplacé du secteur de la rue Fernand-Drouilly, où il était, de toute façon, difficile et pas immédiat à réaliser, sur l'îlot Caignard de la ZAC, où nous avons un bon espoir de pouvoir réaliser un tel établissement d'accueil d'urgence de personnes en difficulté, avec un organisme social qui n'est autre que Toit et Joie. C'est compliqué pour trouver les financements ; Toit et Joie a beaucoup de mal à trouver les financements pour cette affaire.

Et puis, il y a tout un tas de petits toilettages de détails, des suppressions d'emplacements réservés quand les opérations sont réalisées, par exemple le commissariat ; ce n'est plus la peine d'avoir un emplacement réservé pour le commissariat, puisqu'il est construit, et puis des ajustements sur les reculements, et en particulier une création d'alignement ; c'est un sujet qu'on a eu l'occasion d'évoquer, si j'ai bon souvenir, l'introduction d'un alignement sur la rue de l'Arrivée partie ouest, de façon à pouvoir, à l'occasion d'un éventuel programme

immobilier le long de cette rue de l'Arrivée, élargir le trottoir pour assurer un cheminement confortable piéton entre la gare SNCF et la station de tramway T2 *via* la rue du Renard, qui devrait, bien sûr, évidemment, dans ce cadre-là, être requalifiée.

C'est un sujet, quand on en parle à la SNCF ou à la RATP, ils nous disent : « C'est très bien », mais personne ne nous propose de nous aider à le financer, mais c'est une autre affaire.

Voilà à peu près les points saillants de cette affaire, tout vous est expliqué dans le dossier. Nous aurons, à la fin, à voter un peu laborieusement sur la modification du Plan local d'urbanisme dans son ensemble et, ensuite, sur toute une série de points spécifiques qui se déclinent au fil du rapport. Il y en a six, dont certains sont des simples corrections ou presque de fautes d'orthographe ; à un endroit, il faut enlever un « S » parce qu'il n'y a plus qu'un seul emplacement réservé. On enlèvera le « S », puisque c'est devenu un singulier.

Voilà très sommairement résumée la situation.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des questions à M. Hervo avant un vote qui va être complexe ? Il y aura sept votes. Enfin, complexe...

Pas de question à M. Hervo ?

Je vous en prie.

M. Macé

Quelques points, et je ne reviendrai pas sur ce débat, mais quand nous discutons tout à l'heure de ce qui pourrait se passer aujourd'hui au niveau du secteur des Champs-Philippe sous gouvernance de l'EPADESA, ce qui est indiqué dans le présent rapport du commissaire enquêteur, confirmé, d'ailleurs, par la Ville, sur le devenir des terrains Peugeot éventuellement, si la question est, un jour, posée, il faudra bien, ce qui est, d'ailleurs, confirmé par la Ville, utiliser des outils spécifiques prévus par le Code de l'urbanisme, dont ce que vous indiquez : une zone de plan de masse. Ce que nous disions tout à l'heure était exact : il pourrait y avoir la création d'une ZAC dans ce secteur-là, et comme nous sommes, aujourd'hui, et c'est la réglementation actuelle, sous une gestion EPADESA, ce serait donc l'EPADESA qui aurait à gérer cette ZAC.

M. Hervo

Je peux vous répondre sur ce point ?

M. Macé

Comme vous voulez.

M. le Maire

Allez-y !

M. Hervo

Monsieur le Maire l'a déjà dit tout à l'heure, mais je vais le rappeler, ce que vous affirmez est totalement faux, l'EPADESA n'a aucun pouvoir sur le PLU et sur l'établissement d'un plan de masse, au moins dans l'état actuel des choses ; cela ne va peut-être pas durer longtemps, mais l'EPADESA ne durera pas plus longtemps que le PLU de La Garenne-Colombes si j'ai bien compris, donc plaçons-nous dans le contexte actuel. Aujourd'hui, l'EPADESA n'a aucun pouvoir sur l'évolution du PLU et l'EPADESA a vocation à intervenir sur ce secteur, mais pas plus que n'importe quel autre aménageur, l'aménageur éventuel d'une opération de ce genre, très hypothétique, à court terme, tout au moins, n'est pas une spécificité incontournable de l'EPADESA. La Ville pourrait confier un tel aménagement à l'EPADESA, mais il n'y a pas d'exclusivité de l'EPADESA. Il ne faut pas agiter l'EPADESA comme un épouvantail ; cela peut être un partenaire de grande qualité, parce que ce sont des gens qui savent faire, ce sont des gens très professionnels, ils l'ont montré, ils ont des grandes capacités, à la fois techniques, financières, opérationnelles, c'est un partenaire de premier plan, mais cela ne serait un partenaire que si la Ville le choisissait et pas autre chose.

M. le Maire

Merci.

Vous aviez une deuxième question ?

M. Macé

Juste un point de réponse par rapport à l'intervention de M. Hervo, à entendre vos propos, on se demande pourquoi la Ville a décidé, en donnant son accord, puisque vous avez évidemment donné votre accord, que ce territoire de la ville dépend maintenant de l'opération d'intérêt national et est géré par l'EPADESA.

M. Hervo

Non, elle n'est pas gérée par l'EPADESA.

M. Macé

Il y a quelque chose, un jour, qu'il faudra que vous m'expliquiez, en disant : « On n'a aucune volonté de travailler avec l'EPADESA, n'ayez crainte, c'est totalement hypothétique, ce qu'on est en train de raconter » et ce que vous avez décidé en 2010 : de donner à l'EPADESA, quand même, la possibilité d'intervenir...

M. Hervo

Décidément, Monsieur Macé, vous déformez les propos de tout le monde ce soir.

M. le Maire

Messieurs, permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas d'accord sur le sujet, M. Macé dit que l'EPADESA confisque du pouvoir à la Ville de La Garenne-Colombes et M. Hervo lui rappelle que l'urbanisme est toujours une compétence municipale.

Vous n'êtes pas d'accord, ce n'est pas grave ; deuxième question ?

M. Macé

Sur l'observation 5 du commissaire enquêteur, comment se fait-il que l'arbre remarquable qui nous était indiqué au 88, avenue Foch ait disparu ? Est-ce que vous connaissez les raisons pour lesquelles cet arbre, qui, normalement, devait être protégé, comme arbre remarquable identifié au niveau du Plan local d'urbanisme, n'est plus identifié et qu'on le retire ?

M. Hervo

En fait, il n'était pas protégé et, en pratique, il avait disparu depuis longtemps ; c'était une vieille séquelle du Plan d'occupation des sols qui traînait, parce que personne n'avait jamais vérifié si l'arbre existait toujours ou pas. Il est sur une propriété privée et il a disparu depuis longtemps. Il a fallu que quelqu'un vienne nous dire : « Attention, il a disparu ».

M. le Maire

Personne ne l'a jamais vu. On ne sait pas s'il est mort. C'est l'arbre remarquable que personne n'a jamais vu.

M. Conway

C'est en cela qu'il est remarquable.

M. Hervo

En tout état de cause, ce n'était pas un arbre classé et protégé.

M. le Maire

Monsieur Conway pense que c'est en cela qu'il est remarquable ; vous avez raison.

M. Hervo

Arbre fantôme.

M. Macé

Dernier point, qui revient aussi sur des discussions qu'on a eues dans les précédents Conseils Municipaux, y compris ce soir, que compte faire la Ville par rapport à la remarque, à la recommandation, du commissaire enquêteur sur une famille dont la propriété est située en limite de la Médiathèque : *« Il est recommandé à la Ville de La Garenne-Colombes de reprendre un contact constructif avec la famille – je ne me permettrai pas de citer le nom – pour faire cesser une situation très pénible pour deux de ses administrés anciens et fidèles, personnes âgées de surcroît et particulièrement vulnérables, sous la menaçante perspective d'une dépossession et d'une éviction d'un bien très légitimement acquis, non délabré et honorablement occupé. La Mairie de La Garenne-Colombes se doit de clarifier définitivement ses intentions sur cet emplacement de servitude publique, et si elle maintient cette destination, de faire une juste appréciation des préjudices multiples subis par un véritable relogement sur la commune et de qualité, mérité par un investissement légitime de longue date sur la ville de La Garenne-Colombes ».*

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

C'est une recommandation du commissaire enquêteur sur un sujet qui n'était pas du tout dans le cadre de son enquête publique, mais dont il a été saisi par le public. La position de la Ville est très claire.

Premièrement, la Médiathèque, c'est bien connu, commence à être un peu à l'étroit et une perspective d'agrandissement doit être possible, doit être conservée.

Deuxièmement, la Ville, que je sache, n'a jamais mis personne dehors de chez lui, cela ne s'est jamais produit et cela n'est pas prêt de se produire de nouveau, je le dis très clairement, ce n'est pas dans notre éthique et dans nos méthodes.

Si, un jour, et ce n'est pas demain matin, le besoin impératif d'extension de la Médiathèque devait devenir une nécessité absolue, bien évidemment, le contact serait repris avec les propriétaires du terrain sur lequel existe la réserve pour agrandissement de la Médiathèque, en vue de rechercher, comme nous le faisons toujours dans pareil cas, dans tous les cas et dans toute La Garenne-Colombes, des Vallées aux Champs-Philippe, une solution amiable, raisonnable, acceptable par les parties, sous quelque forme que ce soit. Je n'ai rien d'autre de plus à répondre à cet aspect.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres remarques ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Un complément.

Je crois, Monsieur Hervo, j'ai bien entendu votre réponse sur ce point, qu'il serait souhaitable que vous rencontriez ces personnes pour exprimer ce que vous avez dit, parce qu'elles vous ont sollicité dans le cadre de cette enquête, peut-être d'une manière qui n'était pas

totalément dans le sujet, et le commissaire enquêteur a quand même émis ce que j'ai lu. Je pense qu'il serait bien de votre part de les rencontrer pour les rassurer, premièrement, sur une procédure éventuelle et où ils auraient tous leurs droits préservés, mais il vaut mieux dire cela à ces personnes qui peuvent être inquiètes et qui sont âgées, et on peut comprendre, à leur grande inquiétude par rapport à cette situation et leur dire, de toute façon, ce que vous avez comme projets.

Après, les gens connaissent clairement les choses, peuvent être rassurés, et je crois que c'est ce qui est demandé principalement par le commissaire enquêteur, non pas de ne pas réaliser les projets de la Ville, mais de rassurer les personnes qui peuvent être éventuellement impactées par les projets.

M. Hervo

Monsieur Macé, je vais répondre.

Premièrement, si ces personnes souhaitent me rencontrer, il n'y a aucun problème.

Deuxièmement, le compte rendu reproduira fidèlement mes propos.

Troisièmement, étant représenté dans cette salle, elles viennent d'entendre mes propos aussi précisément que vous venez de le faire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

J'ajoute que je suis aussi à la disposition de tous les Garennois pour tous ces sujets et les autres, bien entendu, il n'y a aucune difficulté ; je fais miens les propos de Jean-Pierre Hervo.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je vais enchaîner sur le cas de cette famille.

Déjà, le commissaire enquêteur n'a pas tout à fait dit cela, il n'a pas dit : « Tenez-vous à la disposition de la famille » ; il dit : « Prenez contact avec cette famille » ; ce n'est pas tout à fait pareil.

Deuxième chose, dans cette propriété qui est limitrophe, vous dites : « On n'a jamais mis personne dehors », mais c'est comme si, dans une entreprise, puisque c'est le domaine que je connais, vous disiez : « Je ne vais pas vous augmenter, je ne vous mets pas dehors ». C'est la différence entre le licenciement et la démission forcée.

La fourchette, là-dedans, est délicate et la seule manière, pour moi, de le régler, c'est déjà qu'il y ait une commission plurielle là-dessus, que vous ne soyez pas les seuls tenants et aboutissants de cette discussion.

Autre chose, pour moi, mais je peux me tromper, c'est une interprétation, toute la discussion que l'on a eue sur le vitrage qui n'était pas opaque, sur le fait qu'il y avait des ouvertures sur une propriété voisine, qu'il y avait une absence de sécurité sur l'écoulement des eaux pluviales, etc. En fait, l'interprétation que je fais est que vous avez déjà considéré que ce terrain était l'excroissance, donc vous avez conçu la Médiathèque en fonction du fait que ce terrain, un jour, ferait partie intégrante de la Médiathèque. En attendant, ce n'est pas le cas et ces personnes y vivent.

Concernant l'évaluation, pour moi, c'est assez « facile », puisque, pour construire la Médiathèque à la place de l'emplacement initialement prévu, vous avez racheté le terrain qui était au coin de la rue Hérold et de la rue de Châteaudun à un certain prix, c'est exactement le même quartier, c'est la même localisation, il ne doit pas y avoir un écart tel qu'il n'y ait pas entente possible là-dessus.

Dernière chose, je ne suis jamais opposé au fait qu'il y ait une expropriation pour cause d'utilité publique, mais c'est vraiment d'avoir le souci permanent du traumatisme que cela fait, de l'implication que cela entraîne vis-à-vis des personnes concernées, que ce soit là ou aux Champs-Philippe. Je pense vraiment que c'est à vous de faire cette démarche et à vous d'initier ce nouvel état d'esprit pour régler cette situation.

M. le Maire

Merci beaucoup de ces conseils.

Nous allons donc passer au vote...

Monsieur Conway ?

M. Conway

Du coup, j'ai enchaîné là-dessus, mais deux remarques, très vite.

Premièrement, un Garennois a fait la remarque sur la nécessité de l'information ; vous l'avez mise en ligne sur le site internet et je trouve que c'est une très bonne chose. Je ferai juste remarquer que sur les précédentes enquêtes, quand je demandais communication, on m'opposait que ce n'était pas transmissible avant la fin de l'enquête.

Deuxièmement, toujours dans le domaine de l'information, et je n'ai pas l'impression qu'il a été répondu, je suis conscient que c'est un travail important, mais vis-à-vis des gens qui consultent, montrer ce qui était avant, ce qui était après, et demander que ce soit plus explicitement présenté.

Dernier point, sur la rue côté ouest de la gare, j'ai vu que c'était un élargissement de 3 mètres ; cela veut donc dire qu'on va prendre des places de stationnement d'un côté ou de l'autre ?

M. Hervo

Non.

Actuellement, il y a du stationnement des deux côtés. On élargit l'emprise de 3 mètres ; cela permet d'élargir un des trottoirs de 3 mètres, et donc d'assurer cette circulation des piétons confortable, intermodale, entre la gare de La Garenne-Colombes et la station du T2.

M. Conway

Je n'ai pas compris ; ces 3 mètres sont élargis à partir d'où ?

M. Hervo

Entre la place de la gare et le boulevard National ou la rue de Renard peut-être.

M. Conway

C'est jusqu'à la rue du Renard.

Vous avez un trottoir, 1 mètre, une place de stationnement, 2 mètres, une rue, 4 mètres, une autre place de stationnement, 2,50 mètres, et un trottoir.

M. le Maire

On pourra élargir le trottoir.

M. Hervo

On élargira le trottoir du côté opposé à la voie ferrée, bien évidemment.

M. Conway

Côté voie ferrée ?

M. Hervo

Non, du côté opposé ! Nous n'avons pas imaginé exproprier un jour la SNCF et le faisceau ferré de la gare Saint-Lazare quand même !

M. Conway

Donc c'est bien de ce côté-là ; je ne voyais pas, matériellement, comment c'était réalisable sur certaines habitations.

M. le Maire

Entre la place de la gare et la rue du Renard, le premier segment peut tout à fait être élargi sur la gauche. Regardez le bâti, vous allez comprendre.

M. Hervo

C'est une réserve d'alignement, Monsieur Conway. Cela veut dire que si des opérations immobilières apparaissaient sur le secteur, elles auraient l'obligation de se mettre à l'alignement, et donc de réserver cet élargissement. Il ne s'agit pas d'exproprier quelque chose, cela ne donne même pas le droit d'expropriation, c'est une réserve d'alignement au PLU, pour aligner un futur immeuble convenablement, pour dégager du passage piéton.

M. le Maire

L'idée est que dans cette rue, qui est très étroite, on puisse avoir un peu d'oxygène, premièrement, deuxièmement, qu'on puisse faire passer des piétons facilement entre la gare de tramway et la gare de La Garenne-Colombes, parce que c'est très étroit actuellement, et, troisièmement, si on peut caler de la circulation cyclable, cela nous donne aussi cette possibilité, donc on a tout intérêt.

M. Conway

Je voyais une quatrième raison et je pensais que c'était la motivation principale : assurer le cheminement piétonnier entre la gare et les immeubles de bureaux.

M. le Maire

Quand je dis « tramway », c'est le quartier du tramway.

M. Conway

Si la proposition est celle qui est faite d'une réserve, on n'est pas « prêt » de voir la traduction effective de cela.

M. le Maire

Non, sauf si vous avez une opération immobilière qui se fait dans le quartier, et ce n'est pas impossible.

En tout cas, il faut le faire ; si, un jour, on le veut, il faut commencer par là.

Je vous propose de passer au vote. Je vous propose de cheminer ainsi : sept votes sur le PLU, sur les sept points, et un vote global ensuite.

Premier point, en bas de la page 9, vous avez la disposition relative à l'adaptation des règles de stationnement en vigueur dans la zone UA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Le point suivant est l'annexe 7 du règlement relative au périmètre du droit de préemption commerciale.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Le point suivant est le document graphique modifié, parce qu'il y avait une erreur matérielle sur l'extension de l'axe commercial, point de détail important.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Le point suivant est la modification du document graphique concernant la parcelle G 63 – c'est toujours pareil – sur l'axe commercial.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Le point suivant est la correction d'une faute d'orthographe ; il faut retirer un « S » à « emplacements réservés », parce qu'il n'y en a qu'un.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie de cette unanimité.

Le point suivant est le fameux arbre remarquable du 88, avenue Foch, que personne n'a jamais vu sauf Anne Fommarty, qui m'explique que l'arbre remarquable est tombé lors de la tempête de 1999 ; on sait ce qu'il est devenu. Depuis, il a dû finir dans une cheminée ! On supprime la disposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Enfin, le vote global sur le dossier d'enquête publique, le dossier de PLU ; je vous demande d'approuver, tout simplement, cette modification.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Bravo, Monsieur Hervo.

Aménagement urbain

4.4 - ZAC des Champs-Philippe – protocole d'accord avec l'indivision SEGONNE – acquisition amiable de la propriété sise à La Garenne-Colombes – traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation.

M. le Maire

Point suivant, on revient sur la question de la ZAC, c'est le protocole d'accord avec l'indivision SEGONNE et la régularisation, en réalité.

Il y a deux choses : l'acquisition de la parcelle et une partie d'expropriation sur la voirie de 34 mètres carrés.

Y a-t-il des questions particulières sur ce point-là ? Pas de question ?

M. Hervo

Je peux simplement indiquer que c'est l'aboutissement d'une négociation engagée avec la SEM 92 en son temps, lorsqu'elle était aménageur, une acquisition amiable très similaire, avec un montage juridique un peu plus compliqué, à l'acquisition Graindorge, dont nous avons eu à traiter lors du précédent Conseil Municipal ou de celui d'avant, récemment en tout cas, une acquisition à l'amiable avec quelqu'un qui achète parallèlement, en contrepartie, un appartement dans l'immeuble construit par Sefri-Cime, avec toujours ce montage de transfert direct du paiement de la Ville à la personne, au vendeur de l'appartement, *via* un séquestre chez un notaire, de façon à ce que tout cela soit clair, transparent et sans souci pour quiconque.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autre question ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Juste une remarque pour dire que cette jurisprudence « Graindorge », puisque vous le mettez entre guillemets... Je me félicite de cette approche, encore une fois, comme je m'étais félicité sur la précédente, parce que, effectivement, on est dans une situation où on permet un relogement sur place, donc on évacue partiellement le débat sur le gisement foncier dont seraient privés les propriétaires s'ils partaient ailleurs sans possibilité de se reloger sur place.

M. Hervo

Mais il y avait eu des précédents 100 % SEM.

M. Conway

Tout à fait.

M. Hervo

Il y en avait au moins deux autres, si mon souvenir est bon.

M. Conway

Je me félicite de sa fréquence.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

4.5 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004 - Rectification de l'acte de transfert foncier en dates des 30 et 31 mai 2013 par la SEM 92 au profit de la Ville de La Garenne-Colombes des biens acquis par la SEM 92.

M. le Maire

Le point suivant concerne toujours le contrat de résolution de la ZAC ; il s'agit d'une régularisation sur les questions financières ; pas de nouveauté, il s'agit simplement de régulariser ce qui était connu de longue date.

Pas de question particulière à M. Hervo ou à M. Ballin ? (*Non.*)

On va passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

V - Divers

5.1 - Vœu relatif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mes chers collègues, comme vous le savez, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de réorganiser le temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires pour « *mieux répartir les heures de classe sur la semaine, alléger la journée de classe et programmer des enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande* ».

Le Conseil Municipal de La Garenne-Colombes, le 14 février 2013, a voté une délibération qui portait demande de dérogation de l'application de cette réforme à la rentrée de septembre 2014, afin de pouvoir tout simplement nous organiser et nous concerter avec les associations de parents d'élèves et le corps enseignant.

Jusqu'ici, aucun consensus n'a été trouvé, tant sur le principe même de l'application de cette réforme que sur les modalités de sa mise en œuvre.

De plus, le bénéfice de ces nouveaux rythmes scolaires est contesté lui-même ; certains constatent, au contraire, une plus grande fatigue des enfants, ainsi qu'une perte de l'ensemble de leurs repères. Les familles, et ce n'est pas la moindre des difficultés, semblent également partir d'une désorganisation de leur journée, qui porterait préjudice à la vie personnelle et à la vie professionnelle.

Enfin, prétendre raccourcir la durée de journée des enfants en diminuant, certes, le temps scolaire, mais en ajoutant, derrière, un temps postscolaire aussi important, est une construction totalement théorique, dont, par définition, les bénéfices sont encore plus hypothétiques.

J'ajoute que cette réforme représente un coût très important pour la Ville de La Garenne-Colombes, qui ne bénéficiera évidemment pas d'une compensation financière intégrale et qui laissera à la charge de la commune, et donc des Garennois, son financement.

Je vous propose, et c'est l'objet de la délibération, d'émettre le vœu que le Gouvernement abroge le décret du 24 janvier 2013 et informe que la Ville de La Garenne-Colombes n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, d'appliquer cette réforme. À l'heure actuelle, nous n'avons pas encore d'accord, nous n'avons pas trouvé de solution technique.

Il est important de noter qu'il s'agit d'un décret et pas d'une loi. La loi aurait pu faire l'objet d'une discussion à l'Assemblée nationale, au Sénat ; il s'agit là d'un décret, qui a été imposé aux Maires, et d'ailleurs, lors du Congrès des maires, cette question a fait l'objet de débats forts à l'Association des maires, mais aussi dans toutes les instances de cette association, et les Maires, qu'ils soient de droite ou de gauche, ont une difficulté, évidemment, avec l'application de ce décret qui coûtera très cher pour un bénéfice hypothétique, y compris pour les enfants.

Voilà pourquoi je vous demande d'adopter ce vœu, qui nous permettra de montrer notre défiance vis-à-vis de cette manière de faire. On nous parle sans cesse de démocratie, de participation, de transparence et le Gouvernement agit par décret ; c'est intéressant.

De l'autre, on nous parle d'enfants fatigués, qu'il faut des journées plus courtes, et on réduit, certes, le temps scolaire, mais on l'allonge immédiatement.

Enfin, on nous demande de faire un effort sur la dépense publique et on nous applique une dépense supplémentaire.

Tout cela fait qu'aujourd'hui, après avoir montré notre désaccord avec la manière, je vous propose aussi de pouvoir informer tout simplement les services de l'État, pour qu'ils puissent s'organiser, qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure d'appliquer ce décret en septembre prochain, et heureusement que nous avons pris cette disposition qui nous a permis de ne pas l'appliquer dès septembre dernier.

Mesdames et Messieurs, le débat est ouvert ; qui veut la parole ?

Je vous en prie.

M. Macé

Vous nous invoquez que la Ville n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, d'appliquer cette réforme des rythmes scolaires ; je crois que vous avez raison. Nous sommes, effectivement, une petite ville, quelques centaines d'habitants, nous gérons un tout petit budget, un budget de 100 000 euros, nous n'avons pas de services municipaux mais quelques agents qui travaillent quelques heures uniquement par jour et, effectivement, dans toutes ces conditions-là, nous ne pouvons pas appliquer ce décret.

Dans des Villes qui ont 27 000 habitants, qui gèrent un budget de fonctionnement de 48 millions, comparables à notre village, qui ont des services municipaux, qui sont gérées par un Maire UMP, la réforme va s'appliquer. Que se passe-t-il dans notre petit village d'une centaine d'habitants qui gère très peu de budget pour en arriver là ?

Est-ce que, ce soir, mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce que vous nous présentez n'est pas une pièce de Tartuffe ? Est-ce que c'est sérieux, ce que vous nous présentez ce soir ? Évidemment que non !

Dans la ville d'à côté, que je viens de citer – c'est Bois-Colombes, ce sont vos amis, vous les soutenez à 100 % –, ils viennent de délibérer, le 19 novembre dernier, ils ont mené une concertation avec les parents d'élèves, ce que vous n'avez pas été capables de faire. Les parents d'élèves ont voté avant l'été sur différents scénarii et cette Ville est, *a priori*, en capacité d'appliquer la réforme. Vous ne l'êtes pas, vous êtes beaucoup moins bons que Bois-Colombes. Comment cela se fait ? Je ne comprends pas.

Je crois que ce soir, ce vœu est d'ailleurs d'une douteuse égalité républicaine. Je crois que la Ville aurait plutôt intérêt à appliquer cette réforme, qui est indispensable, nous le savons tous, elle aurait plutôt intérêt à travailler avec sérieux, un terme qu'il faudrait quand même qu'il se développe dans le travail que vous nous présentez Conseil Municipal après Conseil Municipal. Il vaudrait mieux que l'intérêt de l'enfant soit d'abord pris en compte et que les enfants ne soient pas pris en otage comme vous nous le présentez ce soir et que vous ayez quand même, avec les enseignants qui veulent travailler avec nous, avec les fédérations de parents d'élèves qui veulent travailler avec nous, quelques idées pour, demain, construire l'école tant attendue par les uns et les autres, et donc de proposer un certain nombre d'activités.

Comment se fait-il que des Villes, dès septembre 2013, aient lancé cette réforme ? C'est vrai qu'on en a entendu un peu parler, qu'il y en a qui ont critiqué, ils ont essayé les plâtres, mais tant mieux qu'on ait eu ce type de communes, parce que cela nous permet, évidemment, de faire beaucoup mieux, de tirer des enseignements des différentes expériences.

C'est la raison pour laquelle on avait tous voté, nous les premiers, avec vous, pour dire : « Ce sera appliqué en septembre 2014 », mais, en fin de compte, vous aviez peut-être déjà, dès à présent, quand vous nous avez fait voter cette proposition d'application en septembre 2014, une autre idée derrière la tête, que l'on découvre aujourd'hui, ce soir.

Un peu de sérieux dans ce que vous nous présentez, prenez les dossiers à bras-le-corps, travaillez avec les uns et les autres, parce que la méthode n'est toujours pas bonne, vous ne savez toujours pas travailler avec les autres, vous ne savez toujours pas travailler avec les enseignants, vous ne savez toujours pas travailler avec les fédérations de parents d'élèves. La preuve, vous ne savez toujours pas travailler avec les Garennoises et les Garennois. La preuve encore ce soir.

Voilà où on en est !

Il serait temps de prendre et de gérer avec sérieux les différents dossiers et d'appliquer ce que tout le monde veut appliquer depuis des années, c'est-à-dire une école mieux équilibrée, des rythmes scolaires mieux équilibrés ; cela change les habitudes, cela fait travailler et cela vous fait travailler en premier sur : qu'est-ce qu'il faut faire ? C'est cela, gérer une Ville !

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur.

Dites donc, on est mauvais à La Garenne-Colombes !

(Rires.)

On est mauvais, on ne sait rien faire, on gère mal !

M. Macé

La preuve !

M. le Maire

C'est terrible... Je ne sais pas comment vous faites pour vivre dans une ville pareille et je ne sais pas pourquoi il y a des tas de gens qui veulent venir y habiter.

M. Macé

Moi, je veux que cela change.

M. le Maire

J'ai bien compris, vous aimez le changement.

M^{me} Raimbault voulait répondre à M. Macé, parce qu'elle estime un tout petit peu injuste de dire qu'elle n'a pas travaillé avec les parents d'élèves ; je crois que c'est cela, le fond du problème.

Allez-y, Madame Raimbault.

M^{me} Raimbault

Monsieur Macé, vous êtes un donneur de leçons, vous nous prenez pour des imbéciles, mais vous ne communiquez pas, certainement, avec les parents d'élèves à La Garenne-Colombes ; vous devriez vous concerter.

Vous dites qu'on manque de communication ; sachez que nous avons mené beaucoup de concertations, et si M. le maire invoque ce vœu à ce Conseil Municipal, c'est bien parce qu'il est à l'écoute des parents d'élèves de La Garenne-Colombes, parce que suite à ce qui s'est passé au niveau de la mise en place des rythmes scolaires, notamment sur Paris, nous avons eu un retour des parents, très inquiets, qui suite aux concertations, non seulement avec les parents d'élèves mais les enseignants, se sont opposés à la mise en place de ce décret sur La Garenne-Colombes et demandent que ce décret ne soit pas appliqué. Je répète : les parents d'élèves et les fédérations d'enseignants.

M. le Maire

Merci beaucoup pour cette précision.

M. Conway vous pouvez prendre la parole.

Monsieur Macé, je vous laisse répondre, parce que vous vouliez répondre, j'imagine, à M^{me} Raimbault en lui disant qu'elle avait rêvé quand elle avait reçu ses pétitions. Allez-y !

M. Macé

Non, M. Conway, pas de souci.

M. le Maire

Très bien.

Monsieur Conway, je vous en prie.

Vous tournez plusieurs pages, vous me faites peur, vous avez combien de pages à lire là-dessus ?

M. Conway

10 pages.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Conway, commencez.

M. Conway

Tout d'abord, je n'ai pas du tout le même retour que mon collègue là-dessus. Il y a eu des concertations, il y a eu des réunions, donc je ne partage pas cela.

Par contre, je n'étais pas au courant de ce qui se passait à Bois-Colombes, je ne sais pas si vous en avez eu écho...

Effectivement, vous avez souligné que c'était par décret, le ministre de l'Éducation nationale qui a engagé cette réforme des temps scolaires et qui devait permettre d'améliorer l'apprentissage des fondamentaux à l'école.

Tout d'abord, on pourrait se demander si la priorité était de réformer les rythmes et si cette réforme répond aux vrais problèmes de l'Éducation nationale.

M. le Maire

Je suis d'accord.

M. Conway

L'OCDE a publié, mardi 3 décembre, les résultats de l'enquête internationale PISA sur les performances des élèves de 15 ans en 2012. Il démontre que la France recule et que les inégalités scolaires se creusent. Ce recul traduit un accident majeur de notre système éducatif dans son ensemble.

Devant ce décrochage de l'école française, il est nécessaire de réfléchir aux raisons pédagogiques et au travail méthodique qui pourra permettre à la France d'améliorer fortement et rapidement la transmission des fondamentaux : langue française, langue écrite, mathématiques, calcul et sciences.

Ensuite, dans cette réforme, l'enfant a-t-il été placé au centre de la réflexion ? Les spécialistes de l'enfant, psychologues ou éducateurs, semblent s'accorder sur le fait que réorganiser les temps scolaires permettrait aux enfants un meilleur apprentissage. Une coupure en milieu de semaine permettrait même à l'enfant de mieux récupérer en se levant un peu plus tard le mercredi. L'option du samedi matin aurait été aussi possible pour accorder un temps privilégié de rencontre entre des enseignants et des parents qui ne travaillent pas ce jour-là.

Le reste de la semaine, les journées seront-elles plus courtes pour les enfants ? Pas tant que les parents auront le même rythme de vie au travail. Si les intérêts de l'enfant avaient été écoutés, le choix se serait fixé sur des cours le samedi matin, mais on touche alors au fond du problème.

La société consumériste d'aujourd'hui, faite de familles décomposées ou recomposées, souvent éloignées de leur famille pour travailler dans les bassins d'emploi qui ne sont pas les régions de naissance, est-elle prête à sacrifier ce week-end de deux jours ? Les lobbies de notre activité tertiaire vivant du tourisme (hôtels, restaurateurs) sont-ils prêts à faire passer l'intérêt de l'enfant avant les intérêts

économiques ? Sommes-nous prêts à sacrifier nos week-ends pour le bien de nos enfants ? Pouvons-nous réformer les rythmes de travail des parents ?

C'est ainsi qu'une solution qui semble au premier abord satisfaire tout le monde, en ne travaillant pas le samedi, finit par déranger tout le monde.

Cette réforme, même si, à La Garenne-Colombes, on a voté d'emblée pour et qu'on s'y est fait assez facilement, amenée par décret, n'a pas été discutée par les représentants du peuple ; vous connaissez mon attachement au débat, j'ai fait souvent avec le sourire le parallèle avec la discussion ou la non-discussion sur le parking ; c'est du même ordre.

À l'écoute des autres et à la recherche de la meilleure solution, dans cette histoire, je ne suis pas certain que l'intérêt de l'enfant ait été écouté.

Maintenant, si j'avais un vœu à formuler, ce serait aussi le fait que la commission affaires scolaires, qui est présidée par Monique Raimbault, se soit réunie dans cette période-là, pour au moins partager et discuter des positions des uns et des autres ; cela n'a pas été fait, on est là devant un constat d'échec. Je pense que le fait de ne pas réunir dans les commissions les personnes qui n'appartiennent pas à la majorité municipale – en plus, cette commission existe, elle est faite pour être réunie – est dommage.

Sur le fond, je suis plutôt d'accord avec vous, étant donné le coût de cette réforme à la charge de la municipalité, le faible consensus de cette réforme, l'efficacité contestée des nouveaux rythmes, je vous suis pour demander l'abrogation de ce décret, notamment car je considère que la réforme n'a pas été engagée dans les meilleures conditions et qu'elle ne répond pas au problème de fond de l'Éducation nationale.

En revanche, le fait de ne pas être en mesure d'appliquer un décret ne doit pas être un motif de demande d'abrogation d'un décret. Pour cela, je pense que, dans le vœu, il faut séparer les deux aspects.

Si vous avez des informations, soit Christophe Macé, soit vous-même, Madame Raimbault, sur l'expérience qui a été faite à Bois-Colombes, quelles sont les dispositions, ce serait intéressant, parce que, sociologiquement, Bois-Colombes est très proche, en taille et en catégorie de population, de La Garenne-Colombes, de savoir comment cela s'est passé.

M^{me} Raimbault

Ils ont travaillé, apparemment, ils sont satisfaits de ce qu'il ressort des concertations.

Nous, les concertations que nous menons avec les parents, les parents ne sont pas d'accord. On fait les concertations avec les parents d'élèves, les enseignants et l'inspection. Sur ce sujet, l'organisation n'est pas définie pour l'instant, rien n'en ressort, donc on continue avec des concertations. On ne peut pas donner une organisation pour l'instant.

M. Conway

À La Garenne-Colombes.

M^{me} Raimbault

À La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Mademoiselle Naturel, vous vouliez prendre la parole ; je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Merci.

Ce soir, vous nous proposez un vœu de renonciation, négatif et très alarmisme, qui, ne soyons pas dupes, est un vœu purement politique, sans proposition sur le fond.

La question de la mise en place des rythmes scolaires suscite aujourd'hui des mécontentements et des interrogations, face à une réforme ambitieuse sur la question de la refondation de l'école.

La question des rythmes scolaires a fait l'objet de débats vifs et d'oppositions certaines, que vous tendez de récupérer, alors qu'en 2008, sans aucune concertation, l'UMP avait supprimé le samedi, supprimé près de 80 000 postes de l'Éducation nationale, supprimé deux heures d'enseignement hebdomadaire, des années de réforme visant le démantèlement progressif du service public de l'Éducation nationale.

Cette nouvelle loi de refondation de l'école a le mérite de mettre fin à cette politique et de susciter l'espoir de toutes les forces progressistes d'un projet d'une école émancipatrice...

M. le Maire

Si c'est cela l'espoir, on est mal !

M^{lle} Naturel

Je peux finir ?

M. le Maire

Allez-y.

M^{lle} Naturel

Vous pouvez parler après.

... d'une école de la réussite, pour toutes et tous sans discrimination.

Cependant, cette réforme pose, en effet, plusieurs problèmes. Une telle réforme doit se donner le temps d'une large concertation avec les principaux intéressés et l'ensemble des acteurs locaux.

L'obligation de créer ou de contractualiser de nouveau des projets éducatifs locaux interroge sur les contenus qui seront désormais demandés aux communes. La question du projet éducatif périscolaire ne doit pas rester, comme vous l'annoncez, une coquille vide, mais si le temps périscolaire ne doit certainement pas se suppléer à la place du temps d'école, véritablement le garant d'égalité d'accès du savoir à tous, l'école de la réussite pour tous doit être pleinement assurée par l'Éducation nationale. Avec cette réforme, nous voyons se profiler une éducation à deux vitesses, en fonction des moyens financiers de la Ville.

En ce qui nous concerne, fort heureusement, nous avons quelques moyens de manœuvre pour profiter de ce moment de concertation pour construire un véritable projet éducatif. Ne rien faire serait un simple sabotage et mettrait en péril l'avenir des enfants et mettrait aussi en difficulté les conditions de travail des enseignants.

La réforme réintroduit une demi-journée de classe mais maintient 24 heures par semaine, à réorganiser sur quatre jours et demi. Il est donc urgent de mettre tout en œuvre pour que ce temps libéré ne soit pas juste un temps d'occupation. Pour cela, la Ville a besoin d'animateurs qualifiés, en capacité de mener des ateliers, en lien avec les associations qui peuvent travailler dans nos écoles. Ces associations, nous connaissons déjà ; il y a le Conservatoire de musique, le Cercle des arts plastiques, les associations de théâtre et beaucoup d'autres.

Reprenons le dialogue avec les parents d'élèves, parce que, contrairement à ce que vous dites, Madame Raimbault, je ne suis pas sûre que tout le monde soit contre cette réforme ; ils peuvent aller vers le haut pour apporter aussi une contribution pour que ce projet pédagogique ne soit pas juste un temps de garderie.

M. le Maire

Très bien, merci, on est d'accord là-dessus !

M^{lle} Naturel

On est bien d'accord, mais il faut se donner les moyens. Quels moyens vous mettez pour élaborer ce projet ?

M. le Maire

Mademoiselle, vous savez que vous êtes dans la majorité ?

(Rires.)

M^{lle} Naturel

Je peux finir ?

Je n'ai pas fini, s'il vous plaît !

M. le Maire

Je croyais que vous aviez terminé ; excusez-moi.

M^{lle} Naturel

Je sais que le temps de parole des femmes est compliqué...

M. le Maire

Ce n'est pas cela ; ne la jouez pas comme cela !

M^{lle} Naturel

... mais là, cela fait trois fois que je suis obligée de le rappeler !

M. le Maire

Je suis désolé, je croyais que vous aviez terminé.

M^{lle} Naturel

En général, je vous dis : « Je vous remercie de votre attention » à la fin.

M. le Maire

Je pensais que c'était fait...

Je vous en prie, continuez.

M^{lle} Naturel

Écoutez un peu plus.

Je rappelle aussi qu'il est nécessaire pour ces activités, qui ne sont pas obligatoires, qu'elles soient gratuites, pour être en accord avec les valeurs de l'école de la République laïque. Même si, effectivement, c'est une charge lourde en termes de réorganisation et financièrement pour les communes, nous ne partons pas de rien. Concernant le financement, il serait, à mon avis, plus efficace de demander que la mise

en œuvre de cette réforme soit associée à la pérennisation des moyens pour les collectivités territoriales et je prendrai plutôt la suspension de la mise en œuvre du décret, qui permettrait de redéfinir les rythmes appropriés et de co-construire avec tous les partenaires.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Mademoiselle, à la fin, qu'est-ce que vous avez dit sur le décret ? Vous demandez son abrogation ou pas ? La dernière phrase.

M^{lle} Naturel

Je vous rappelle que je suis membre du Parti Communiste, membre du Front de Gauche.

M. le Maire

Oui, et alors ?

M^{lle} Naturel

On essaye de construire le projet de refondation de l'école, parce que c'est un moment...

M. le Maire

Vous voulez abroger le décret ou pas ?

M^{lle} Naturel

Non, je ne suis pas pour l'abrogation, je suis pour la suspension de la mise en œuvre.

M. le Maire

Ah ! Donc vous demandez la suspension du décret ?

M^{lle} Naturel

Oui.

M. le Maire

Ce n'est pas mal !

M^{lle} Naturel

Vous m'avez comprise, non ?

(Brouhaha sur les bancs de la majorité.)

M. le Maire

Je n'avais pas compris, je suis désolé, Mademoiselle Naturel.

M^{lle} Naturel

Je parle distinctement ?

Vous me rassurez.

Monsieur le Maire, je vous précise que je serai contre votre vœu.

M. le Maire

Oui, mais vous êtes déjà pour la suspension.

M^{lle} Naturel

À la rigueur, vous étiez contre mon projet de vœu CPAM contre la fermeture ; finalement, neuf mois après, vous aviez mis le même.

M. le Maire

D'accord. Et si j'ajoute dans le vœu : « suspension ou abrogation », vous seriez pour ou pas ?

M^{lle} Naturel

C'est écrit comme cela.

M. le Maire

Je vous propose de l'amender.

M^{lle} Naturel

Je vous rappelle que quand je vous ai demandé de voter un vœu pour la CPAM, vous étiez d'accord, mais vous n'avez pas voté favorablement à mon vœu.

M. le Maire

Mademoiselle Naturel, excusez-moi, je vous pose une question simple.

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas le problème. Le problème est que je ne peux pas être pour votre vœu, parce que, pour moi, ce sont des fins politiques.

M^{me} de Bellabre

Mais non, ce n'est pas politique !

M^{lle} Naturel

De récupération politique uniquement ; je ne peux pas cautionner cela, c'est impossible.

M. le Maire

Mademoiselle Naturel, laissez-moi parler ; je vous pose une question simple. Comme vous voulez la suspension du décret, je vous propose d'amender le texte, qui deviendrait : « *Émet le vœu que le Gouvernement abroge ou suspende le décret du 24.* » Est-ce que vous seriez d'accord pour voter ?

M. Houtart

Allez, un petit effort !

(Rires.)

M. Dransart

Pour Noël.

M^{lle} Naturel

Je répète ce que j'ai dit.

M. le Maire

Dites-moi, c'est « oui » ou c'est « non » ; ne les écoutez pas, ils sont insupportables.

M^{lle} Naturel

Vous nous apportez un vœu, mais derrière, vous n'avez fait aucune proposition de projet pédagogique ; ce n'est pas sérieux. En septembre, vous allez dire : « On n'a rien, parce qu'en fait, ce que proposent les Socialistes, cela ne va pas, c'est de leur faute »...

M. le Maire

Ce n'est pas cela du tout.

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas constructif, ce n'est pas acceptable...

M. le Maire

Je note que pour des raisons politiques, vous ne voulez pas vous associer à nous.

M^{lle} Naturel

Laissez-moi finir ! Même si vous me dites « suspension », ce n'est pas acceptable en l'état.

M. le Maire

C'est ce que vous avez demandé.

M^{lle} Naturel

C'est démagogique au possible !

M. le Maire

C'est ce que vous avez demandé. Vous avez demandé la suspension, je vous l'offre !

M^{lle} Naturel

Non, il faut que vous écoutiez du début à la fin quand je fais une intervention, je suis désolée.

M. le Maire

Très bien.

Donc, vous ne voulez pas, si je rajoute « suspension »... J'essaie d'avoir un peu plus de voix pour le vœu...

M^{lle} Naturel

Je vous dis : vous proposez un vœu de renonciation, négatif et très alarmiste, qui, ne soyons pas dupes, est un vœu purement politique sans proposition sur le fond.

M. le Maire

Très bien.

Sur le fond... Merci infiniment.

M^{lle} Naturel

Il n'y a aucune proposition. Vous avez travaillé avec les associations, vous avez proposé aux parents d'élèves quels types d'ateliers ?

M^{me} Raimbault

Mais vous m'avez écoutée ?

M^{lle} Naturel

Combien de personnes compétentes allez-vous embaucher pour encadrer ? Les associations ne sont pas forcément habilitées à donner des cours à des enfants, il faut aussi les encadrer...

M. le Maire

Merci beaucoup !

Monsieur Conway, je vous redonne la parole.

M^{lle} Naturel

On me coupe la parole, c'est génial !

M. Conway

Je voulais juste signaler, j'avais lu dans le journal, que la Ville de Sceaux, le Conseil Municipal avait voté pour une dérogation, en maintenant la semaine de quatre jours.

M. le Maire

On pourrait faire cela.

M. Conway

C'est peut-être moins polémique et correspond plus à la situation à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je suis d'accord, on peut ajouter, si vous voulez, une phrase.

La caractéristique, Mademoiselle Naturel, vous dites : « Oui, en 2008, le Gouvernement UMP a abrogé », mais vous savez qu'à La Garenne-Colombes, cela fait presque 25 ans qu'on est à la semaine de quatre jours. Je m'en fiche de ce qu'ils font ailleurs ; à La Garenne-Colombes, cela fait 25 ans.

Ce qu'on pourrait faire, pour répondre à la remarque de M. Conway, pertinente, comme d'habitude : « *Émet le vœu que le Gouvernement abroge le décret du 24 janvier 2013 organisant le temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ou accorde aux Villes qui le souhaitent la possibilité de maintenir leur semaine de quatre jours* » ; cela vous convient ?

M. Conway

Pas tout à fait, parce que vous avez dit : « *aux Villes qui le souhaitent* » ; pour moi, on rentre dans un débat qui est extra-garennois...

M. le Maire

On va faire simple : « *d'accorder à La Garenne-Colombes la possibilité de maintenir sa semaine de quatre jours* ». On ne va pas demander aux autres s'ils sont d'accord, je suis d'accord avec vous, c'est suffisamment compliqué comme cela.

Cela marche, merci beaucoup.

Monsieur Macé, vous vouliez la parole tout à l'heure ; je ne vous l'ai pas redonnée.

M. Macé

Je constate que, ce soir, vous vous enfermez dans une position purement électoraliste où, je suis désolé de vous le dire, Madame Raimbault, vous n'avez pas fait de consultation réelle. Est-ce que vous avez lancé une consultation à tous les parents d'élèves – je dis bien « tous les parents d'élèves » –, tous les parents d'élèves ont-ils voté sur des scénarii ? Évidemment que non !

M^{me} Raimbault

Ce n'est pas la peine de poser la question.

M. Macé

Est-ce que vous avez mis en ligne sur le site de la Ville l'ensemble des éléments ? Évidemment que non ! Est-ce que vous avez été transparente sur ce dossier ? Évidemment que non !

Comment penser un seul instant que la Ville est en capacité d'organiser des activités post-scolaires, déjà ; on en fait, parce qu'on n'est pas dans notre petit village, pour reprendre mon expression, de 100 habitants gérant 10 000 euros, on est dans une ville de 27 000 habitants, qui a des services municipaux, qui a 450 agents...

M. le Maire

Monsieur Macé, vous l'avez déjà dit.

M. le Maire

... et qui a des vacataires. Comment penser un seul instant que, Madame Raimbault, on ne peut pas étendre ce service, on ne peut pas travailler avec les associations ? Est-ce que ce que vous nous proposez vraiment est crédible ? Évidemment que non !

Vous avez décidé, sur cette question, et c'est d'ailleurs pour cela que vous nous proposez un vœu ce soir, en faire une question politicienne en vue des élections municipales.

D'ailleurs, vous donnez tellement de chiffres différents sur le coût ; d'un côté, on entend le Maire dans le Journal municipal, qui est d'ailleurs, entre parenthèses, toujours de la propagande – vous avez beau avoir retiré l'Édito ou je ne sais quoi, c'est toujours de la propagande, mais c'est intéressant, continuez comme cela, vous avez raison –, dire 4 %. Après, sur une autre interview, on est passé à 7 %.

M. le Maire

Absolument !

M. Macé

On a tous les chiffres.

Au lieu de parler de pourcentages, dites-nous combien cela fait en euros.

M. le Maire

C'est simple ! Vous le savez, Monsieur.

M. Macé

Non, dites-nous, je ne sais pas.

M. le Maire

Vous devriez le savoir.

M. Macé

Dites-nous, cela va être intéressant, quel est le chiffre.

Après, la Ville n'a aucune capacité financière ? Vous augmentez les impôts chaque année ; cela sert à quoi alors ?

M. le Maire

Monsieur Macé, soyez sérieux !

M. Macé

Ce soir, ce n'est pas sérieux du tout ce que vous nous proposez et c'est illégal, en plus. Vous avez beau dire : « Je veux faire plaisir à M. Conway en écrivant quelque chose », le texte ne le permet pas.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Macé, premièrement, c'est de la plaisanterie ce que vous dites. M^{me} Raimbault n'a pas arrêté de consulter depuis un an les parents d'élèves, les professeurs, des réunions, encore des réunions ! Il n'y a rien sur le site internet ? Allez voir sur le site internet ! Il y a eu une consultation des parents, tout cela va coûter cher, les enfants vont rester à l'école aussi longtemps qu'avant...

M. Macé

Combien ?

M. le Maire

Cela va coûter 4 à 7 % d'augmentation d'impôts.

M. Macé

En euro, cela fait combien ? Dites-le !

M. le Maire

Calmez-vous, je vais vous le dire.

M. Macé

Je suis très calme.

Cela fait combien ?

M. le Maire

Calmez-vous ! Quand on se calme, on laisse parler l'autre.

1 % d'impôts, je vais vous l'apprendre, cela fait quand même 10 ans que vous êtes conseiller municipal et vous ne le savez toujours pas ; c'est quand même intéressant.

C'est combien, 1 % d'impôts, Monsieur Macé ?

M. Macé

Je ne sais pas.

M. le Maire

C'est bien le drame ! C'est 100 000 euros.

M. Macé

La réforme va coûter 700 000 euros !

M. le Maire

Absolument, 400 000 à 700 000 euros.

M. Macé

Ce n'est pas sérieux !

M. le Maire

La réalité est que cela va coûter cher à la commune.

M. Macé

La réalité n'est pas là, vous allez être aidés par l'État !

M. le Maire

Laissez-moi parler, enfin !

M. Macé

On ne peut pas dire des choses comme cela, qui sont contraires à la vérité. On ne peut pas dire qu'une réforme va coûter 700 000 euros sans fonder ces chiffres. Un peu de sérieux ce soir, arrêtez de faire des actions politiciennes en vue des élections municipales, traitez sérieusement les dossiers ! On a un nouvel exemple ce soir ; on en a eu plusieurs, c'est encore un nouvel exemple.

M. le Maire

Merci.

Vous m'autorisez à parler ?

Parce que M. Macé accepte de parler, mais il ne veut pas qu'on lui réponde.

Je vais vous répondre.

Premièrement, le Conseil Municipal et les élections municipales, vous ne cessez de faire campagne, donc, s'il vous plaît, regardez-vous dans la glace !

Deuxièmement, tout ce que je vous dis est vrai, nous sommes des gens sérieux, nous l'avons travaillé, cela va coûter très cher, les enfants vont rester aussi longtemps à l'école, parce que je ne vois pas par quel miracle les parents vont revenir plus tôt de leur boulot, il faut quand même revenir sur terre, c'est cela, la réalité des choses.

Troisièmement, les parents d'élèves n'en veulent pas, nous sommes couverts de pétitions de parents d'élèves qui n'en veulent pas, les directeurs disent que c'est très compliqué, donc cette situation est réelle et il n'y a que vous qui ne le voyez pas, pour des raisons politiques.

Je vais vous dire la grande différence entre vous et moi ; c'est que moi, quand c'est mon camp politique qui gouvernait la France, quand il y avait une décision prise par le Gouvernement, qui nuisait aux intérêts de La Garenne-Colombes, je la dénonçais toujours, je disais que ce qui a été décidé était mauvais.

Vous, parce que c'est M. Peillon, homme honorable par ailleurs, qui décide cela, vous êtes dans l'incapacité de dire ce que tout le monde sait : on ne sait pas si cela va servir à quelque chose et cela va coûter cher. Tous les Maires le disent ! C'est cela, la réalité.

Quand le Gouvernement prend des dispositions qui sont négatives pour La Garenne-Colombes, qu'il soit de droite ou de gauche, je les combats ; vous, vous ne les combattez pas ; c'est cela, la grande différence.

M. Macé

Vous attaquez les personnes ; on va répondre, que cela vous plaise ou non.

M. le Maire

Monsieur Macé, je termine.

M^{me} Raimbault, depuis un an, a fait un travail remarquable, des réunions sans cesse ont été organisées ; nous avons, avec les services, M. Montagnon en particulier, tenté de calculer et d'organiser comment ce temps allait se faire.

Votre voisine de droite, M^{me} Gamblin, est présidente d'une association ; les associations sont les premières à souffrir de cette affaire-là, parce que vous comprenez bien que si les enfants vont dans les associations juste après l'école, ils risquent de ne plus y aller le soir, le samedi, le dimanche ou le mercredi, donc cette affaire mécontente tout le monde et tous les Maires, encore une fois, le disent. Il n'y a que vous qui dites : « C'est bien parce que M. Peillon dit que c'est bien ». C'est quand même ahurissant ! Libérez-vous ! Regardez au moins M^{lle} Naturel qui demande la suspension.

M^{lle} Naturel

Maintenant, je suis en porte-à-faux.

M. le Maire

Elle la demande timidement, mais au moins, elle la demande, elle a ce courage.

M^{lle} Naturel

Je n'ai pas demandé que cela.

M. le Maire

C'est quand même ahurissant !

Mais si, vous l'avez dit, Mademoiselle Naturel, et c'est très bien, je vous félicite, c'est bien.

Monsieur Macé, allez-y.

M. Macé

Quand je dis que vous nous présentez ce soir quelque chose qui n'est pas sérieux, je vais montrer au public ce qu'on a reçu : une page et un projet de délibération.

M. le Maire

C'est le vœu.

M. Macé

Qu'est-ce que vous avez comme documents annexés, Mesdames et Messieurs les Garennois ? Vous n'avez aucun document annexé.

Ce que nous raconte M^{me} Raimbault, je ne sais pas où elle l'a vu, mais moi, en tout cas, je ne l'ai pas vu dans un document qu'elle nous a envoyé, quelle concertation a-t-elle fait ? Quel est le résultat de la consultation ? À la différence de Bois-Colombes, où ils ont interrogé tous les parents d'élèves de Bois-Colombes...

M. le Maire

Regardez sur le site, nous aussi, nous avons interrogé tout le monde.

M^{me} Raimbault

Nous aussi, Monsieur Macé !

M. Macé

Voilà où on en est.

Il y a une différence de méthode, vous êtes partis dès le départ : « Je ne veux pas de cette réforme, je fais tout pour ne pas l'appliquer... »

M. le Maire

Pas du tout.

M. Macé

... et comme arrive à quelques mois des municipales, je vais en faire un enjeu politique » et on verra bien si sur votre propagande politique...

M^{me} Raimbault

Pas du tout, Monsieur Macé, vous avez tout faux !

M. Macé

... Madame Raimbault, vous n'allez pas parler du tout des rythmes scolaires. Vous n'allez pas du tout en parler ?

M. le Maire

Merci...

M. Macé

Laissez-la répondre !

M. le Maire

Éteignez votre micro, s'il vous plaît, et laissez répondre M^{me} Raimbault.

M^{me} Raimbault

On a fait des concertations, on a reçu les parents d'élèves, FCPE, APELGC, les directeurs d'école, l'inspection, et on a travaillé, mais il est arrivé qu'à Paris, ils ont appliqué cette réforme, je ne sais pas si vous êtes au courant, et, effectivement, suite au retour qui s'est passé sur Paris, les parents non plus ne trouvent pas le bien-fondé de ce décret, donc ils nous ont tout simplement demandé... Vous pouvez aller aux sorties d'écoles, vous verrez, je vous dis texto ce que disent les parents, que ce soit APELGC ou FCPE, personne ne veut de cette réforme, en tout cas sur La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Sur la question des municipales, honnêtement, est-ce que vous croyez vraiment que la majorité a besoin de créer une polémique sur cette affaire pour les municipales ? Ce n'est vraiment pas le sujet ; le sujet est grave : les parents ne vont pas pouvoir s'organiser et les enfants vont être crevés, et en plus, cela va coûter de l'argent.

Encore, Monsieur Macé ?

M. Macé

Donc, ce soir, Madame Raimbault, vous nous confirmez que vous n'avez pas lancé une consultation où tous les parents d'élèves...

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

M^{me} Raimbault

En quelle langue il faut vous le dire, Monsieur Macé ?!

M. Macé

... ont pu se prononcer. Vous n'avez pas lancé cela.

M. le Maire

Mais si !

M^{me} Raimbault

Je suis désolée, consultez le site, depuis le mois de mars, un questionnaire avait été lancé, il y a eu un retour des réponses et on a relancé, il y a eu trois ou quatre réunions depuis le mois de mars. Vous faites les réponses et les questions...

M. le Maire

Nous vous confirmons que les parents ont bien été consultés et la technique qui consiste à dire...

M. Macé

Malheureusement, non, on constate cela ce soir, dont acte.

M. le Maire

On vous dit que « oui » et vous nous dites « non ».

M^{me} Raimbault

Vous mettez ma parole en doute, Monsieur Macé ?

M. Macé

Bien sûr !

M^{me} Raimbault

Bravo !

M. le Maire

Mademoiselle Naturel, je vous en prie. Ne vous laissez pas faire dans ce monde d'hommes !

M^{lle} Naturel

C'est très bien de consulter les parents, mais qu'avez-vous proposé aux parents ? Vous consultez les parents, mais après, il faut faire des propositions, pour qu'il y ait un début de débat.

Concrètement, en septembre, on fait quoi ? On ne va pas juste faire un vœu et ne rien faire, c'est dangereux pour la sécurité des enfants ; un temps va être libéré...

M. le Maire

La sécurité des enfants ?

M^{lle} Naturel

Est-ce qu'il y a des agents pour surveiller...

Du coup, chaque enfant a un emploi du temps personnel, c'est-à-dire qu'il y a des parents qui vont venir les chercher, d'autres pas ; est-ce que quelqu'un encadre tout cela pour savoir qui sort et qui ne sort pas, qu'est-ce qu'on fait avec les enfants qui restent ? Il y a des propositions à faire.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Monsieur Ranji, allez-y, je vous en prie.

M. Ranji

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, ce sujet est grave et trop important pour être pris à la légère.

Permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas sérieux. J'aurais dit : c'est assez marrant de voir la façon dont vous traitez le sujet, mais, malheureusement, comme je viens de le dire, c'est un sujet qui est suffisamment grave pour ne pas en rire.

Je vais prendre un exemple : quand le pays était dirigé par un Gouvernement de droite, lors du précédent quinquennat, à chaque fois qu'était évoquée la moindre question relative à une loi ou un décret gouvernemental, nous étai rétorqué : « Attention, vous vous trompez de tribune, on n'est pas au Gouvernement ! Attention, Conseil Municipal ! Je ne fais de la politique ni de droite ni de gauche ».

Adelaïde Naturel, sur ma droite, vous citait un exemple très concret tout à l'heure...

(Rires.)

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Ranji.

M. Ranji

... au niveau de la CPAM ; quand elle vous avait proposé de faire un vœu, vous avez refusé. Bizarrement, neuf mois après, il y a eu un changement de Gouvernement, et là, hop, on bascule de position...

M. le Maire

Monsieur Ranji, est-ce que vous pourriez nous dire ce que vous pensez de ce décret et de ce vœu ?

M. Ranji

Je vais aller au bout de mon raisonnement ; je sais que ce que je dis vous dérange, mais je vais aller au bout.

M. le Maire

Vous savez, ce que vous dites est tellement rare que cela ne dérange personne.

M. Ranji

Neuf mois après, sur la CPAM, vous avez voulu faire un vœu ; c'était un Gouvernement de gauche et on a voté favorablement...

M. le Maire

Monsieur Ranji, sur les rythmes scolaires ?

M. Ranji

Laissez-moi finir !

M. le Maire

Monsieur Ranji, vous devez, c'est le règlement intérieur, parler du sujet à l'ordre du jour, sur les rythmes scolaires, s'il vous plaît, ou je vous coupe le micro.

M. Ranji

J'arrive sur les rythmes scolaires.

Sur ce vœu concernant la fermeture de la CPAM à La Garenne-Colombes, on avait voté pour, malgré un Gouvernement de gauche.

Tout à l'heure, c'était le cas du Grand Paris, où vous déformez, vous caricaturez la vérité. Aujourd'hui, avec la réforme des rythmes scolaires. On a l'impression – c'est plus qu'une impression, vous l'avez prouvé par les actes et par vos propos – que vous avez une vision très idéologique de la question.

Dans le vœu que vous nous proposez ce soir, il est dit que La Garenne-Colombes n'est pas suffisamment prête pour adopter cette réforme des rythmes scolaires.

Vous me dites que c'est vrai, vous confirmez ?

Alors je ne comprends pas ; comment cela se fait que vous nous disiez que cela représente 1 % du budget s'il n'y a pas de projet ? Vous chiffrez sur du vent ?

M^{me} de Bellabre

Il faut du personnel.

M. Ranji

C'est assez inquiétant.

Madame, si vous voulez intervenir, vous pouvez demander la parole ! En attendant, je ne vous ai pas interrompue.

M. le Maire

Monsieur Ranji, ne soyez pas agressif ! Allez-y !

M. Ranji

Je sais bien que ce que je dis dérange...

M. Macé

Ce serait une première en six ans !

M. le Maire

Monsieur Ranji, ne soyez pas agressif ; Monsieur Macé, ne soyez pas méprisant !

M. Macé

Cela vous gêne, mais c'est la réalité !

M. le Maire

Monsieur Macé, ne soyez pas méprisant et Monsieur Ranji agressif ! Chacun se partage les qualités.

M. Macé

On n'est pas méprisant...

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Ranji, dites-nous ce que vous pensez du vœu !

M. Ranji

Sur la réforme des rythmes scolaires, je ne vais pas revenir sur les raisons qui nous amènent à voter contre...

M. le Maire

Contre le vœu ?

M. Ranji

Oui, contre le vœu.

Par rapport à cette mise en place de la réforme des rythmes scolaires, elle s'intègre dans une volonté de refondation de l'école. C'est la première réforme de l'école depuis longtemps dans laquelle l'enfant est placé au centre des préoccupations.

M. le Maire

Cela se voit !

M. Ranji

M. Conway a rappelé à très juste titre un rapport qui est sorti très récemment, qui montre que, finalement, la France a perdu en crédibilité, le décrochage scolaire est devenu quelque chose d'assez normal et d'assez banal dans notre pays. Malheureusement, c'est dû au désengagement de l'État en matière d'Éducation nationale, préférant privilégier une école privée. Aujourd'hui, la réalité est là.

Donc, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on veut pour la réforme des rythmes scolaires ?

J'ai l'exemple d'une association de parents d'élèves sur la ville qui est prête à travailler avec vous sur un projet. Aujourd'hui, vous faites le choix de ne pas vouloir travailler sérieusement sur un projet. Vous ne pouvez pas nous faire croire qu'une Ville de la taille de La Garenne-Colombes n'est pas capable de préparer cette réforme ! Vous citez très justement le CALASE tout à l'heure, mais le CALASE est une organisation formidable ! Quand on voit les personnels qui se dévouent pour faire en sorte d'offrir des activités culturelles et sportives à nos jeunes, je pense notamment à l'Espace jeunesse aussi ; vous n'allez pas nous faire croire qu'aujourd'hui, la municipalité de La Garenne-Colombes n'est pas capable d'appliquer cette réforme.

Je voudrais quand même vous appeler à un peu de bon sens, c'est quand même le minimum que l'on doive à nos électeurs aujourd'hui...

M. le Maire

À nos électeurs !

M. Ranji

... on peut travailler.

Vous ne le savez peut-être pas, mais si on est là aujourd'hui, c'est parce qu'on a été élu par des électeurs, des Garennois.

M. le Maire

On le doit aussi aux citoyens, même ceux qui n'ont pas voté, mais c'est un détail, manifestement, pour vous.

M. Ranji

Après, on peut jouer avec les mots, mais...

M. le Maire

Merci.

Vous avez terminé ?

M. Ranji

Non, je n'ai pas fini.

Je veux bien que vous m'interrompiez tout le temps, mais, à un moment donné, est-ce qu'on peut dire aujourd'hui, simplement : une réforme s'impose à nous ; aujourd'hui, est-ce qu'on peut travailler sur un projet ? Parce que pendant que nous perdons notre temps sur des vœux qui n'apportent vraiment rien de constructif pour les Garennois... Est-ce qu'on peut se dire, et on est prêt à le faire avec vous... Je voudrais travailler, mais le jour où je travaillerai...

M. le Maire

Vous me direz !

(Rires.)

M. Ranji

... en bonne intelligence avec vous, dans le cadre où vous voudrez nous donner les projets en amont et pas simplement cinq jours avant le Conseil Municipal, je serai le premier ravi pour vous aider dans la construction d'un projet.

Aujourd'hui, au lieu de perdre notre temps avec des vœux clairement inutiles, est-ce qu'on ne pourrait pas simplement travailler sur des projets pour les enfants Garennois ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Le vœu est simple ; il vous dit que, premièrement, il n'y a pas de bénéfice évident, deuxièmement, on ne raccourcit pas la durée de la journée – jusqu'ici, je n'invente rien –, troisièmement, qu'elle coûte cher. Franchement, on n'invente rien, on dit des choses factuelles.

Monsieur Ranji, quand vous dites que nous ne sommes pas sérieux, pardonnez-moi, je ne dis jamais que vous n'étiez pas sérieux.

M. Macé et M. Ranji

Si !

M. Macé

Assumez ce que vous dites.

M. le Maire

Vous avez vos thèses que vous défendez.

Je peux le penser, mais je ne le dis pas.

Je pense que vous avez vos thèses, et vos thèses ne sont pas sérieuses. Je ne dis pas que vous n'êtes pas sérieux. Vous nous dites que nous ne sommes pas sérieux et je vous dis que c'est incorrect, cela ne se fait pas.

Monsieur Conway ? On terminera là, parce que je comprends la difficulté dans laquelle vous êtes avec ce débat.

M. Conway

Je voulais dire deux choses.

Première chose, je regrette vraiment cette absence de réunion de la commission affaires scolaires, je ne comprends pas comment cela a pu se faire pendant tout ce temps de n'avoir aucune réunion et d'être obligé d'avoir ses propres canaux d'information pour accéder à un certain nombre de documents ; je trouve cela très dommage. Vous auriez partagé le travail qui a été fait avec les comptes rendus, etc., on aurait déjà une position facilitée.

S'il y avait eu la réunion des affaires scolaires, on aurait pu aussi voir, s'interroger un peu plus sur ce qui se passait à Bois-Colombes.

Deuxième chose, je vote ce vœu, mais, en même temps, la réflexion doit se poursuivre, parce qu'il y a des biais dans des approches comme cela, notamment le biais que – tout à l'heure, cela a été souligné et rappelé – tous les enfants n'ont pas le même rythme, donc les parents qui accueillent leur enfant à la sortie d'école réagissent différemment que ceux qui les accueillent plus tard.

La difficulté là-dedans est d'arriver à prendre en compte les sans-voix. La démocratie, si on raisonne sur le fait majoritaire, peut être très tyrannique vis-à-vis des minorités, quelles qu'elles soient.

M. le Maire

Merci beaucoup.

C'est de Montesquieu !

M. Conway

Deuxième chose, il y a également un phénomène qu'il faut prendre en compte : la résistance au changement, qui est quelque chose d'universel, y compris par moi-même.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous confirme, évidemment, que nous avons beaucoup travaillé, que nous continuons à travailler, que M^{me} Raimbault est chargée de ce travail, que cela ne s'arrête pas simplement... Il nous a paru plus logique de tirer la sonnette d'alarme et d'expliquer en quoi ce décret est absurde et, finalement, n'apportera rien et coûtera beaucoup.

M. Ballin voulait la parole tout à l'heure ; je ne lui ai pas donné, je m'en aperçois en le voyant. Je vous en prie, Monsieur Ballin.

M. Ballin

Je voulais m'exprimer, pour le coup, en tant que citoyen.

La première question que j'avais était : est-ce que vous avez des enfants ?

Je vais m'exprimer, non pas en tant qu'adjoint, mais en tant que fils d'enseignant, mari d'une enseignante à Saint-Denis et papa de trois enfants qui ont été scolarisés à La Garenne-Colombes. Est-ce qu'à un moment, vous vous êtes posé la question, vous qui n'avez pas d'enfant, si les parents étaient contents ou non du système actuel ? Peut-être qu'on est content du système actuel, peut-être que moi, mes enfants, je trouve qu'ils ont été très bien dans les écoles de La Garenne-Colombes et qu'ils sont très bien dans les écoles de La Garenne-Colombes. À un moment donné, le dogmatisme, c'est bien, mais il faut aussi écouter les gens.

Je suis scandalisé par la manière dont vous réagissez systématiquement lorsqu'on a, enfin, en tant que citoyen, l'idée de se dire : peut-être qu'on n'est pas satisfait de ce qui a été fait de manière administrative dans un coin et qui déçoit tout le monde, enseignants comme parents. Vous allez l'entendre, on l'entend par ce vœu ; c'est tout ce que je voulais vous dire.

Je suis content d'avoir ce vœu et de voter ce vœu positivement pour ma part.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Macé, il dit qu'il n'est pas d'accord avec vous, il a le droit, vous n'allez pas répondre sans arrêt aux gens qui ne sont pas d'accord !

M. Macé

Il a le droit que je lui réponde, que cela vous convienne ou pas !

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Macé !

M. Macé

Monsieur Ballin, ici, vous vous exprimez en tant qu' élu...

M. Ballin

Je peux m'exprimer en tant qu' élu et en tant qu' individu.

M. Macé

C'est extraordinaire !

Vous prenez les méthodes du Maire, vous coupez la parole à tout le monde maintenant ?

M. Ballin

Exactement !

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Macé.

M. Macé

C'est parce que vous êtes devenu 10^e maire adjoint ?

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. le Maire

Monsieur Macé, quelle agressivité ! Pourquoi vous êtes comme cela ?

M. Macé

Ce n'est pas de l'agressivité, c'est lui qui démarre !

M. le Maire

Mais si, c'est méchant, c'est bête et méchant !

M. Macé

Je l'ai écouté, il ne nous écoute pas, c'est extraordinaire !

M. le Maire

Ce genre de réponse est bête et méchante, cela n'apporte rien et on va donc passer au vote.

M. Macé

Eh bien si ! C'est peut-être parce qu'il est 10^e maire adjoint...

M. le Maire

Arrêtez !

M. Macé

Je continuerai, parce que je n'ai pas terminé, et vous n'allez pas m'interrompre !

M. le Maire

Vous n'avez pas fini ?

M. Macé

Non, je n'ai pas fini, mais plus vous ferez comme cela, plus cela prendra du temps ! Tant pis pour vous !

Ne venez pas protester, vous êtes au Conseil Municipal ! Vous êtes là au Conseil Municipal ! Si cela vous dérange d'être là, ne soyez pas là, il n'y a pas de problème !

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Macé, on vous écoute, on a hâte de vous écouter !

M. Macé

Faites autre chose si cela ne vous intéresse pas !

M. le Maire

Ne vous énervez pas !

M. Macé

Je ne m'énerve pas !

M. le Maire

Quand vous vous énervez, cela doit être quelque chose.

M. Macé

Si cela vous ennuie, faites autre chose !

M. le Maire

Monsieur Macé, expliquez !

M. Macé

Monsieur Ballin, ici, vous vous exprimez en tant qu'élus, vous êtes représentant des Garennois, vous vous exprimez en tant qu'élus...

M. le Maire

Avec son expérience personnelle.

M. Macé

Peut-être, mais comme d'autres ont d'autres expériences à ce moment-là.

M. le Maire

Mais il a le droit !

M. Macé

Comme d'autres ont des expériences différentes des vôtres.

Après, Monsieur Ballin, ne venez pas nous donner des leçons sur la concertation, vous ne connaissez pas le mot à La Garenne-Colombes...

M. le Maire

Non mais vous plaisantez ?!

Ce décret est pris dans le secret des cabinets et vous nous expliquez que c'est de la consultation ! C'est l'hôpital qui se moque de la charité, votre affaire !

(Rires.)

M. Conway

Cela fait deux fois que vous parlez de l'hôpital ; déformation professionnelle.

M. le Maire

Vous avez raison.

M. Macé

En 2008, il y a eu une concertation pour la suppression du samedi matin ? Des Villes le faisaient, d'accord, mais d'une manière générale ?

M. le Maire

À La Garenne-Colombes, cela fait 20 ans qu'on n'a pas de samedi ; qu'est-ce que vous me chantez ?

M. Macé

D'une manière générale, vous nous vantez la concertation. Il y a eu une concertation sur ce point ?

M. le Maire

Peu importe...

M. Macé

Cela ne changeait rien à La Garenne-Colombes mais ailleurs ?

Un peu de sérieux ! La concertation n'est pas à géométrie variable.

M. le Maire

Je vais vous répondre très simplement : si, en 2008, le Gouvernement n'a pas fait de concertation, c'était une erreur, il aurait dû, qu'il fut de droite ou de gauche ; je suis très tranquille. Mais à La Garenne-Colombes, c'était sans objet.

Vous êtes embêté...

M. Macé

On n'est pas embêté du tout ! C'est vous qui êtes embêtés avec la réforme, ce n'est pas nous ! C'est vous qui ne la voulez pas. Assumez ce que vous faites !

M. le Maire

Laissez parler M. Ranji un peu, Monsieur Macé. Ce n'est pas parce qu'il est candidat à votre place que vous ne pouvez pas le laisser parler.

(Rires.)

M. Ranji

C'est petit !

M. le Maire

J'avoue, ce n'est pas malin, mais j'ai voulu la faire, parce qu'après tout, j'ai aussi le droit de m'amuser !

M. Ranji

C'est ce qu'on appelle la succession, mais vous qui êtes un grand cumulard, que ce soit dans l'absolu ou dans le temps...

M. le Maire

Cela ne risque pas de vous arriver.

M. Ranji

... vous ne savez pas forcément de quoi on parle.

M. le Maire

Allez-y !

M. Ranji

C'est assez marrant, ce que vous dites – pour le coup, cela me fait vraiment rire, malheureusement, ce que vous dites –, Monsieur Ballin, sur la réforme des rythmes scolaires. Vous vous exprimez en tant que parent d'élève, fils d'enseignant, etc. Finalement, c'est bien l'objectif. Quand on fait de la politique – parce qu'on fait de la politique ici, ce n'est pas un mot sale pour moi –, on défend l'intérêt général et pas l'intérêt particulier ; c'est bien le sens de ce décret et, plus largement, de la réforme sur la refondation de l'école.

À un moment donné, si on fait une réforme qui met l'enfant au centre de cette question, de cette problématique, cela vous dérange, très bien, parce que peut-être par rapport à votre agenda personnel, cela vous dérange, mais, quelque part, nous n'en avons rien à faire, malheureusement, je suis désolé de vous le dire, parce qu'aujourd'hui, ce qui compte, c'est d'abord l'enfant, et cette réforme, aujourd'hui... Je ne suis pas neurobiologiste, je ne vais pas refaire le débat, parce qu'aujourd'hui, on en a parlé, longuement, il y a eu des discussions, il y a eu des rencontres, etc., on ne va pas refaire le débat, mais aujourd'hui, on a une réforme qui nous est proposée, soit on fonctionne en bonne intelligence et on essaye de la mettre en œuvre de la meilleure façon qui soit, ou alors on joue la politique de l'autruche : « Ah mais non, je ne sais pas faire ». Si c'est le cas, c'est inquiétant, si vous ne savez pas mettre une réforme en place, je peux sérieusement m'inquiéter, dans la mesure où vous êtes quand même Maire d'une ville de 27 000 habitants, député européen et d'autres fonctions, mais cela, on saura le rappeler en temps voulu.

Je vous remercie.

M. le Maire

Voilà une intervention qui a beaucoup fait progresser le débat et je vous remercie.

Je suis content de voir qu'on a beaucoup avancé.

Personne ne veut plus répondre à personne ? Personne n'est agressé dans son Moi, son Surmoi ou son Ça ? On va pouvoir avancer ? Très bien !

Cette réforme, que vous connaissez, vous savez tout le bien que j'en pense et que nous en pensons, M. Ballin l'a très bien rappelé, ainsi que M^{me} Raimbault. Je vous propose de voter le vœu, avec l'amendement « Conway », si je puis me permettre ; on peut le baptiser ainsi.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

5.2 - Décisions.

M. le Maire

N° 2013/276 : Contrat avec La Compagnie de la Dandinière relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 18 décembre 2013 à la médiathèque municipale.

N° 2013/277 : Contrat avec l'association Compagnie Compas Austral relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 26 décembre 2013 à la médiathèque municipale.

N° 2013/278 : Marché à procédure adaptée relatif à la location, la gestion, l'animation et l'exploitation d'une patinoire mobile pour la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2013/279 : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° MAPA/2012/VOI/09-01 - aménagement du square Jerphanion - travaux de voirie, d'aménagements paysagers et de réseaux divers - lot 1 - VRD - tranche ferme.

N° 2013/280 : Avenant rédactionnel n° 1 au marché AOO/2013/03 - prestations d'abattage, d'essouchage et d'élagage des arbres.

N° 2013/281 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours en classes d'environnement durant l'année scolaire 2013/2014 pour les besoins des écoles de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2013/282 : Marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération de réalisation de travaux pour l'aménagement de la place de la gare de La Garenne-Colombes (rue de l'Arrivée).

N° 2013/283 : Contrat d'assistance et de maintenance de progiciel ATAL II.

N° 2013/284 : Contrat avec le théâtre Nanterre Amandiers relatif à l'organisation d'un petit-déjeuner lecture prévu le samedi 23 novembre 2013 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2013/285 : Avenant n° 3 au marché n° 5092.M12-014 - travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 3 serrurerie scénique - machinerie tecture de scène.

N° 2013/286 : Avenant n° 2 au marché n° 509-11-041 - travaux de démolition et de désamiantage de la ZAC des Champs-Philippe.

N° 2013/287 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et pose d'un abri conteneur.

N° 2013/288 : Contrat avec la SARL « C-La Compagnie » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Jean Bonal prévue le 11 décembre 2013.

- N° 2013/289 : Contrat avec l'association « Mère Deny's Family » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Verdun, prévue le 13 décembre 2013.
- N° 2013/290 : Contrat avec l'association « Mère Deny's Family » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Sartoris prévue le 6 décembre 2013.
- N° 2013/291 : Contrat avec la Compagnie « Clair de Lune » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées prévue le 17 décembre 2013.
- N° 2013/292 : Contrat avec l'association "Mère Deny's Family" relatif à la fête de fin d'année des haltes accueils Joffre et multi-accueil Monique Mangeard prévue le 13 décembre 2013.
- N° 2013/293 : Contrat avec l'association "Mère Deny's Family" relatif à la fête de fin d'année de la crèche multi-accueil Monique Mangeard prévue le 19 décembre 2013.
- N° 2013/294 : Contrat avec l'association « La Forêt des Enchanteurs » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Joffre prévue le 10 décembre 2013.
- N° 2013/295 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, la création et la pose de décors pour les fêtes de Noël de la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/296 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection dans la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/297 : Contrat d'assistance et de maintenance des logiciels Adagio et Concerto.
- N° 2013/298 : Avenant n° 1 au marché MAPA/2013/BAT/01 - travaux d'extension et de mise aux normes de l'école élémentaire René Guest.
- N° 2013/299 : Avenant n° 1 au marché n° AOO/2012/06-01 - travaux sur les espaces publics du secteur sud : aménagement qualitatif de rues, création de jardins, d'aire de jeux et placette publique - lot 1 VRD.
- N° 2013/300 : Attribution d'une concession funéraire n° 18079.
- N° 2013/301 : Attribution d'une concession funéraire n° 18080.
- N° 2013/302 : Attribution d'une concession funéraire n° 18081.
- N° 2013/303 : Attribution d'une concession funéraire n° 18082.
- N° 2013/304 : Attribution d'une concession funéraire n° 18083.
- N° 2013/305 : Attribution d'une concession funéraire n° 18084.
- N° 2013/306 : Attribution d'une concession funéraire n° 18085.
- N° 2013/307 : Attribution d'une concession funéraire n° 18086.
- N° 2013/308 : Attribution d'une concession funéraire n° 18087.
- N° 2013/309 : Attribution d'une concession funéraire n° 18088.
- N° 2013/310 : Attribution d'une concession funéraire n° 18089.
- N° 2013/311 : Attribution d'une concession funéraire n° 18090.
- N° 2013/312 : Attribution d'une concession funéraire n° 18091.
- N° 2013/313 : Attribution d'une concession funéraire n° 18092.
- N° 2013/314 : Attribution d'une concession funéraire n° 18093.
- N° 2013/315 : Attribution d'une concession funéraire n° 18094.
- N° 2013/316 : Attribution d'une concession funéraire n° 18095.
- N° 2013/317 : Attribution d'une concession funéraire n° 18096.
- N° 2013/318 : Attribution d'une concession funéraire n° 18097.
- N° 2013/319 : Attribution d'une concession funéraire n° 18098.
- N° 2013/320 : Attribution d'une concession funéraire n° 18099.
- N° 2013/321 : Attribution d'une concession funéraire n° 18100.
- N° 2013/322 : Attribution d'une concession funéraire n° 18101.
- N° 2013/323 : Attribution d'une concession funéraire n° 18102.

N° 2013/324 : Attribution d'une concession funéraire n° 18103.
N° 2013/325 : Attribution d'une concession funéraire n° 18104.
N° 2013/326 : Attribution d'une concession funéraire n° 18105.
N° 2013/327 : Attribution d'une concession funéraire n° 18106.
N° 2013/328 : Attribution d'une concession funéraire n° 18107.
N° 2013/329 : Attribution d'une concession funéraire n° 18108.
N° 2013/330 : Attribution d'une concession funéraire n° 18109.
N° 2013/331 : Attribution d'une concession funéraire n° 18110.
N° 2013/332 : Attribution d'une concession funéraire n° 18111.
N° 2013/333 : Attribution d'une concession funéraire n° 18112.
N° 2013/334 : Attribution d'une concession funéraire n° 18113.
N° 2013/335 : Attribution d'une concession funéraire n° 18114.
N° 2013/336 : Attribution d'une concession funéraire n° 18115.
N° 2013/337 : Contrat avec l'association Music Mambo relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le mardi 10 décembre 2013 à l'école élémentaire André Marsault.

N° 2013/338 : Prémption propriété 18, rue d'Estienne-d'Orves, cadastrée section N numéro 22, déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 7 octobre 2013, vente d'un bâtiment vendu en totalité.

M. le Maire

Sur les décisions dites « du Maire », est-ce que vous avez des questions, des remarques, des interrogations, etc. ?

Soyez sympathiques et gentils de me donner le numéro, parce que je ne les connais pas toutes, vous imaginez bien.

M. Macé

La 278.

M. le Maire

Quelle est votre question ?

M. Macé

La patinoire.

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Dans l'acte d'engagement, il est indiqué que la Ville va dépenser 134 441,36 euros TTC.

M. le Maire

J'ai le même chiffre !

M. le Maire

Dans l'annexe I à l'acte d'engagement, nous n'avons que pour 112 000 euros de dépenses. Est-ce que vous pourriez m'indiquer la différence...

M. le Maire

Eh bien, je pense que la différence s'appelle TVA.

M. Macé

Non, parce que j'ai fait les calculs avec la TVA.

M. le Maire

J'ai le montant forfaitaire de 112 409,16 hors taxes, soit 134 441,36 TTC, donc ce sera bien extraordinaire que ce ne soit pas la TVA.

M. Macé

Comment est calculée et quel est le coût de la rubrique « personnel »...

M. le Maire

Je ne sais pas. Comme cela, je ne peux pas vous dire.

M. Macé

... qui est uniquement indiquée en heures ?

M. le Maire

Je vous le dirai.

Pour votre réponse, je pense que c'est la TVA qui manque.

M. Macé

Je ne sais pas.

M. le Maire

Vous me dites : « À quoi correspondent les 112 000 ? » Pour moi, c'est hors taxes. La TVA augmente beaucoup ; c'est pour cela aussi.

M. Macé

L'intervention de Philippe Candeloro vendredi dernier a été payée de quelle manière ? Est-ce que c'est sur ce forfait-là ou c'est payé en plus ?

M. le Maire

Oui, bien sûr !

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Est-ce que vous avez apprécié, Monsieur Macé, la prestation de M. Candeloro ?

M. Macé

On ne peut que l'apprécier !

M. le Maire

Très fort !

(Rires.)

Donc vous étiez là ; c'était ma question.

Parfait !

Avez-vous d'autres questions sur d'autres points ?

Monsieur Conway, je vous en prie, allez-y.

M. Conway

D'une manière générale, dans beaucoup de ces décisions, il y a des décisions de maîtrise d'œuvre sur la rue de l'Arrivée, etc., je regrette cette façon de faire : vous ne réunissez plus les commissions sur les thématiques concernées et vous continuez de pratiquer quelque chose qui ressemble plus à l'autocratie qu'à la démocratie.

M. le Maire

Monsieur Conway, vos mots très aimables me touchent. Toutefois, je me permets de vous dire que je ne partage pas la qualification autocratique que vous faites, mais je comprends bien que dans une ville où les choses sont plutôt bien gérées, c'est à peu près tout ce qu'on peut reprocher, donc on le reproche, c'est un grand classique de la politique.

Ces décisions du Maire sont prises en application d'un article de la loi, qui me permet de les prendre, justement, c'est le but du jeu, pour ne pas avoir à réunir les conseillers municipaux et pour que la Ville puisse être gérée tous les jours ; c'est la loi qui le prévoit, et donc ce n'est pas une vision autocratique, c'est une vision républicaine de l'application de la loi, tout simplement.

Parfait !

M. Conway

Excusez-moi, la vision républicaine consiste à ne pas réunir les commissions ? Expliquez-moi.

La commission urbanisme et grands travaux, dites-moi quand elle s'est réunie pour la dernière fois, la commission affaires scolaires, dites-moi quand elle s'est réunie pour la dernière fois...

M. le Maire

Monsieur Conway !

M. Conway

Dites-moi quand la commission commerce s'est réunie ; s'est-elle réunie une fois ? Etc.

Vous me parlez de démarche républicaine ; la loi prévoit la mise en place de commissions extra-municipales, il n'y a pas de réunion. Est-ce que vous considérez cela comme n'étant pas autocratique ?

M. le Maire

Monsieur Conway, quand vous dites que c'est de l'autocratie que je prenne des décisions sans vous en référer, c'est ce que vous avez dit, tout le monde vous a entendu, on le vérifiera, je vous réponds simplement que c'est injurieux, vous m'injuriez, je ne suis pas un autocrate ; c'est une injure, ce que vous faites, ce n'est pas vrai. Je suis un Maire, j'ai été élu par les citoyens et j'applique le Code général des collectivités territoriales. Ce Code, c'est la loi, il s'applique à nous tous et me permet de prendre ces décisions, et heureusement que le

Maire, excusez-moi, peut prendre des décisions sans avoir à en référer au Conseil Municipal en permanence avant de les prendre. Sinon, vous m'expliquerez comment on fera pour tous ces contrats. C'est uniquement cela.

On va en rester là, Monsieur Conway.

M. Conway

C'est très pratique pour vous d'arrêter là quand vous avez fait une réponse en déformant mes propos...

M. le Maire

Chaque fois que vous posez une question, on déforme vos propos ! C'est quand même ahurissant, on ne peut jamais vous répondre ! Quand on vous répond, c'est qu'on n'a pas compris. C'est quand même ahurissant !

M. Conway

Vous allez voir !

Première chose, je n'ai pas dit que vous étiez autocrate, j'ai dit que cela ressemblait à de l'autocratie et pas à de la démocratie...

M. le Maire

C'est vrai que c'est très différent.

M. Conway

C'est très différent, effectivement, parce que je ne vous attaque pas personnellement.

M. le Maire

Cela ressemble, ce n'est pas.

M. Conway

Vous pouvez vous tromper, mais ce n'est pas le cas.

M. le Maire

Monsieur, vous ressemblez à un escroc ; je n'ai pas dit que vous étiez un escroc. Monsieur, vous ressemblez à quelqu'un d'intelligent ; je n'ai pas dit que vous étiez intelligent ; Monsieur, vous ressemblez à de l'autocratie ; je n'ai pas dit que vous étiez autocrate ; c'est intéressant !

M. Conway

Pareil, je n'ai pas dit que vous ressembliez à un autocrate, je dis que cela s'apparente à de l'autocratie.

Deuxième chose, si vous relisez, ce que je critiquais, ce n'était pas le fait qu'il y ait des décisions prises, c'est le fait que ces décisions aient été prises sans aucun travail en amont au sein des commissions.

M. le Maire

Je vous ai répondu.

M. Conway

Répondez-moi très clairement là-dessus : pourquoi les commissions ne se réunissent pas ?

M. le Maire

Merci.

Sur ces décisions du Maire, je vous ai répondu, les décisions du Maire peuvent être prises, par définition, par le Maire, c'est ce qu'on appelle une décision du Maire.

Merci.

Il n'y a pas d'autres questions ? (*Non.*)

5.3 - Questions orales.

M. le Maire

On passe aux questions orales, au pluriel ; on ne va pas être déçu, parce qu'il y en a quelques-unes. Je vous rappelle, mes chers collègues, que dans un souci de total obscurantisme démocratique, nous avons décidé au début du mandat de laisser la possibilité à l'opposition et à quiconque dans la salle de poser autant de questions qu'il souhaite ; auparavant, c'était une question, je crois, par Conseil Municipal et par liste ou deux ou trois ; désormais, c'est sans limite. C'est une preuve de notre obscurantisme démocratique que d'avoir laissé les choses prospérer. Vous allez pouvoir observer la très grande qualité d'un certain nombre de questions qui nécessitaient, effectivement, des qualités orales.

Qui veut poser la première ?

Honneur aux femmes !

M^{lle} Naturel

Je ne sais pas, vous avez l'air de dire qu'elles ne sont pas bien, les questions ; je n'ai pas envie de poser ma question tout de suite.

M. le Maire

Je n'ai pas parlé de vos questions en particulier, j'ai dit que les gens pourraient juger, c'est tout.

M^{lle} Naturel

Lesquelles ne sont pas bonnes, alors ?

Je vais poser la mienne ; on verra bien !

J'ai une question concernant le déroulement des travaux de la ZAC dite « des Champs-Philippe ». Je parle des travaux de voiries au démarrage de l'avenue de Charlebourg à côté de la pharmacie.

Depuis quelques mois, des barrières de chantier obstruent le passage du trottoir sans, sauf erreur de ma part, n'y remarquer beaucoup d'activité. Ces barrières sont néanmoins assez gênantes et donnent certaines difficultés à des Garennois d'accéder à leur garage.

Pouvez-vous, Monsieur le maire, mes chers collègues, nous donner ce soir quelques informations sur l'avancée et la fin de ces travaux de voiries ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Typiquement, Mademoiselle Naturel, vous auriez pu, pour une question aussi simple que cela, nous interroger, passer un coup de fil, mettre un mail, on vous aurait répondu.

M^{lle} Naturel

Je ne peux pas, je n'ai pas le temps.

M. le Maire

Les travaux de voiries seront terminés courant janvier. On m'a donné une date : le 17 janvier, que j'avais promis de ne pas vous donner, pour ne pas m'engager, donc je ne vous ai pas dit : « le 17 janvier », je vous ai dit : « courant janvier ».

M. Hervo

Ce sera peut-être le 18.

M. le Maire

Vous avez une autre question, Mademoiselle ?

M^{lle} Naturel

Non.

M. le Maire

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'article L. 123-12-1 du Code de l'urbanisme prévoit que : « *Trois ans au plus après la délibération portant approbation du Plan local d'urbanisme ou la dernière délibération portant révision de ce plan, un débat est organisé au sein de l'organe délibérant sur les résultats de l'application de ce plan au regard de la satisfaction des besoins en logements et, le cas échéant, de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.* »

Le Plan local d'urbanisme a été approuvé en 2006 et des modifications ont été elles-mêmes approuvées depuis.

Je vous demande d'organiser au prochain Conseil Municipal le débat, conformément à l'article précité.

Je vous en remercie.

Question orale adressée le lundi 16 décembre 2013 et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ne pouvant pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

Monsieur Macé, nous allons effectivement étudier votre proposition. Vous n'êtes, malheureusement, pas sans savoir que le Gouvernement fait actuellement voter une loi qui donne la compétence de l'urbanisme à la Métropole du Grand Paris, au détriment, bien sûr, du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes.

Je crains que bientôt, malheureusement, vous deviez vous tourner vers eux, c'est-à-dire vers des gens que je suis incapable de vous désigner précisément, pour étudier cette question.

Je vous remercie.

Monsieur Macé, vous avez quatre questions au total.

M. Macé

Comme chaque année, auront lieu en janvier 2014 les traditionnelles cérémonies des vœux. Afin que les élus municipaux organisent leur agenda, je vous demande d'indiquer les dates que vous connaissez déjà, aussi bien pour les cérémonies municipales qu'associatives.

Je vous en remercie.

Question orale adressée le lundi 16 décembre 2013 et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ne pouvant pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

Les vœux du Maire : 23 janvier, les commerçants le 9, les communautés religieuses le 30 et, très important, l'inauguration du Salon des vins et des terroirs le 31 janvier.

M. Macé

Le magazine municipal de décembre 2013 fait sa couverture sur la patinoire et consacre une partie de son dossier à cet événement en y détaillant des infos pratiques. Ce numéro du magazine municipal a été boîté au tout début du mois de décembre.

N'estimant pas cela suffisant, vous avez décidé de boîter également une autre brochure qui reprenait les mêmes informations.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal le coût de la conception, de l'impression et de la distribution de cette brochure.

Je vous en remercie.

Question orale posée le lundi 16 décembre 2013 et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ne pouvant pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

Cher Monsieur Macé, je suis doublement surpris par votre question.

La première, puisque vous suivez bien la communication garennoise, vous devriez savoir que c'est chaque année que la brochure est diffusée parallèlement au bulletin municipal, il ne s'agit pas d'une nouveauté de cette année.

Deuxième point, peut-être encore plus important, si vous aviez lu correctement, ce qui ne semble pas être le cas, vous auriez constaté que le dépliant donne toutes les informations précises sur la patinoire et de façon beaucoup plus complète que le bulletin municipal qui est consacré aux festivités en général.

Quant au coût, la conception est faite en interne, elle est faite directement par le service de M. Douaillat, qui est au fond de la salle et que je salue ; l'impression coûte 944 euros et la diffusion 1 147 euros.

Je vous remercie.

M. Macé

Sur le site de la Ville, existe une rubrique consacrée aux services municipaux qui n'est pas à jour. Serait-il possible qu'elle soit mise à jour et que l'on puisse télécharger l'organigramme des services comme cela est indiqué mais impossible en pratique ?

Je vous en remercie.

Question orale adressée le lundi 16 décembre 2013 et conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ne pouvant pas faire l'objet de débat.

M. le Maire

Merci, cher Monsieur Macé, pour ces questions vitales.

Je vous confirme que cette information est accessible sur le site.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée, d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 23 heures 58.